

**GROUPE DMS  
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE  
EXERCICE 2004**

**Le présent document a été déposé auprès de l'AMF le 29 juin 2005, conformément aux articles 211-1 à 211-42 du règlement général de l'AMF.**

**Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.**

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

Chers actionnaires,

Dans un univers du "medical device" dominé par les grands groupes internationaux, DMS a pris le parti, il y a quelques années, de se créer une position unique sur le marché de la radiologie en développant des appareils disposants d'une technologie de pointe.

Afin de se positionner au meilleur niveau de l'innovation, c'est en étroite collaboration avec le CEA/Leti que se sont "montés" les deux projets ambitieux du Lexxos et du Paladio. Après sept années de développement et des retards dus à la complexité de ces innovations, DMS présente sur le marché deux produits à très fort potentiel.

Ces nouveaux appareillages, outre l'avance technologique qu'ils proposent, ouvrent la voie des plus gros marchés : USA, Japon, Europe du Nord...

Le Lexxos évolue principalement sur le marché très porteur du diagnostic de l'ostéoporose destiné principalement aux radiologues. Ses capacités techniques représentent l'archétype du "saut technologique" ; il s'agit du premier ostéodensitomètre 2D digital. En d'autres termes, les 2 seuls concurrents, par ailleurs tous deux Américains, utilisent des technologies à balayage nécessitant une radiation X de 20 à 30 secondes. Le Lexxos, grâce à son capteur digital surfacique, autorise le diagnostic en ... 1.5 secondes.

Le Paladio s'attaque au marché de la radiologie digitale. Il s'agit de remplacer le film par un capteur surfacique 40 X 40 cm afin de définir le diagnostic sur un écran et ainsi pouvoir s'affranchir d'un quelconque support argentique. L'analogie la plus évidente est bien sûr la photographie digitale.

Les investissements réalisés par les grandes sociétés de radiologie mondiales sont de l'ordre de 100 M de USD. Grâce au levier technologique du CEA/Leti, DMS a réussi à mettre au point le premier et seul capteur digital Français, offrant de plus une capacité dynamique de 6 images par seconde. Depuis son véritable lancement début 2004, DMS a installé plus d'une vingtaine de tables radiologique digitales en France.

L'effet de levier pour notre groupe passe par le lancement de ces 2 produits sur les marchés US et Japonais. A cet égard, le Lexxos a déjà fait l'objet de sollicitations par de grands groupes radiologiques. Il est fort possible qu'un accord mondial se fasse avec l'un de ces grands groupes afin d'assurer une bonne promotion de cette technologie d'exception. DMS gardant bien sûr son réseau de vente en direct ou via des distributeurs dans de nombreux pays.

S'agissant du Japon, DMS a signé un accord de distribution exclusive pour sa gamme ostéo, y compris bien sûr, le Lexxos, qui débouchera sur une commercialisation en 2006.

Le début des ventes sur le marché US, le plus gros pour le Lexxos, est prévu pour la mi- 2006 avec une présentation de l'appareil au RSNA 2005. Le lancement US du Paladio est prévu également à cette époque, après obtention du 510K de la FDA (Food and Drug Administration).

Dans le même temps, le groupe continue d'étoffer sa gamme traditionnelle. En radiologie, des nouveautés de poids sont disponibles depuis 2005. Elles permettent au groupe d'être d'ores et déjà présent dans le haut de gamme de la radiologie. En ostéo, DMS développe un nouveau projet top secret qui représente une opportunité de s'affirmer à très court terme comme le 3e fabricant mondial.

C'est également en 2006 que devrait s'envoler vers la station spatiale internationale le prototype de Doppler transcrânien commandé à DMS par l'agence spatiale européenne.

Les marchés de l'ostéoporose et de la radiologie étant notoirement très prometteurs, c'est avec une grande sérénité et une certaine impatience que nous nous préparons à quelques belles années de croissance. L'année 2005 est une année de croissance modérée mais sans l'appui des nouveaux courants d'affaires US et Japon.

C'est donc bien au cours de l'année 2006 que se présente, de manière quasi-concomitante, les projets et l'ouverture de zones géographiques qui vont permettre à DMS de prendre son envol.

Antoine Rabaste  
PDG

# SOMMAIRE

<b>MESSAGE DU PRÉSIDENT.....</b>	<b>2</b>
<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>3</b>
<b>TABLEAU DE CONCORDANCE.....</b>	<b>5</b>
<b>1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET ATTESTATIONS.....</b>	<b>7</b>
1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE .....	7
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE .....	7
1.3 NOM, ADRESSE ET QUALIFICATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES .....	7
1.4 ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	9
1.5 RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIERE.....	11
<b>2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL .....</b>	<b>12</b>
2.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE .....	12
2.2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL .....	15
2.3 ENGAGEMENT DES ACTIONNAIRES DIRIGEANTS .....	20
2.4 CONTRAT DE LIQUIDITE ET DE TENUE DE MARCHÉ.....	20
2.5 NANTISSEMENT DES ACTIONS ET DES ACTIFS DE LA SOCIETE MERE ET DE SES FILIALES .....	21
2.6 EVOLUTION BOURSIERE.....	22
2.7 DIVIDENDES .....	23
<b>3 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ, L'EVOLUTION RECENTE, LES PERSPECTIVES D'AVENIR.....</b>	<b>24</b>
3.1 HISTORIQUE ET EVOLUTION DE LA STRUCTURE DU GROUPE PENDANT LES DEUX DERNIERES ANNEES .....	24
3.2 DESCRIPTION DES PRINCIPALES ACTIVITES .....	30
3.3 DESCRIPTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ENVIRONNEMENT SOCIAL .....	50
3.4 ANALYSE DES RISQUES DE L'EMETTEUR.....	53
3.5 EVOLUTION RECENTE.....	56
3.6 PERSPECTIVES D'AVENIR.....	56
<b>4 : PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE – RESULTATS DU GROUPE DMS POUR L'EXERCICE 2004 .....</b>	<b>57</b>
4.1 BILAN ET COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2004.....	57
4.2 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DMS EXERCICE 2004.....	61
4.3 NOTE COMPLEMENTAIRE AUX ANNEXES .....	84
4.4 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2004 .....	85
4.5 COMPTES SOCIAUX DE LA SA DMS AU 31 DECEMBRE 2004 .....	87
4.6 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX .....	90
4.7 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS .....	93
4.8 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES .....	95
4.9 TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES .....	101
4.10 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE SUR LA GESTION DU GROUPE .....	102
ANNEXE I : CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE.....	122
ANNEXE II - CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE .....	124
ANNEXE III : TABLEAU RECAPITULIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE .....	125
ANNEXE IV : TABLEAU DE SYNTHESE DES OPERATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DE LEURS PROCHES.....	126
4.11 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE .....	127
4.12 PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	129

4.13	RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE 2004 .....	134
4.14	REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 MAI 2005 .....	139
<b>5 :</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION .....</b>	<b>147</b>
5.1	COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION ..	147
5.2	INTERETS DES DIRIGEANTS.....	148
5.3	MENTION DES SCHEMAS D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL .....	149
<b>ANNEXES</b>	<b>.....</b>	<b>151</b>
	ÉTAT DES LEVÉES D'OPTIONS DU 01.01.2001 AU 31.12.2004 .....	151
<b>COMMUNIQUES DE PRESSE 2004</b>	<b>.....</b>	<b>153</b>

## TABLEAU DE CONCORDANCE

Avec les principales rubriques de l'instruction d'application du Règlement 95-01 de la Commission des Opérations de Bourse.

SECTION	RUBRIQUE	PAGE
	ATTESTATION DES RESPONSABLES	
	Attestation du Responsable	7
	Attestation des contrôleurs légaux des comptes	9
	<b><u>RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL</u></b>	
	<b>Renseignements de caractère Général concernant le capital</b>	
	Particularités	13
	Capital autorisé non émis	17
	Capital potentiel	19
	Tableau d'évolution du capital	15
	<b>Marché des titres</b>	
	Tableau d'évolution des cours et volumes	22
	Dividendes	23
	<b><u>CAPITAL ET DROIT DE VOTE</u></b>	
	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	18
	Evolution de l'actionariat	18
	Pactes d'actionnaire	20
	<b><u>ACTIVITE DU GROUPE</u></b>	
	Organisation du groupe	24-28
	Chiffres clés du groupe	29
	Informations chiffrées sectorielles	82
	Marchés et positionnement concurrentiel	38 à 42
	Politique d'investissement et de R&D	45
	<b><u>ANALYSE DES RISQUES DU GROUPE</u></b>	
	Risques de marché	53
	Risques liés à l'activité	53
	Risques juridiques	54
	Risques industriels et liés à l'environnement	55
	Assurances et couvertures des risques	55
	<b><u>PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS</u></b>	

Comptes consolidés et annexes	57 à 84
Engagements hors bilan	79
Honoraires des commissaires aux comptes	83
Comptes sociaux et annexes	87 à 92
 <b><u>GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</u></b>	
Composition et fonctionnement des organes d'administration de direction	147
Dirigeants mandataires sociaux	148
Conventions réglementées	121
 <b><u>EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES</u></b>	
Evolution récente	56
Perspective	56

# 1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET ATTESTATIONS

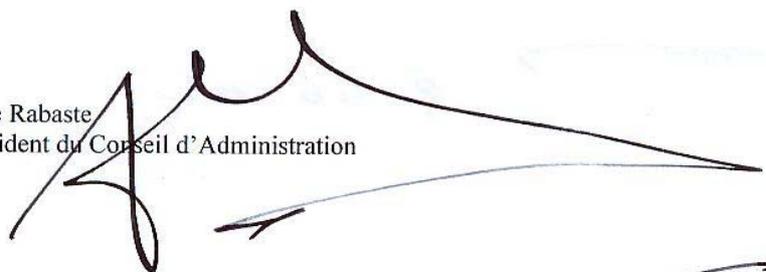
## 1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Antoine RABASTE, Président du Conseil d'Administration

## 1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

« A ma connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe DMS. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Antoine Rabaste  
Le Président du Conseil d'Administration



29.06.05

## 1.3 NOM, ADRESSE ET QUALIFICATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

### 1.3.1 POUR LES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2004

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants sont les suivants :

A) - En qualité de Commissaire aux comptes titulaire :

**La société CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES** représentée par Monsieur Gérard JEANNET — Horizon 21 – Le Millénaire, 650 rue Louis Lépine - 34000 MONTPELLIER, a été désigné par l'AGO du 28 juin 2004 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'AGO annuelle à tenir dans l'année 2010 et appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

La société CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233-16 du Code du commerce. Elle a déclaré accepter ses fonctions.

- En qualité de Commissaire aux comptes suppléant :

**Monsieur Jean-Jacques PERRIN** – 1, rue du Bourbonnais – 53940 SAINT BERTHEVIN – a été désigné par l'AGO du 28 juin 2004 pour la même durée que la société CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES. Monsieur Jean Jacques PERRIN n'a vérifié aucune opération d'apport

ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233 – 16 du Code du Commerce. Il a déclaré accepter ses fonctions.

B) - En qualité de Commissaire aux comptes titulaire :

**La société CAZES – BERNARD – GODDYN ET ASSOCIES** – Le Thélème – 500, rue Léon Blum – 34965 Montpellier cedex 2, représentée par Monsieur Claude CAZES en remplacement de Monsieur CAMOIN, démissionnaire, pour la durée initiale de son mandat de 6 exercices expirant à l'issue de la réunion de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

- En qualité de Commissaire aux comptes suppléant :

**Monsieur Christophe GODDYN** – Le Thélème - 500 rue Léon Blum – 34976 Montpellier cedex 2, en remplacement de Monsieur Claude CAZES pour la durée initiale de son mandat de 6 exercices expirant à l'issue de la réunion de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

## 1.4 ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### Avis des commissaires aux comptes sur le document de référence

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société DMS SA, et en application du règlement COB n°95.01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du conseil d'administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les **comptes annuels** pour l'exercice clos le **31 décembre 2003**, arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes Alain Camoin et le cabinet PricewaterhouseCoopers, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les **comptes annuels** pour l'exercice clos le **31 décembre 2004**, arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les **comptes consolidés** pour les exercices clos les **31 décembre 2002 et 2003**, arrêtés par les conseils d'administration, ont fait l'objet d'audits par les commissaires aux comptes Alain Camoin et le cabinet PricewaterhouseCoopers, selon les normes professionnelles applicables en France.

d.

Ces audits ont conduits les commissaires aux comptes à exprimer :

- Une opinion sans réserve sur les comptes 2002, avec une observation sur les principes retenus en matière d'impôt différé ;
- Une opinion avec réserves sur les comptes 2003, pour désaccord sur l'application des règles et principes comptables ainsi motivée :
  - La société a constaté un actif d'impôt différé de 748 milliers d'euros correspondant aux déficits fiscaux reportables, estimant probable leur imputation sur des bénéfices futurs ;
  - La société a enregistré des avoirs sur factures émises en 2002 en diminution du résultat d'exploitation pour 392 milliers d'euros, et en diminution du résultat exceptionnel pour 340 milliers d'euros. Les commissaires aux comptes ont estimé que l'ensemble de ces avoirs auraient du figurer dans le résultat d'exploitation.

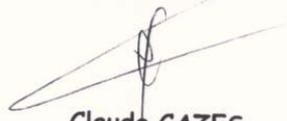
Les **comptes consolidés** pour l'exercice clos le **31 décembre 2004**, arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve. Une observation sur le changement de méthode comptable, résultant de l'arrêt de la comptabilisation des impôts différés actifs, a été formulée.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Fait à Montpellier, le 24 juin 2005

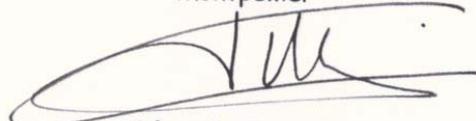
Les Commissaires aux Comptes

**SCP CAZES BERNARD GODDYN ET ASSOCIES**  
Membre de la Compagnie Régionale de  
Montpellier



**Claude CAZES**

**CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES**  
Membre de la Compagnie Régionale de  
Montpellier



**Gérard JEANNET**

## **1.5 RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIERE**

Antoine RABASTE

Président Directeur Général

Parc d'activité de la Méditerranée

District de Montpellier

34470 PEROLS      Tél. : 04.67.50.49.00      Fax : 04.67.50.49.09.

## **2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL**

### **2.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE**

#### **2.1.1 DENOMINATION SOCIALE ET SIEGE SOCIAL**

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS - DMS  
Parc de la Méditerranée  
District de Montpellier  
34470 PEROLS

#### **2.1.2 : FORME JURIDIQUE DE L'EMETTEUR ; LEGISLATION DE L'EMETTEUR ; INDICATIONS DES PRINCIPAUX TEXTES REGLEMENTAIRES QUI LUI SONT APPLICABLES :**

Société Anonyme à conseil d'administration régie par les dispositions des articles L225-1 à L225-257, L242-1 à L242-30 du Code de Commerce (Livre deuxième "des sociétés commerciales et des GIE") et des articles D 58 à D 201 du décret N°67-236 du 23 mars 1967 (sociétés commerciales).

#### **2.1.3 DATE DE CREATION : 21 JANVIER 1993**

#### **2.1.4 DUREE**

La durée de la société est fixée à quatre vingt dix neuf années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Durée : du 26 janvier 1993 au 25 janvier 2092

#### **2.1.5 OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)**

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- toute activité de services, commerciale et financière, industrielle et technique, notamment et en partie, dans le domaine des applications de mesures physiques et de diagnostic médical,
- la mise en place, la réalisation, le contrôle de structures financières, commerciales, industrielles et techniques, pour son propre compte et/ou pour le compte d'autrui, ainsi que l'administration comptable, commerciale et financière, industrielle et technique de toute entreprise,
- la participation directe ou indirecte à toute opération pouvant se rattacher à l'objet social précité, à la création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions ou d'achats de titres ou de droits sociaux, de fusions, d'alliances, d'associations en participation et par tout autre moyen et sous toute autre forme utilisée en France et à l'étranger, ainsi que la prise de participation, par tout moyen, direct ou indirect, dans toute activité de services, commerciales et financières, industrielles et techniques,
- et plus généralement, toutes les opérations de services, commerciale et financière, industrielle et technique ainsi que toute opération immobilière et mobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité, ou à tout objet similaire, connexe ou susceptible d'en faciliter la réalisation, et ce, en tout pays.

## 2.1.6 REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Montpellier B 389 873 142 Code APE : 331 A

## 2.1.7 EXERCICE SOCIAL

Depuis 2000, chaque exercice social a une durée d'une année civile : du 1er janvier au 31 décembre.

## 2.1.8 CLAUSES STATUTAIRES PARTICULIERES

### 2.1.8.1 Répartition statutaire des bénéfices : néant

### 2.1.8.2 Assemblées Générales (modes de convocation, conditions d'admission, conditions d'exercice du droit de vote)

Lors de l'assemblée du 24.06.2002, les statuts ont été mis en harmonie avec la loi du 15 mai 2001 et modifiés comme suit :

#### **Article 23 - Assemblées d'Actionnaires**

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les réunions se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux assemblées, déposer un certificat établi par l'intermédiaire teneur de leur compte constatant l'indisponibilité des titres jusqu'à la date de la réunion, au lieu indiqué dans ladite convocation, cinq jours au moins avant la date fixée pour l'assemblée. Les propriétaires d'actions nominatives doivent, pour participer ou se faire représenter aux assemblées, avoir leurs actions inscrites à leur compte sur les registres de la société, cinq jours au moins avant la date de la réunion de l'assemblée.

Tout actionnaire peut donner pouvoir à un autre actionnaire ou à son conjoint en vue d'être représenté à une assemblée. Il peut également voter par correspondance conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou un administrateur spécialement délégué à cet effet par le président. A défaut l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau de l'assemblée désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées conformément à la loi.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

**2.1.8.3 Existence de droits de vote multiples** - conditions d'acquisition : date de l'assemblée générale qui a décidé la mise en place du droit de vote double et date de l'entrée en vigueur de cette décision.

⇒ Article 14 des statuts :

Chaque membre de l'assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation, sous réserve des dispositions légales ou statutaires pouvant restreindre l'exercice de ce droit.

Un droit de vote double est toutefois accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Toutes les actions, tant anciennes que nouvelles, pourvu qu'elles soient du même type et du même capital nominal libéré d'un même montant, sont entièrement assimilées à partir du moment où elles portent même jouissance; dans les répartitions éventuelles de bénéfices comme au cas de remboursement total ou partiel de leur capital nominal, elles reçoivent alors le même montant net, l'ensemble des taxes et impôts auxquels elles peuvent être soumises étant réparti uniformément entre elles.

⇒ La date de l'assemblée générale qui a décidé la mise en place du droit de vote double est l'assemblée générale mixte en date du 30 avril 1998.

⇒ La date de l'entrée en vigueur de cette décision est le 19 mai 1998.

**2.1.8.4 Autres** (achat de ses propres actions, titres au porteur identifiables ...)

2.1.8.4.1 Achat par la société de ses propres actions

Les modalités du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée mixte du 29 juin 2001 avaient autorisé la société à opérer en bourse sur ses propres actions en vue de régulariser leur marché dans les conditions et selon les modalités fixées par les articles L225-209 à L225-16 du Code de Commerce ont été renouvelés lors de l'assemblée du 24 juin 2002, du 30 juin 2003, ainsi que lors de l'Assemblée Générale du 28 juin 2004. Il n'existe plus à ce jour de contrat de liquidité en vigueur.

Le prix maximum d'achat de ces actions a été fixé à 80 Euros.

Le nombre maximum de ses actions que la société pourra détenir est fixé à 0,5 % du nombre de titres représentant le capital social. Outre le contrat d'animation, la société n'a procédé à aucun rachat de titres à ce jour.

#### 2.1.8.4.2 Titres aux porteurs identifiables (TIP) (article L228-2 du Code de Commerce)

La société est autorisée à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires.

La société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par le Code de Commerce l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

#### 2.1.9 FRANCHISSEMENT DE SEUIL (ARTICLE 13 DES STATUTS)

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir plus de 5%, de 10%, de 20%, de 33,33%, de 50%, ou de 66,66% du capital ou des droits de vote de la société, devra se conformer aux dispositions légales et plus particulièrement devra en informer immédiatement la société par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions prévues par ledit article s'appliqueront.

#### 2.1.10 CONSULTATION DES DOCUMENTS SOCIAUX

Les statuts, procès-verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la société.

## 2.2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL

### 2.2.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à 10.155.354 Euros, divisé en 3.385.118 actions de 3 Euros nominal, entièrement libérées.

#### 2.2.1.1 Evolution du capital de DMS

Date	Nature	Nominal	Montant de l'opération	Primes	Nombre de titres émis	Nombre cumulé de titres	Montant cumulé du capital social
21.01.93	Création	100 F	500.000 F	-	5.000	5.000	500.000 F
Mars 98	Incorporation de réserves	100 F	6.900.000 F	-	69.000	74.000	7.400.000 F
Mars 98	Absorption d'actions de MEDILINK	100 F	1.960.000 F	4.064	19.600	93.600	9.360.000 F
Avril 98	Division par 20 du nominal	5 F	-	-	1.778.400	1.872.000	9.360.000 F
Mai 98	Introduction au Nouveau Marché	5 F	1.850.000 F	40.700.000	370.000	2.242.000	11.210.000 F

Décembre 2001	Levées d'options de souscription	5 F	37.350 F		7.470	2.249.470	11.247.350 F
Décembre 2001	Augmentation de capital par incorporation de réserves		33.019.318 F		0	2.249.470	44.266.668 F
Décembre 2001	Conversion du capital en Euros	3 €			0	2.249.470	6.748.410 €
Décembre 2002	Levée d'option de souscription	3 €	9.000 €	12.930	3.000	2.252.470	6.757.410 €
Juillet 2004	Augmentation de capital par création d'actions	3 €	3.397.944 €		1.132.648	3.385.118	10.155.354 €

Conseil d'administration du 31 décembre 2001:

- Le capital a été augmenté d'une somme de 33.019.317,78 Francs prélevée sur la réserve intitulée prime d'émission, portant ce dernier à la somme de 44.266.667,78 Francs.
- Le capital ainsi augmenté a été converti en Euros soit 6.748.410 Euros divisés en 2.249.470 actions de 3 Euros valeur nominale.

Conseil d'administration du 31 décembre 2002

- Le capital a été augmenté d'une somme de 9.000 € correspondant aux 3.000 actions émises de 3 € valeur nominale résultat des levées d'options de souscription d'actions, le portant de 6.748.410 € à 6.757.410 €

Conseil d'administration du 13 juillet 2004

- Le capital a été augmenté d'une somme de 3.397.944 € le portant de 6.757.410 € à 10.155.354 € par l'émission de 1.132.648 actions nouvelles d'une valeur nominale de 3 €. prélevée sur la réserve intitulée prime d'émission, portant ce dernier à la somme de 44.266.667,78 Francs.

Cessions d'actions au marché :

Date	Appartenant à	Nombre d'actions	Nombre total d'actions	% du capital
13.05.98 (à l'introduction)	Antoine RABASTE	120.000	2 242 000	5.4 %
13.05.98 (à l'introduction)	Jean-Luc DUMAS	65.000	2 242 000	2.9 %
22.05.98	Antoine RABASTE	45.705	2 242 000	2.0 %
22.05.98	Jean-Luc DUMAS	23.550	2 242 000	1.1 %
25.05.98	Antoine RABASTE	32.717	2 242 000	1.5 %
25.05.98	Jean-Luc DUMAS	22.180	2 242 000	1.0 %
26.05.98	Antoine RABASTE	14.483	2 242 000	0.6 %
26.05.98	Jean-Luc DUMAS	9.819	2 242 000	0.4 %
Du 01.01.02 au 24.05.02	Antoine RABASTE	150.957	2.249.470	6.7 %
Du 01.01.02 au 24.05.02	Jean-Luc DUMAS	27.744	2.249.470	1.2 %

Du 26.05 02 au 31.12.03	Antoine RABASTE	5.579	2.252.470	0,2 %
Du 26.05 02 au 31.12.03	Jean Luc DUMAS	61.118	2.252.470	2,7 %
Du 01.01.04 au 30.06.04	Jean Luc DUMAS	3.200	3.385.118	0,1%
Du 01.01.04 au 30.06.04	Antoine RABASTE	6 990	3.385.118	0,2%
Du 01.07.04 au 31.12.04	Jean Luc DUMAS	10 000	3.385.118	0,3%
Du 01.07.04 au 31.12.04	Antoine RABASTE	54 728	3.385.118	1,6%

#### Donations indirectes aux salariés

##### a) Cession à titre gratuit :

Entre le 21 juillet et le 7 octobre 1999, M. RABASTE a cédé à titre gratuit 8.053 actions et M. Dumas 4.387 actions, soit au total 12.440 actions.

##### b) Attribution de Stock Options :

L'assemblée générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'Administration à consentir au maximum 300.000 options de souscription et d'achat en faveur des salariés de la société DMS et des filiales. Le conseil d'administration a procédé par deux fois à l'attribution de stock options :

- Premier plan en 2000 :

Le conseil d'administration du 29 Août 2000 a procédé à l'attribution de 36 470 options d'achat d'actions.

Au 31 Décembre 2001, 7.470 options de souscription ont été levées sur le nombre d'options attribuées de 36.470 donnant droits à 7.470 actions. Le capital social a été augmenté de 37.350 Francs correspondants aux 7.470 actions relatives aux options de souscriptions exercées.

Au 24 Décembre 2002, 3.000 options de souscription ont été levées donnant droit à 3.000 actions. Le capital a été augmenté de 9.000 euros suivant délibération du conseil d'administration en date du 31 décembre 2002.

Aucune levée d'action n'a été exercée en 2003 au titre dudit plan

Aucune levée d'action n'a été exercée en 2004 au titre dudit plan

- Deuxième plan en 2003 :

Le conseil d'administration du 17 mars 2003 a procédé à l'attribution de 56.000 options d'achat d'actions.

Aucune levée d'action n'a été exercée au titre dudit plan en 2003.

En 2004, 4.000 options de souscription ont été levées donnant droit à 4.000 actions au titre dudit plan.

- Troisième plan en 2004:

Le conseil d'administration du 9 août 2004 a procédé à l'attribution de 12.500 options d'achat d'actions.

Au 31 Décembre 2004, aucune levée d'option n'a été exercée au titre dudit plan.

### 2.2.1.2 Evolution de l'actionariat de DMS au 31 décembre 2004

Identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2004 plus de 5%, de 10%, de 20%, de 33,33 %, de 50 % ou de 66,66 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

#### Capital :

Plus de 5% : néant

Plus de 10% : Monsieur Jean-Luc DUMAS

Plus de 20% : Monsieur Antoine RABASTE

Plus de 33,33% : néant

Plus de 50%: néant

Plus des 66,66% : néant

#### Droits de vote :

Plus de 5% : néant

Plus de 10% : Monsieur Jean-Luc DUMAS

Plus de 20% : Monsieur Antoine RABASTE

**PLUS DE 33,33% : NEANT**

Plus de 50%: néant

Plus des 66,66% : néant

### 2.2.1.3 Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2004

<b>ACTIONNAIRES</b>	<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>	<b>% DU CAPITAL</b>	<b>Nombre de droits de vote</b>	<b>% DU DROIT DE VOTE</b>
RABASTE Antoine	749.109*	22,13 %	1.134291	27,32%
DUMAS Jean-Luc	403.158*	11,90 %	768.696	18,51%
JOBIN Marc	16.800	0,49%	33.600	0,809%
DUMAS Olivier	280	0,008 %	560	0,013%
MANOLAGAS Christina	700	0,020 %	1.400	0,033%
BRUNEL Nathalie	280	0,008 %	560	0,013%
ACTIONS AUTO-DETENUES PAR LA SOCIETE DMS	4.730	0,14 %	ACTIONS EXCLUES DU DROIT DE VOTE	ACTIONS EXCLUES DU DROIT DE VOTE
PUBLIC	2.208.301	65,23 %	2.208.301	53,20%
<b>SALARIES :</b>	1.760	0,051%	3.520	0,084%
- DONATIONS				
- STOCKS OPTIONS EXERCEES				
INCORPORATION AU CAPITAL	0	0 %	0	0%
31.12..2004				
<b>TOTAL</b>	<b>3.385.118</b>	<b>100,00 %</b>	<b>4.150.928</b>	<b>100,00%</b>

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis au moins 4 ans, au nom du même actionnaire.

\* dont 18.332 titres au nominatif pur nantis pour chacun des dirigeants.

## 2.2.2 CAPITAL POTENTIEL

Informations sur les options de souscription et options d'achat d'actions :

### Personnes concernées

L'Assemblée Générale des actionnaires en date du 30 juin 2000 puis l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 30 juin 2003 ont autorisé le conseil d'administration, à consentir en une ou plusieurs fois au bénéfice de membres du personnel ou dirigeants ou de certains d'entre eux de la société et des sociétés liés à la société dans les conditions de l'article L 225-180 du code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société, le nombre total des options ouvertes au titre desdites autorisations ne pouvant donner droit à plus de 300 000 actions.

Aucune option n'a été consentie aux dirigeants de la société réunis au sein de la direction générale sur lesquels porte également l'information sur leurs rémunérations.

104.970 options de souscription d'actions ont été attribuées à ce jour à 68 membres du personnel, aucune ne l'a été aux dirigeants de la société.

### Renseignements à fournir

Les renseignements sont regroupés dans le tableau suivant :

<b>Plan n° 1</b>	
Date d'Assemblée	30 juin 2000
Date du Conseil d'Administration	29 août 2000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	36.470
- dont : nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les membres du comité de direction	0
- dont : nombre de dirigeants concernés	0
Point de départ d'exercice des options	29 août 2000
Date d'expiration	29 août 2004
Prix de souscription	7,31 euros par action
Modalités d'exercice lorsque le plan comporte plusieurs tranches	
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2004	10 470
<b>Plan n° 2</b>	
Date d'Assemblée	30 juin 2000
Date du Conseil d'Administration	17 mars 2003
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	56.000
- dont : nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les membres du comité de direction	0
- dont : nombre de dirigeants concernés	0
Point de départ d'exercice des options	18 mars 2003
Date d'expiration	17 mars 2007

Prix de souscription	3 euros par action
Modalités d'exercice lorsque le plan comporte plusieurs tranches	
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2004	4.000

### Plan n° 3

Date d'Assemblée	30 juin 2003
Date du Conseil d'Administration	9 août 2004
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	12.500
- dont : nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les membres du comité de direction	0
- dont : nombre de dirigeants concernés	0
Point de départ d'exercice des options	10 août 2004
Date d'expiration	10 août 2008
Prix de souscription	4 euros par action
Modalités d'exercice lorsque le plan comporte plusieurs tranches	
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2004	0

A sa connaissance la société précise qu'aucun autre actionnaire ne détient directement ou indirectement seul ou de concert plus de 5% du capital et des droits de vote.

#### 2.2.3 PACTE D'ACTIONNAIRES : NEANT

#### 2.2.4 ACTION DE CONCERT : NEANT

### 2.3 ENGAGEMENT DES ACTIONNAIRES DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions des articles 3.1.10 et 3.1.11 des règles de fonctionnement du Nouveau Marché, les actionnaires dirigeants de la société se sont engagés à conserver pendant une durée minimale de trois ans à compter de l'introduction, 80% des actions de la société DMS qu'ils détiendront au jour de l'introduction, soit 1.335.568 actions. Cet engagement a pris fin le 19 décembre 2000, voir le bulletin du nouveau marché n° 2000 – 1105 émis par Euronext Paris SA le même jour.

### 2.4 CONTRAT DE LIQUIDITE ET DE TENUE DE MARCHE

La société DMS a conclu avec la société de Bourse Gilbert DUPONT et les dirigeants actuels un contrat de liquidité ayant pour objet l'optimisation de l'activité du titre DMS sur le Nouveau Marché. Ce contrat a pris fin en février 2003.

La répartition de ce contrat était la suivante :

Société DMS	45 %
Dirigeants	30 %
Gilbert DUPONT	25 %
	-----
Total	100 %

Les opérations réalisées depuis le 31 décembre 2000 sur le titre DMS ont été les suivantes :

Opérations	Total	Quote-part DMS
------------	-------	----------------

<u>Titres détenus au</u> <u>31/12/1999</u>	10 557	4 751
Achats de titres	21 949	9 877
Ventes de titres	- 27 445	- 12 350
<u>Titres détenus au</u> <u>31/12/2000</u>	5 061	2 277
Achats de titres	26 076	11 734
Ventes de titres	- 23 152	- 10 418
<u>Titres détenus au</u> <u>31/12/2001</u>	7 985	3 593
Achats de titres	17 176	7 729
Ventes de titres	-15 038	6 767
<u>Titres détenus au</u> <u>31/12/2002</u>	10 123	4 555
Achats de titres	388	175
Ventes de titres	0	0
<u>Titres détenus au</u> <u>28/02/2003</u>	10 511	4 730

Les autres informations concernant ces titres sont données dans l'annexe des comptes consolidés à la note 4.2.3.1.7.

## **2.5 NANTISSEMENT DES ACTIONS ET DES ACTIFS DE LA SOCIETE MERE ET DE SES FILIALES**

Nantissement du fonds de commerce de la société DMS au profit des banques ayant souscrit au prêt bancaire de 4 580 milliers d'euros.

Nantissement des actions APELEM au profit des banques ayant souscrit au prêt bancaire de 4 580 milliers d'euros.

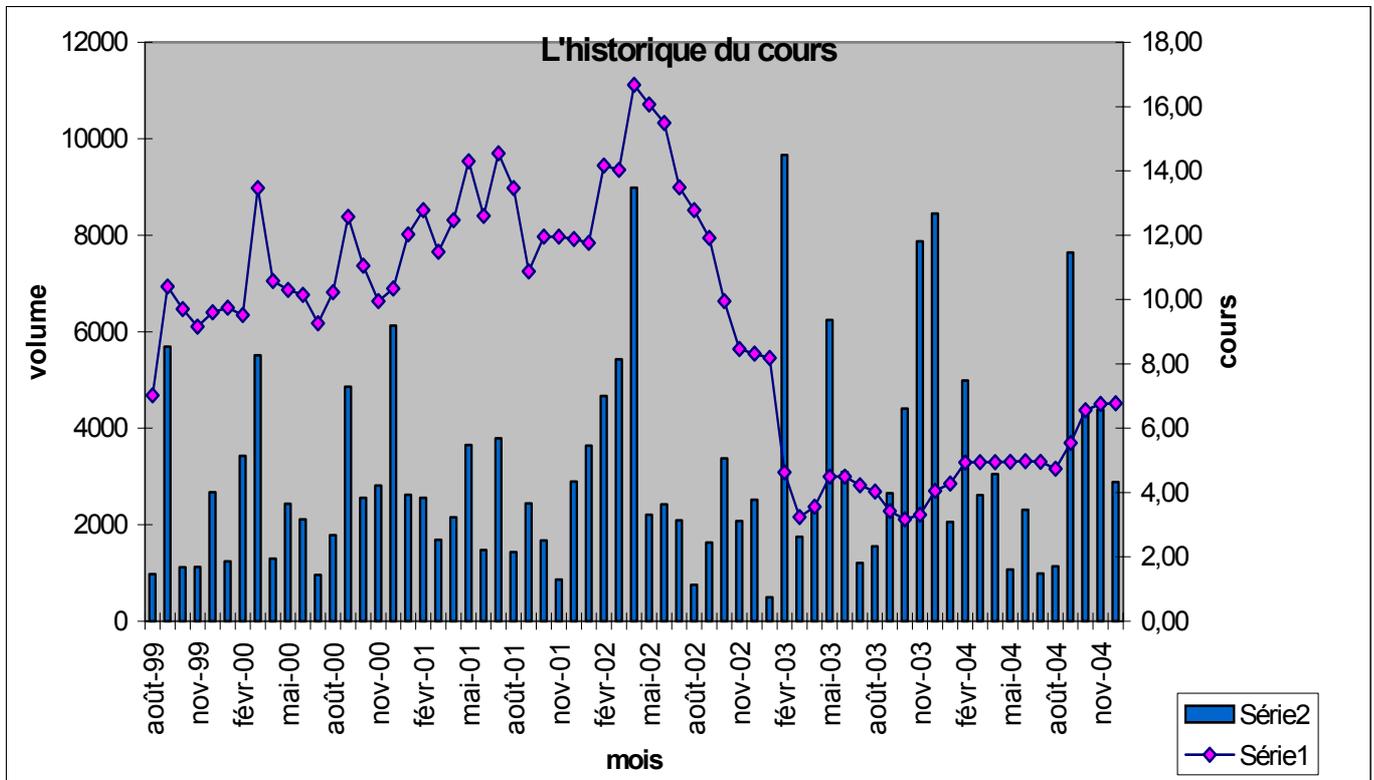
## 2.6 EVOLUTION BOURSIERE

Evolution du titre de janvier 2000 à décembre 2004 :

Cours en Euros	Cours moyen	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Moyenne des échanges
Janvier 2000	9.75	10.25	9.00	1 242
Février 2000	9.52	10.10	8.50	3 427
Mars 2000	13.47	15.00	10.45	5 510
Avril 2000	10.58	12.40	10.00	1 298
Mai 2000	10.30	10.84	9.38	2 432
Juin 2000	10.15	10.51	9.37	2 110
Juillet 2000	9.26	9.85	9.00	960
Août 2000	10.23	11.90	8.5	1 785
Septembre 2000	12.57	13.70	10.50	4 857
Octobre 2000	11.05	12.10	9.60	2 554
Novembre 2000	9.95	11.10	9.00	2 807
Décembre 2000	10.34	11.20	8.70	6 128
<b>Moyenne année 2000</b>	<b>10.60</b>			<b>2 926</b>
Janvier 2001	12.03	13.39	10.50	2 615
Février 2001	12.78	13.40	11.84	2 553
Mars 2001	11.48	12.25	10.40	1 686
Avril 2001	12.47	13.39	11.35	2 154
Mai 2001	14.30	15.25	12.70	3 654
Juin 2001	12.60	13.51	11.49	1 472
Juillet 2001	14.55	16.40	12.50	3 789
Août 2001	13.47	14.80	12.50	1 434
Septembre 2001	10.88	14.48	9.15	2 443
Octobre 2001	11.96	13.50	10.31	1 673
Novembre 2001	11.96	12.53	11.10	863
Décembre 2001	11.88	12.75	11.00	2 891
<b>Moyenne année 2001</b>	<b>12.53</b>			<b>2 269</b>
Janvier 2002	12.60	14.35	10.50	3 637
Février 2002	14.22	15.30	13.00	4 670
Mars 2002	14.05	15.00	13.00	5 429
Avril 2002	16.71	18.00	15.01	8 985
Mai 2002	16.07	17.25	14.81	2 206
Juin 2002	15.49	16.25	14.20	2 419
Juillet 2002	13.49	15.11	12.20	2 092
Août 2002	12.77	13.50	12.25	757
Septembre 2002	11.92	13.49	8.80	1 632
Octobre 2002	9.95	11.88	8.06	3 373
Novembre 2002	8.46	9.45	8.07	2 078
Décembre 2002	8.32	8.70	7.55	2 516
<b>Moyenne année 2002</b>	<b>12.76</b>			<b>3 316</b>
Janvier 2003	8.18	9.57	7.51	496
Février 2003	4.63	8.10	3.45	9 662
Mars 2003	3.24	4.37	2.76	1 746
Avril 2003	3.46	3.96	2.76	2 299
Mai 2003	4.49	6.16	4.01	6 246
Juin 2003	4.39	5.48	4.00	3 088
Juillet 2003	4.23	4.75	4.00	1 208
Août 2003	4.03	4.20	3.69	1 547
Septembre 2003	3.42	3.64	3.21	2 563
Octobre 2003	3.17	3.59	3.01	4 405
Novembre 2003	3.31	4.05	2.90	7 875
Décembre 2003	4.05	5.12	3.25	8 452
<b>Moyenne année 2003</b>	<b>4.22</b>			<b>4 132</b>
Janvier 2004	4.28	4.50	4.05	2 058
Février 2004	4.93	5.45	4.65	4 990
Mars 2004	4.94	5.39	4.40	2 608
Avril 2004	4.94	5.35	4.50	3 053
Mai 2004	4.96	5.33	4.76	1 071
Juin 2004	4.98	5.18	4.50	2 308
Juillet 2004	4.96	5.18	4.70	986
Août 2004	4.74	5.10	4.59	1 136
Septembre 2004	5.54	6.19	4.86	7 640
Octobre 2004	6.56	7.00	6.05	4 296
Novembre 2004	6.75	7.50	6.42	4 389
Décembre 2004	6.77	7.2	6.6	2 882
<b>Moyenne année 2004</b>	<b>5.36</b>			<b>2 543</b>

Sources : Euronext

Mode de cotation en continu depuis le 27 juin 2001.



## 2.7 DIVIDENDES

Il n'a été distribué aucun dividende au titre des 3 derniers exercices.

La société n'a pas l'intention de distribuer de dividendes au cours des prochains exercices.

Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'Etat à l'issue d'un délai de 5 ans.

### **3 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ, L'EVOLUTION RECENTE, LES PERSPECTIVES D'AVENIR**

DMS conçoit, produit et commercialise des appareils d'imagerie médicale notamment destinés au diagnostic de l'ostéoporose. Le groupe intervient sur un marché encore récent mais en forte croissance et sur lequel n'est actuellement présent qu'un nombre limité d'intervenants.

Le groupe développe sa stratégie autour de quatre axes :

- une collaboration étroite avec les meilleurs organismes français de recherche, mondialement reconnus pour leur excellence dans le domaine de l'imagerie : depuis l'exercice 2000, le partenaire quasi-exclusif du Groupe DMS étant le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA)/ LETI ;
- une conception des produits associant étroitement les équipes marketing, recherche & développement, et fondée sur les besoins des utilisateurs ;
- une présence mondiale au travers d'un réseau de distributeurs : le groupe est ainsi représenté dans plus de quarante pays ;
- une politique de sous-traitance en production et en engineering.

Les produits de DMS touchent non seulement le marché des hôpitaux, cliniques et radiologues, mais aussi celui des médecins spécialistes concernés par ces appareils de diagnostic (rhumatologues, orthopédistes, gynécologues...), voire celui des généralistes. A terme, les spécialistes principalement visés par DMS sont les radiologues.

#### **3.1 HISTORIQUE ET EVOLUTION DE LA STRUCTURE DU GROUPE PENDANT LES DEUX DERNIERES ANNEES**

##### **3.1.1 HISTORIQUE**

Diagnostic Medical Systems (DMS) et sa filiale Medilink ont été créées en 1993 par Antoine Rabaste et Jean-Luc Dumas, deux cadres de la société Graseby, filiale du groupe Cambridge Electronic Industries. Après une expérience réussie dans la distribution médicale aux Etats-Unis, Antoine Rabaste exerçait depuis 1988 les fonctions de directeur commercial chez Graseby, société de conception, fabrication et commercialisation d'appareils Doppler. Les actionnaires de Graseby ayant décidé fin 1992 d'arrêter l'activité de la société, Antoine Rabaste crée ses propres structures et, de 1993 à 1995, développe avec succès une activité Doppler, ainsi que l'importation d'échographes. Cette activité, bien gérée, s'avère profitable.

Pendant cette période, Antoine Rabaste s'attache à nouer des contacts avec des organismes de recherche. Ces liens déboucheront en 1996 sur l'acquisition auprès du Laboratoire d'Imagerie Paramétrique (LIP) du Centre National pour la Recherche Scientifique (CNRS) d'une technologie de mesure de densité de l'os au moyen d'ultrasons. Dans un premier temps, la société DMS ne conçoit qu'autour de ce brevet. Puis, pour élargir sa gamme de produits, elle développe également la technologie des rayons X et décide, afin de compléter sa gamme, de s'associer avec le CEA/LETI afin de développer un appareil de haute technologie. La société DMS détient alors une gamme très complète d'appareils de diagnostic de l'ostéoporose, tout en continuant à développer la gamme Doppler.

### 3.1.2 LA SOCIETE APELEM

#### 3.1.2.1 Présentation

Apelem est une société française basée à Nîmes (40 Km de Montpellier), créée il y a 25 ans.

Son activité principale consiste à concevoir, développer et distribuer des appareils de radiographie, de fluoroscopie, d'angiographie et de coronographie. La gamme de produits s'étend des appareils mobiles aux salles télécommandées ou conventionnelles de radiographie.

Le produit phare pour les années à venir est issu d'une collaboration avec le CEA/LETI : le Paladio. Il s'agit d'un capteur numérique qui remplace les films conventionnels. Il est unique par ses performances et son coût.

Apelem dispose de 2 filiales dont l'activité est exclusivement basée sur les échanges commerciaux, en Russie (33% des parts) et en Espagne (51%) ; ainsi que d'un réseau de distributeurs spécialisés dans la radiologie à travers le monde.

#### 3.1.2.2 Convention d'acquisition

DMS a acheté APELEM 7.774.900 euros (prise de participation), le 7 septembre 1999.

DMS a réglé au comptant 1 692 184 euros et a réalisé deux emprunts de 1 143 368 euros, un avec la BNP et l'autre avec le Crédit Lyonnais. Les 3 811 225 euros restants étaient au 31 décembre 1999 en dettes.

Une première échéance de 914 694 euros a été réglée au 7 septembre 2000, une seconde de 1 219 592 euros le 14 décembre 2001. Enfin 1 676 940 euros ont été versés le 7 septembre 2002.

DMS a été obligé de renforcer sa structure financière en réalisant 4 nouveaux emprunts de 1.145.000 euros chacun auprès du Crédit Agricole du Gard, du Crédit Agricole du Midi, de la Banque Populaire du Midi et de la SODLER (Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon) afin de refinancer cette acquisition.

#### 3.1.2.3 APELEM : Informations chiffrées

En KEuros	2000	2001	2002	2003	2004
<b>Chiffre d'affaires</b>	14 674	17 326	15 828	13 858	16 649
<b>Résultat d'exploitation</b>	(393)	626	(248)	102	1043
<b>Résultat Net</b>	357	404	(384)	364	356

### 3.1.3 LES SYNERGIES ENTRE DMS ET APELEM

**APELEM et DMS sont deux sociétés qui opèrent dans le domaine de la radiologie et plus particulièrement dans celui de l'imagerie médicale. Les synergies entre les deux sociétés sont importantes et s'établissent à plusieurs niveaux :**

- Commercial France :

Les deux sociétés sont présentes en France avec un réseau de distribution aujourd'hui commun : 6 agences régionales et une dizaine de distributeurs. La mise en commun des réseaux a permis au Groupe de disposer d'un réseau de vente direct et indirect important en France, permettant à chacune des deux sociétés d'envisager une croissance significative de son CA sur le territoire national. L'effet de gamme permet au groupe de proposer l'équipement complet d'un service de radiologie aux radiologues libéraux ainsi que dans les services de radiologie des centres hospitaliers.

L'effet de groupe (premier groupe 100 % français dans la radiologie) permet une reconnaissance forte à l'échelle du privé mais aussi de l'hospitalier.

- Commercial Export :

DMS dispose de 7 responsables commerciaux et de 2 spécialistes d'application assurant le suivi des installations. APELEM dispose d'une équipe de 6 personnes pour le commercial et le traitement des appels d'offre. Le partage des informations en matière de réseaux de distribution et l'effet de gamme optimisent la présence par pays et donc la couverture géographique de chaque société. L'étude d'ouverture de filiales dans des pays comme la RFA reste réaliste. De plus, le groupe peut donner une solution plus complète à de nombreux appels d'offre financés par la France (protocoles) et pour lesquels le matériel d'origine française est prioritaire.

- Marketing :

DMS dispose aujourd'hui d'une communication de groupe lui permettant de mieux cibler les utilisateurs finaux (radiologues et services hospitaliers) mais également de se présenter en tant que premier fabricant français de matériel de radiologie. Ainsi, l'ensemble des documentations commerciales des sociétés DMS et APELEM a été repensé afin de répondre aux mêmes codes graphiques et aux mêmes exigences de qualité.

Une présence commune aux congrès et salons mondiaux de radiologie est systématiquement planifiée et met en valeur le savoir-faire du Groupe et son avance technologique.

De manière générale, toutes les opérations de marketing et de communication (salons, mailings, soirées de présentation, campagnes publicitaires...) sont organisées en commun, générant ainsi des économies d'échelle qui permettent de développer les actions de manière qualitative, mais également d'en multiplier le nombre.

- Recherche et développement :

Les deux sociétés disposent d'un fort capital humain et technologique en matière de recherche et développement. Les compétences en matière d'asservissement au niveau mécanique, de maîtrise des rayons X, de transmission de données, de reconnaissance de forme... permettent au groupe de se hisser au niveau des plus grands et de prendre de l'avance grâce au développement de produits réellement innovants.

Les deux sociétés ont mis en place depuis plusieurs années un partenariat avec le CEA/LETI, collaboration qui devrait encore se développer dans l'avenir. Le CEA/LETI est l'un des plus grands laboratoires mondiaux sur le traitement de l'image et la technologie des rayons X.

La mise en commun des savoir-faire en matière de développement logiciel génère un apport essentiel en ce qui concerne l'efficacité et la rapidité de certains programmes. Cette avance est significative pour APELEM avec le PALADIO et pour DMS avec le LEXXOS. Les nouvelles options prises en partenariat avec le CEA sur le projet LEXXOS donnent à cette avancée technologique en ostéodensitométrie une longueur d'avance sur ses concurrents.

En résumé, la complémentarité des deux sociétés est optimale au niveau de la mise en commun des compétences informatiques et électroniques.

#### Production/Mécanique :

Les deux sociétés contractent, dans certains cas, avec les mêmes sous-traitants et ont des potentialités de regroupement visant à des économies d'échelle et un meilleur pouvoir de négociation afin de baisser les coûts de production.

Dans la logique d'un rapprochement des services Achats et Méthodes, une première phase d'harmonisation des codifications a été initiée en 2003 et sera finalisée à la fin du premier semestre 2004. La mise en commun des pratiques Achats et Méthodes sera dans un second temps fédérée par la démarche qualité globale.

#### Qualité/Service :

La qualité est un enjeu majeur du prochain millénaire. Les sociétés DMS et APELEM sont ainsi qualifiées ISO 9001 version 2000 et ISO 13485 version 96 (spécifique aux dispositifs médicaux) depuis juillet 2003.

#### Positionnement :

Le Groupe DMS dispose d'une avance technologique en matière d'imagerie ultrasonore, de détecteur et de traitement de l'asservissement des rayons X et du diffusé pour l'ostéodensitométrie. Cette avance est factuelle sur tous les grands concurrents mondiaux.

Apelem, en tant que filiale de DMS, dispose d'une réelle opportunité de croissance avec ses produits actuels. Cette évolution passe par un marketing affiné et une présence internationale plus forte. D'autre part, son nouveau produit, le Paladio, constitue une réelle opportunité en termes de positionnement de prix, performances et timing. La taille du marché du PALADIO est reconnue comme étant significative.

En conclusion, quel que soit le domaine abordé dans le fonctionnement des deux sociétés : commercial, production, développement ... la synergie et la complémentarité des compétences sont excellentes.

Les marchés respectifs s'adressent dans les deux cas, majoritairement aux radiologues et sont tous les deux fortement porteurs : l'ostéodensitométrie pour le diagnostic de l'ostéoporose, maladie du XXI<sup>ème</sup> siècle et l'imagerie numérisée, clé de voûte de la radiologie d'aujourd'hui.

La proximité géographique et la parfaite entente entre les dirigeants constituent, de surcroît, les facteurs fédérateurs de la réussite de ce groupe opérant dans le domaine hautement technologique de l'imagerie médicale.

### 3.1.4 ORGANIGRAMME

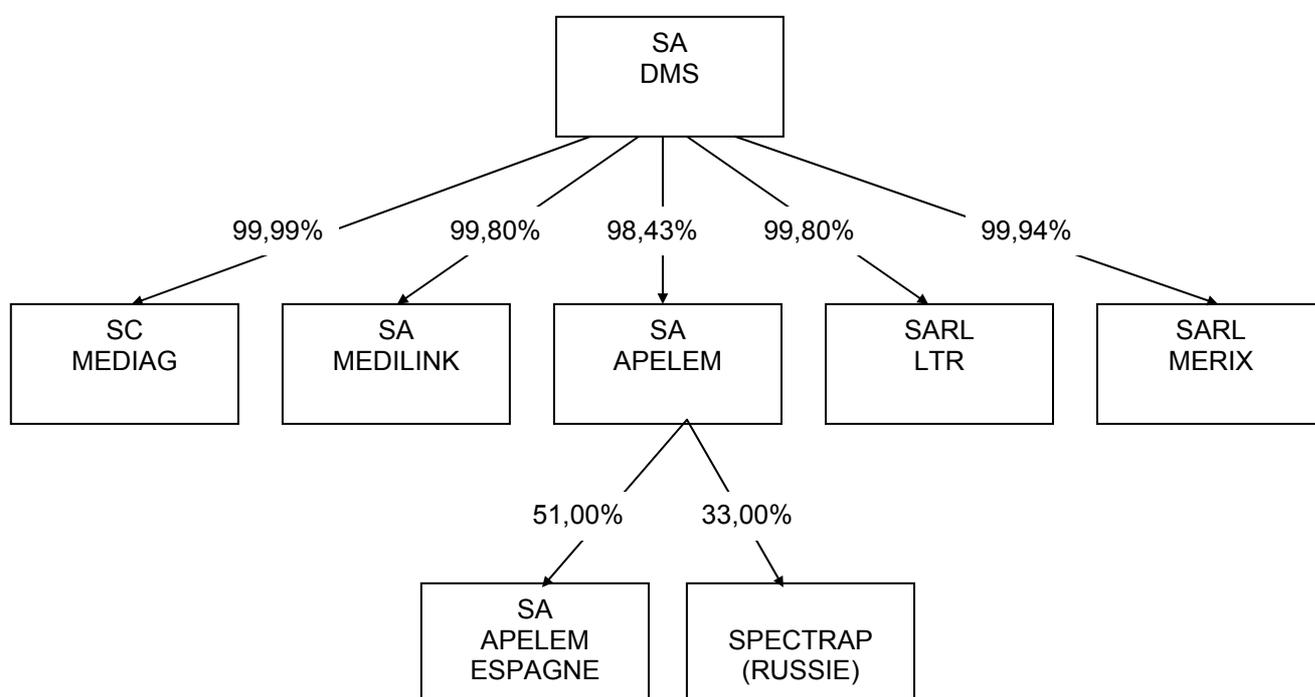
La société DMS a été créée le 26 janvier 1993 et sa filiale Medilink le 26 octobre 1992.

Par acte sous seing privé du 10 mars 1998, les actionnaires de la société MEDILINK ont fait apport à la société DMS de la totalité des actions composant le capital social de MEDILINK. Cet apport a été approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de DMS le 24 mars 1998.

Les deux sociétés sont complémentaires dans la distribution de la gamme de produits.

En septembre 1999, DMS a racheté 100% du capital de D.C.L., société détenant à 99.7% la société APELEM. En 2000, la société D.C.L. a fait l'objet d'une fusion absorption par la société APELEM. Au cours du même exercice, la société DMS a fait l'acquisition des sociétés LTR et MERIX.

Organigramme du Groupe DMS au 31 décembre 2004



La SC Mediag est une société civile appartenant à DMS. Elle gère les locaux de DMS et MEDILINK.

La SA DMS et la S.A MEDILINK produisent des dopplers et des ostéodensitomètres.

La SA APELEM produit des appareils de radiologie.

Ces quatre entités avec SA APELEM Espagne, représentent le Groupe DMS.

SPECTRAP est une participation du groupe. Son activité est exclusivement commerciale.

Entre les sociétés du groupe existent des conventions:

- d'intégration fiscale
- de mise à disposition de personnel
- de compte courant rémunéré au taux d'intérêt de 5%
- de prestations d'animation courante (direction, gestion, ressources humaines) réalisées par la société DMS
- de distribution de produits APELEM par la société DMS

### 3.1.5 CHIFFRES CLES

#### Eléments du compte de résultat au 31 décembre 2004

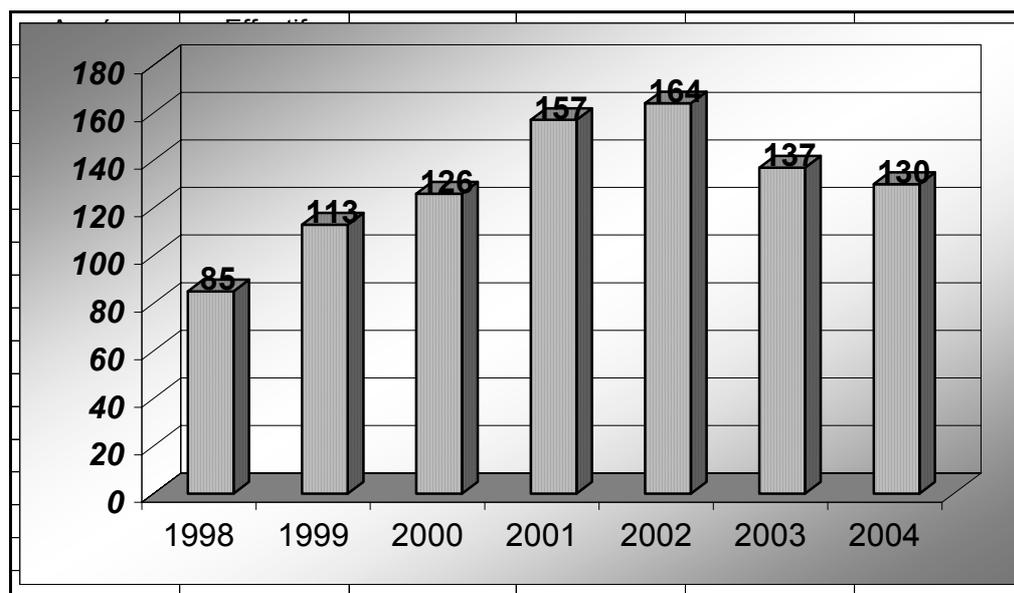
Evolution 2003/2004 en Millions d'Euros		
	<b>2004</b>	<b>2003</b>
CA	26,0	23,3
Résultat d'Exploitation	+ 0,13	- 0,07
Résultat Net (avant survaleurs)	- 0,62	- 0,02

#### Eléments bilanciels au 31 décembre 2004 :

<b>K Euros</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
Dettes Financières Nettes	2 706	6 810	5 519	6 199
Capitaux propres *	12 500	9 741	8 717	12 589
Taux d'endettement (Gearing)	21,6%	69,9%	63,3%	49,2%

\* y compris intérêts minoritaires et avances conditionnés

#### Evolution de l'effectif de 1998 à 2004 :



## **3.2 DESCRIPTION DES PRINCIPALES ACTIVITES**

### **3.2.1. PRESENTATION DE L'OSTEOPOROSE**

#### **3.2.1.1. L'ostéoporose**

L'os est un organe dynamique, soumis à un processus continu de résorption et de reconstitution. L'ostéoporose est un état caractérisé par un déséquilibre de ce processus lorsque la résorption excède la reconstitution. La masse et la densité osseuses s'en trouvent diminuées, avec pour conséquence un risque accru de fracture.

L'ostéoporose est une maladie qui se développe silencieusement et frappe plutôt les femmes après la ménopause. Selon la National Osteoporosis Foundation aux Etats-Unis, 250 millions de personnes dans le monde et 25 millions aux Etats-Unis, dont 80 % de femmes, souffriraient d'ostéoporose. Rien qu'aux Etats-Unis, cette maladie serait la cause de plus de 1,3 millions de fractures par an, dont les coûts directs en soins médicaux et indirects en perte de productivité pourraient être évalués à 13 milliards de dollars par an (source Lunar Corporation).

#### **3.2.1.2. Les traitements contre l'ostéoporose**

Jusqu'à une période récente, l'ostéoporose était considérée comme une conséquence inévitable et incurable du vieillissement. Dans les pays économiquement développés, le vieillissement généralisé de la population et l'attention portée à la santé des femmes ont toutefois conduit la recherche médicale à développer des traitements contre l'ostéoporose. En septembre 1995, la Food and Drug Administration (FDA) américaine a approuvé le médicament Fosamax, des laboratoires Merck, contre l'ostéoporose établie chez les femmes ménopausées. Ce médicament, aujourd'hui autorisé dans plus de quarante pays et consommé par plus de 2 millions de personnes dans le monde, est également en cours d'approbation comme traitement préventif.

Il existe par ailleurs plus de 350 études cliniques en cours sur le sujet et une trentaine de médicaments sont en phase II et III d'homologation ou en cours d'approbation. La phase II correspond aux premiers tests sur des patients afin de préciser les tolérances et les éventuels effets secondaires des médicaments. La phase III correspond quant à elle aux essais thérapeutiques finaux. Merck, et Procter and Gamble commercialisent déjà des traitements. Akzo, Sanofi, Johnson & Johnson, Glaxo, Yamanouchi, Hoffmann La Roche sont tous en passe d'avoir un ou plusieurs produits traitant des problèmes d'ostéoporose.

#### **3.2.1.3. Les diagnostics de l'ostéoporose et les technologies d'ostéodensitométrie**

La disponibilité récente sur le marché de traitements curatifs et l'arrivée prochaine de traitements préventifs vont multiplier les besoins en diagnostics de dépistage et de suivi des résultats des traitements. Il s'agit d'évaluer la densité osseuse et la rigidité de la micro-architecture de l'os.

Les technologies se divisent en deux familles, les rayons x et les ultrasons, ces derniers n'ayant fait leur apparition commercialement que depuis le début des années quatre-vingt-dix. Parmi ces deux technologies, on distingue deux types d'appareillage :

- les ostéodensitomètres multisites ou " corps entier ", qui sont basés exclusivement sur la technologie des rayons x. Ils peuvent mesurer la densité de n'importe quel os du corps humain selon le calibre choisi.
- les ostéodensitomètres monosites ou périphériques, qui peuvent être à rayons x ou ultrasons.

Ils ne mesurent quant à eux que la densité des os du pied, de l'avant bras ou de la main.

La performance d'un ostéodensitomètre est caractérisée par:

- la pertinence de sa mesure, comparée à ce que l'on pourrait obtenir par le biais de la RMN (Résonance Magnétique Nucléaire, technologie très coûteuse et qui a surtout d'autres usages);
- la reproductibilité des mesures;
- la sensibilité du point de vue du diagnostic, c'est à dire la capacité à bien discerner les individus normaux de ceux atteints d'ostéoporose.

### La technologie par rayons x

Différents moyens d'analyse non invasive de la masse osseuse ont été mis au point depuis les années 60. Tous ces appareils étaient jusqu'au début des années 90 fondés sur l'utilisation des rayons x ou rayons y. Ils ont permis ainsi d'aller au-delà des interprétations subjectives qui pouvaient être effectuées à partir des radiographies classiques, en apportant des mesures quantitatives précises sur la masse osseuse. Les techniques employées consistent à évaluer le taux d'absorption des photons (émis par une source rayons x ou y) qui interagissent avec la matière rencontrée. Les niveaux d'énergie les plus intéressants en matière d'absorption photonique sont bas (entre 30 et 140 keV) contrairement à la radiologie classique qui, elle, en "photographiant", cherche à donner une image et non une mesure quantitative précise.

Les sources rayons x ont aujourd'hui remplacé les sources radio-isotopiques radioactives qui ont pu être utilisées dans le passé mais qui étaient très coûteuses. La dernière-née et la plus avancée des technologies faisant appel aux émissions par rayons x est appelée DXA (Dual X-ray absorptiometry). Elle est basée sur le fait que les atténuations photoniques sont différentes selon les niveaux d'énergie employés et selon que le tissu traversé est osseux ou mou. Dès lors, une émission photonique "double", c'est-à-dire avec deux niveaux d'énergie différents, va permettre de distinguer les tissus osseux des tissus mous de façon extrêmement précise. L'utilisation d'un algorithme judicieux apporte donc, par recombinaison des données, une meilleure analyse du tissu osseux seul.

Enfin, tout récemment, sont apparues les technologies DXA Fan-beam qui scannent le patient avec une sorte de rideau de rayons x et non plus seulement avec un faisceau simple et étroit qui, lui, doit balayer la zone visée en longueur et en largeur (le Pencil-beam). Le temps de mesure s'en trouve donc amélioré notablement et devient dans la plupart des cas inférieur à la minute. Néanmoins, cette technologie comporte des désavantages : une reproductibilité peu supérieure ou inférieure au pencil beam, une dose ionisante émise très importante et un coût élevé.

### La technologie par ultrasons

Mesurer la densité de l'os est bien entendu fondamental pour l'étude de sa solidité, mais malgré leur corrélation logique, il ne faut pas perdre de vue que l'objectif véritable recherché lors de l'élaboration d'un diagnostic sur l'ostéoporose est de mesurer l'état de solidité de l'os et non sa densité. Et c'est sur ce point que la technologie des rayons x pourrait avoir atteint son seuil d'efficacité. En effet elle ne permet pas une observation de la micro-architecture de l'os, révélatrice de sa rigidité et aussi déterminante pour sa solidité que sa densité. L'os, en effet, n'est pas plein, et deux cubes de même taille, constitués de la même matière et avec des densités identiques ne résisteront pas forcément de la même façon aux chocs selon la répartition interne des masses (i.e. selon la répartition des pleins et des vides à l'intérieur des cubes).

La technologie des rayons x ne pourra pénétrer plus avant dans la définition de la micro-architecture osseuse qu'en irradiant fortement l'os, au-delà des seuils acceptables par l'organisme humain. Cette irradiation, même légère, peut de plus être contre-indiquée chez certains sujets et surtout être culturellement mal acceptée par certains pays comme le Japon et la Corée.

Précisons toutefois que les émissions de rayons x des ostéodensitomètres sont dix fois moins puissantes que celles des appareils de radiologie classique. Ces derniers "photographient" les parties internes du corps humain, alors que les ostéodensitomètres reconstruisent l'image de l'os et "cartographient" sa densité. Ils ne nécessitent pas de personnel manipulateur formé à la radioactivité du fait du faible effet ionisant.

Les ostéodensitomètres à ultrasons présentent l'avantage d'être moins coûteux, et sont aisément transportables. Ils ne requièrent pas, bien entendu, de personnel manipulateur formé à la radioactivité, puisqu'ils ne présentent aucun danger vis à vis de l'organisme. La plupart des matériels utilisent la

technologie d'atténuation du signal ultrasonique et mesurent ce qui est communément appelé la BUA (Broadband Ultrasound Attenuation) ainsi que la vitesse de propagation du signal (Speed Of Sound). Les plus performants (ceux qui fournissent une reconstruction de l'image de l'os) nécessitent cependant d'immerger la partie du corps à mesurer : ils ne permettent donc pas d'effectuer des mesures directes sur les sites à risque élevé de fracture comme le bassin ou la colonne vertébrale mais opèrent sur le calcaneum (talon), qui présente toutefois les mêmes caractéristiques physiologiques de par son appartenance au type des os " trabéculaires " (os spongieux avec microcavités). Des études médicales récentes ont montré que bien qu'étant rarement le siège d'une fracture, le calcaneum est un excellent prédicteur de la fracture du col du fémur.

Enfin la technologie de la réflexion ultrasonore, mise au point et brevetée en 1996 par le CNRS, et dont DMS détient la licence exclusive, apporte de nouveaux éléments dans l'étude de la micro-architecture osseuse. Ils ont ainsi créé et déposé un nouveau paramètre utile au diagnostic osseux: la BUB (Broadband Ultrasound Backscattered). Cette nouvelle technologie pourrait parvenir ainsi à dépasser la technologie des rayons x en efficacité de diagnostic dans le domaine des appareils monosites. Aujourd'hui, DMS est la seule société dans le monde à proposer un ostéodensitomètre à ultrasons capable de fournir une mesure de la réflexion ultrasonore sur l'os. Les études cliniques menées en 1998 et 1999 notamment aux USA ont confirmé la supériorité de notre technologie sur toute l'offre des appareils au niveau mondial.

En 2005, (les efforts importants consacrés en 2003 au développement de nouveaux logiciels du Lexxos ont retardé le calendrier de sortie du nouvel appareil à ultrasons) une nouvelle technologie devrait être commercialisée. Elle réunira tous les avantages demandés par les praticiens, portabilité, rapidité, sans eau, tout en bénéficiant d'un prix de revient industriel beaucoup plus faible que l'UBIS 5000.

### **3.2.2 LES DIFFERENTES TECHNIQUES DE L'IMAGERIE DIAGNOSTIQUE :**

L'imagerie médicale passe dans le domaine médical et à titre non interventionnel, par l'utilisation des propriétés des rayonnements radioactifs ou radioélectriques pour observer certaines parties internes du corps humain.

Elle est articulée autour de plusieurs techniques, sommairement présentées comme suit :

- Les **rayons x**, sur lesquels repose la radiologie conventionnelle, sont une technique banalisée et la plus répandue. L'angiographie en est une application au système vasculaire, de même que la mammographie en est une pour le diagnostic des cancers du sein, et le numérique, pour l'osseux, le pulmonaire et la gastroentérologie. Le rayon X demeure la technique dominante.
- La **scanographie** (ou **scanner**) est un procédé qui permet l'étude anatomique du corps humain, en effectuant des coupes transversales du corps à partir d'une source de rayon X.
- L'**échographie**, qui repose sur la réflexion des ultrasons, est utilisée en gynécologie et cardiologie, ainsi que pour les viscères.
- **L'Imagerie par Résonance Magnétique (IRM)** permet, grâce à l'utilisation de rayons ionisants et aux progrès de l'informatique et de la numérisation, de donner une carte anatomique et chimique avec transparence osseuse et de détecter ainsi les tumeurs ;
- La **médecine nucléaire** est une technique de diagnostic permettant d'obtenir des images d'un organe après injection au patient d'un produit radioactif se fixant dans l'organe analysé et d'en étudier la fonctionnalité dans le temps. La mise en œuvre de cette technique nécessite un détecteur de rayonnement associé à un système mécanique (« gamma-caméra »), qui tourne autour du patient, ainsi qu'un ordinateur qui reconstruit une image de l'organe à partir des signaux transmis par la gamma-caméra.

### 3.2.3 L'OFFRE DE DMS

Autour de son produit phare utilisant la technologie avancée des ultrasons, DMS a construit une gamme complète d'ostéodensitomètres. Depuis 1999, elle possède également une offre complète d'appareils de radiologie conçus et fabriqués par la filiale Apelem. Ainsi, le groupe peut répondre de manière exhaustive aux besoins nouveaux des radiologues dans l'évolution de leur plateau technique.

#### 3.2.3.1. Les ostéodensitomètres à ultrasons

##### L'UBIS 5000

C'est un appareil monosite (opérant sur un seul site, en l'occurrence le calcaneum, i.e. l'os du talon) qui a été mis sur le marché en septembre 96 et janvier 98. C'est le plus performant des matériels ultrasonores du marché : il est le premier à donner une image numérique de l'os et à fournir des renseignements nouveaux (BUB : Broadband Ultrasound Backscattered) sur la micro-architecture osseuse (pour l'UBIS 5000) grâce à la technologie brevetée par le CNRS.

Les appareils concurrents ne permettent pas la reconstruction de l'image de l'os et ne disposent pas de l'algorithme de recherche automatique qui permet à partir de l'image de l'os de déterminer la région d'intérêt du calcaneum: la région d'atténuation minimum à l'intérieur de la tubérosité postérieure. Celle-ci est primordiale pour le diagnostic, car elle seule est vraiment discriminante et indicatrice du risque de fracture sur le squelette, et en particulier sur le fémur et les vertèbres. Ces appareils, en ne disposant pas d'image ou d'algorithme de recherche, donnent donc de mauvais résultats en terme de fiabilité et de précision des mesures : en poussant la situation à l'extrême, une même personne n'obtiendra pas deux résultats identiques à un quart d'heure d'intervalle entre deux mesures, pour peu qu'elle ait modifié la position de son pied à l'intérieur de l'appareil. Le prix Yves Rocard de la meilleure technologie de sciences physiques a été décerné à UBIS.

Dès 2005, un nouvel ultrason mono site avec image, sortira des chaînes de production de DMS.

##### L'Osteospace

C'est également un appareil monosite opérant sur le calcaneum. Il a été mis sur le marché en janvier 98 mais utilise la technologie du GIP et de Matra-Marconi Espace. Cette dernière doit être considérée comme la deuxième technologie mondiale : elle ne reconstruit pas l'image de l'os, mais elle détermine tout de même la région d'intérêt principal du calcaneum par le biais d'un repérage anatomique laser.

#### 3.2.3.2. Les ostéodensitomètres à rayons x

##### Le Challenger

C'est un appareil multisites DXA, qui effectue, par un balayage rayons x selon la méthode du pencil beam, une série de mesures de la densité osseuse sur différents sites : la colonne vertébrale, les hanches ou les os de l'avant-bras. Il reconstruit une image numérique de l'os et cartographie ainsi sa densité, tout en déterminant la région d'intérêt principal. Il a été mis sur le marché à la fin de l'année 97. La technologie rayons x employée est classique mais l'ergonomie et les fonctions d'utilisation sont attractives.

Cet appareil est plutôt destiné au radiologue : il lui permet d'établir une mesure densitométrique des os, nécessaire à ses confrères pour établir un diagnostic sur l'état du squelette du patient.

### L'Osteoview

C'est un appareil monosite DXA qui balaye avec des rayons x les os de l'avant-bras (radius et cubitus). Il reconstruit une image numérique de l'os et cartographie ainsi sa densité tout en déterminant la région d'intérêt principal. Il a été mis sur le marché fin 97. La technologie rayons x employée est identique à celle du Challenger.

Cet appareil est plus à même que le Challenger d'intéresser les spécialistes qui doivent établir des premiers diagnostics osseux, tels que les rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, pédiatres et endocrinologues.

### Le Chronos

C'est un nouvel appareil multisite DEXA, utilisant la technologie Pencil Beam, dans la lignée du Challenger, mais muni d'un nouveau détecteur CdTe assurant une précision et une reproductibilité optimale. Le Chronos est commercialisé depuis le 2<sup>ème</sup> trimestre 2001.

### 3.2.3.3 Le matériel de radiologie

#### Le système de numérisation Flash

Le système de numérisation Flash permet l'acquisition d'images en temps réel (scopie, graphie et angiographie) et élimine toute manipulation de cassettes. Disponible avec les tables télécommandées, basculantes et d'angiographie APELEM, le Flash peut aussi être installé sur des tables déjà existantes. Grâce aux informations claires affichées sur le moniteur et à la facilité d'utilisation du système, le Flash devient le nouveau standard en système d'imagerie numérisée. Il a une excellente qualité d'image grâce à l'utilisation de la caméra TV APELEM CRM 92 ou la caméra CCD haute résolution.

Utilisé avec une table télécommandée possédant le mode suivi du bolus ou pas à pas, le Flash s'avère être un complément indispensable.

#### La Baccara

La table télécommandée BACCARA a été conçue pour satisfaire les praticiens les plus exigeants en imagerie médicale. Ses atouts sont multiples : compacité, convivialité et ergonomie des commandes, sélecteur de nouvelle génération à grille escamotable... et beaucoup d'autres avantages qui font de BACCARA un statif universel en radiologie conventionnelle et numérisée. BACCARA dispose dans sa version traditionnelle d'un sélecteur (pour cassettes 18x24 à 36x43 cm) qui autorise des diagnostics précis et sûrs (divisions en 1/2/3/4 et 5 sur les grands formats de cassette). L'innovation la plus importante est que cet appareil peut être complété par Flash et Paladio.

En plus des examens classiques, tels que gastro-intestinaux, urologie, pulmonaires, hystérogaphie, myélographie, lymphographie, radiographie du squelette, tomographie, BACCARA permet aussi les explorations en angiographie, angiographie périphérique (stepping), phlébographie, procédures interventionnelles vasculaires et non vasculaires. En mode numérisé, BACCARA ne se contente plus d'être la table la plus performante d'Europe, un logiciel sophistiqué extrait pour vous l'information essentielle au diagnostic.

#### Arceaux Chirurgicaux « EVO »

Les Arceaux Chirurgicaux « EVO » sont des amplis mobiles pour utilisation en bloc opératoire. Ils sont équipés de composants de haute technologie et comprennent en outre : le contrôle par micro-processeur, un générateur haute fréquence (3.3kW pour APX HF-II, et 5kW pour APX HF-III) et un amplificateur de brillance haute résolution (version 16 cm en mono, 17 cm en bi-champ, ou version 23cm en tri-champ) qui donnent une superbe qualité d'image avec une résolution optimale. Intégrée au chariot porte moniteurs, une gamme étendue de mémoires d'images numériques offre les fonctions de stockage, traitement et lecture. La

capacité de stockage des images est de 1.2.5.10 ou 200 images sur une matrice de 644x544x12 bits selon la version choisie.

Ces versions permettent de couvrir les applications suivantes : Chirurgie générale, Orthopédie, Pédiatrie, Chirurgie abdominale et Neurochirurgie, Cardiologie : implantations de Pacemakers et Défibrillateurs, Urologie en association avec un Lithotripteur, Traumatologie, Endoscopie, Soins intensifs, Radiologie interventionnelle.

#### **3.2.3.4. Les autres produits : les Doppler**

DMS est présent depuis de longues années sur le marché des appareils d'analyse sanguine avec effet Doppler. Ceux-ci permettent d'obtenir un diagnostic vasculaire complet en analysant en particulier la vélocimétrie sanguine. La notoriété de DMS dans le domaine est un atout solide pour la vente du dernier-né de sa gamme : l'Explorer. C'est un Doppler transcrânien bilatéral et multivoies, c'est à dire capable d'analyser la vascularisation des deux hémisphères cérébraux et ce jusqu'à huit profondeurs différentes. Ce nouvel appareil est doté d'une technologie innovante qui le positionne comme l'un des produits les plus performants dans ce domaine. Il est destiné à un marché plus limité que celui des ostéodensitomètres, mais sur lequel DMS entend conserver une part significative des ventes. Les utilisateurs finaux sont les angéologues, cardiologues, neurologues, chirurgiens et anesthésistes.

Cette technologie a été sélectionnée par le CNES pour équiper un module de la station spatiale internationale.

#### **3.2.3.5. Les nouveaux produits**

##### Le LEXXOS

DMS a déjà fait preuve d'une réactivité hors du commun en concevant et réalisant rapidement une gamme cohérente et pertinente d'ostéodensitomètres à rayons x et à ultrasons capable de répondre de manière percutante à une partie des besoins du corps médical en matière de diagnostic osseux sur l'ostéoporse.

Le groupe ne souhaite pas s'arrêter en si bon chemin. Il poursuit activement ses recherches afin d'étoffer et de renforcer sa gamme pour être rapidement présent sur le marché avec 100 % de l'offre. En effet, la gamme sur laquelle DMS évoluait en 1999 répondait à environ 20 % de la demande mondiale : appareils monosites à ultrasons et appareils à rayons X d'entrée de gamme (technologie pencil beam). Le plus gros du marché résidant dans le moyen et haut de gamme en rayons X, il était nécessaire de se positionner sur ce segment avec une offre adaptée. Lors de l'introduction au Nouveau Marché, il avait été décidé de développer, en partenariat avec le CEA, une technologie équivalente ou légèrement supérieure à l'offre des 2 principaux concurrents : la technologie Fan Beam.

En cours de développement, une opportunité de réaliser un véritable saut technologique a été mise à jour. Conscient qu'un retard important de mise sur le marché serait induit dans le cas du choix d'explorer cette voie, la direction de DMS n'a pas hésité à s'y engager. C'est donc une innovation technologique majeure que DMS, en collaboration avec le CEA, a réalisée. Cette technologie, d'un coût de l'ordre de 25 millions de francs, donne jour à une nouvelle gamme d'appareils. Elle répond à un marché moyen et haut de gamme d'un milliard de francs (Bone Densitometers analysis from « Global Industry analyst inc »), sur lequel DMS n'opérait pas jusqu'à présent, et dont seulement 2 sociétés, Lunar et Hologic, se partagent le chiffre d'affaires.

Fondé sur l'idée du "diagnostic éclair", possible grâce à son innovation principale, le "Digital Flash Beam®", Le Lexxos se caractérise par une numérisation de l'image en deux dimensions (l'état de l'art actuel n'offrant qu'une technique par balayage), une division jusqu'à 40 fois du temps d'examen et une faible ionisation. De plus, avec pour la première fois une résolution d'image de type quasi-radiologique, Lexxos ouvre de

nouvelles perspectives aux utilisateurs, en rajoutant la notion de qualification de l'os au diagnostic de l'ostéoporose. Le tableau suivant résume bien l'avance technologique du Lexxos sur l'Etat de l'art actuel :

	<b>Etat de l'art avant le Lexxos</b>	<b>Nouvelle Technologie DMS</b>
Positionnement du patient	1 minute	5 secondes
Résolution de l'image	Bonne	Très Bonne / Radiologique
Dose de rayons X	Moyenne	Faible
Rapidité de l'examen	15 secondes	1,5 seconde

Source : DMS

Les difficultés survenues dans le courant du développement et notamment les retards enregistrés en 2002 sont inhérents à la complexité de la technologie et à son caractère totalement innovants.

En 2003, les ventes de Lexxos représentaient 11 % des ventes du groupe, contre 9 % en 2002.

#### Le PALADIO :

Le Paladio est un capteur modulaire articulé autour d'une multcaméra CCD haute résolution (4096 x4096 pixels) et d'un scintillateur breveté et optimisé pour une meilleure DQE (Efficacité Quantique de Détection). La chaîne image Paladio autorise une visualisation dynamique immédiate et un transfert des données vers un reprographe, une station de visualisation, un réseau d'imagerie, une base de données, etc.... Ses applications se situent dans la radiologie, la fluoroscopie, la tomographie et l'angiographie. Ce produit répond à une demande réelle et son avantage est d'être compatible avec les tables de radiologie existantes.

En effet, l'introduction des capteurs numériques permet d'envisager de nouvelles perspectives dans le domaine de l'imagerie diagnostique médicale, car elle présente d'indéniables avantages par rapport à la technique traditionnelle film / écran :

économie de coût et de temps : cette technologie permet de se dispenser de l'achat de films radiologiques, des frais d'une chambre noire et de la manipulation des cassettes et du traitement des films ;

meilleure qualité de l'image assurant une plus grande fiabilité de diagnostic (taille du pixel / matrice).

De plus, cette technologie offre des possibilités «d'upgrading» de milliers de salles de radiologie, ou mieux, suscitera le remplacement d'une grande partie de ces dernières.

Le coût d'introduction de la technologie utilisée pour PALADIO est sensiblement moins élevé que pour les autres technologies utilisées en matière de capteur numérique par des concurrents du Groupe DMS, notamment par rapport au "Silicium Amorphe" (qui est un détecteur à base de silicium actif), et cela pour des possibilités identiques de performances. Les possibilités d'upgrading et de service apparaissent également supérieures.

D'autre part, le Paladio présente un avantage technologique de taille par rapport à tous ses concurrents. Il est le seul à proposer la scopie en temps réel. Il est donc possible de visualiser des images en mouvement alors que ses concurrents présentent une image gelée.

Le Lexxos a commercialement été lancé dans la fin de l'année 2001. La commercialisation du Paladio s'est opérée en début d'année 2002. Cependant, les premiers produits commercialisés ont accumulé des difficultés techniques, entraînant d'importants surcoûts liés au lancement. Aujourd'hui, les deux produits phare de DMS sont pleinement opérationnels et commercialisables

En 2004, les ventes de Baccara Paladio représentaient 12 % du chiffre d'affaire du groupe, contre 7 % en 2003 et 1 % en 2003.

#### **3.2.3.6 Produit en cours de recherche-développement :**

- Le projet MODATOS : Subventionné par le Ministère de la Recherche et de l'Industrie à hauteur de 152 450 Euros, ce projet concerne l'amélioration du diagnostic de l'ostéoporose grâce à l'étude de nouveaux paramètres morphométriques et qualitatifs (architecture et solidité osseuse). Il est mené en collaboration avec le CEA/Leti, le CHU de Nîmes, L'université de Lille II et l'INSA.
- Le projet Diran : également subventionné par le Ministère de la Recherche et de l'Industrie à hauteur de 141 000 Euros, et mené en étroite collaboration avec le CEA/Leti, l'Université de Grenoble I, et la société Medasys Digital Systems. Il s'appuie sur l'utilisation de la radiologie bi-énergie dans le cadre de la radiologie pulmonaire et tend à l'amélioration du diagnostic radiologique.

Ces deux derniers projets s'inscrivent dans le cadre des futures évolutions Lexxos et Paladio.

## 3.2.4 MARCHE ET CONCURRENCE

### 3.2.4.1 Le marché du Doppler

Le vélocimètre Doppler est utilisé pour dépister et diagnostiquer les maladies cardio-vasculaires. Jusqu'à présent, il était couramment utilisé dans sa forme "stand alone" par les cardiologues, angiologues et neurologues. Depuis le milieu des années 80, cette modalité "stand alone" a été progressivement embarquée sur les échographes, donnant naissance à l'Echodoppler puis au Doppler couleur et 3D.

Au début des années 90, une relance du marché s'est produite suite à l'arrivée d'une nouvelle application : le Doppler transcrânien. Ce dernier permet depuis 1995 le développement d'une nouvelle application du Doppler "stand alone": le monitoring. Il s'agit d'utiliser l'appareil comme un moniteur des artères intracrâniennes, en particulier dans les cas de vasospasme dans les hémorragies méningées, ou dans le comptage d'embolies durant des opérations de chirurgie à cœur ouvert ou telles que l'endartériectomie. Un Doppler a ainsi été développé, l'EXPLORER, dans un nouveau marché du monitoring en pleine croissance : il est notamment équipé d'un système unique de comptage d'embolies utilisant la technologie des ondelettes. Le marché est entré dans une nouvelle phase de développement suite aux innovations récentes et il est estimé à environ 200 MF. Les principaux concurrents sont: DWL, EME NICOLLET (Allemagne), et RIMED (Israël).

Les performances remarquables de l'EXPLORER devraient permettre à DMS de retrouver des niveaux d'activité satisfaisants. De plus le marché US constitue une réelle opportunité de voir décoller le CA de cet appareil.

### 3.2.4.2. L'ostéoporose: un marché en fort développement

Plusieurs facteurs concourent au développement du marché de l'ostéodensitométrie :

- l'accroissement de la population âgée, qui est sujette à cette détérioration des tissus osseux qu'est l'ostéoporose,
- l'attention portée à la santé des femmes, et ce depuis le suivi de la future mère jusqu'aux problèmes de vieillissement débutant à la ménopause (concept de "Woman's Health" et de centre dédiés à la femme)
- l'accélération de la mise sur le marché de médicaments efficaces dans le traitement et la prévention de l'ostéoporose, et de moyens de diagnostic.
- Une prise de conscience de plus en plus marquée des problèmes liés à l'ostéoporose.

Le marché des ostéodensitomètres à rayons x et à ultrasons se décompose en fait en deux secteurs qui ne s'adressent pas à la même clientèle:

- les matériels à rayons x qui sont capables d'analyser le corps entier ou du moins n'importe quel os du corps humain selon le calibrage choisi. Ils sont plutôt destinés aux hôpitaux, cliniques et radiologues. Leur coût est en effet plus élevé et donc ils nécessitent un nombre minimum de patients susceptibles d'être atteints d'ostéoporose pour être intéressants et rentables.
- les matériels à ultrasons et à rayons x périphériques qui n'analysent que les os de l'avant bras ou du pied. Ils sont de manipulation moins technique et meilleur marché (15.000 à 30.000 Euros) et s'adressent à une gamme d'utilisateurs plus large comprenant les rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, pédiatres, endocrinologues et médecins généralistes. Les matériels à ultrasons de première génération, en raison de leur manque de précision dans la recherche de la région d'intérêt principal, ne sont utilisables que pour le dépistage. En revanche les matériels développés par DMS permettront également à ces praticiens d'effectuer eux-mêmes les mesures des résultats des traitements administrés à leurs patients.

Comme nous venons de le voir les utilisateurs d'ostéodensitomètres sont:

- les hôpitaux et cliniques qui demandent des appareils haut de gamme pour leurs patients ou pour les études cliniques qui sont réalisées en leur sein.
- les radiologues qui souhaitent disposer d'ostéodensitomètres multisites en sus de leurs appareils classiques et coûteux de radiologie. Précisons bien à nouveau que les radiographies (" photographiques " et donc à forte intensité) du squelette sont reconnues comme non pertinentes pour calculer la densité osseuse : il faut un ostéodensitomètre pour réaliser un diagnostic fiable sur une prédiction ou un suivi d'ostéoporose.
- les rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, pédiatres et endocrinologues, voire les généralistes américains (les family practice doctors) qui en raison de leur spécialité sont amenés à rencontrer et examiner des patients et patientes susceptibles de connaître des problèmes osseux. Ces spécialistes s'orientent aujourd'hui vers les appareils périphériques de dépistage.

L'une des clefs du développement de l'ostéodensitométrie est bien entendu le niveau de remboursement par les organismes sociaux dans les différents pays et ce tant en matière de traitement qu'au niveau du diagnostic. L'exemple frappant est la Grèce qui, du fait d'un remboursement complet, doit être considérée comme un gros consommateur d'ostéodensitomètres. L'état de la réglementation dans le monde est d'ailleurs développé au paragraphe 3.4.4.

Il faut enfin bien rappeler que le monde médical est seulement en train de commencer à s'intéresser au diagnostic ostéoporeux, dans la foulée des grands laboratoires pharmaceutiques qui se penchent sur cette maladie du XXIème siècle.

### 3.2.4.3 L'état de la réglementation

En Europe, l'état de la réglementation en matière de remboursement du diagnostic ostéoporeux est actuellement le suivant:

Pays	Réglementation	Pays	Réglementation	Pays	Réglementation
Allemagne	Oui	Grèce	Oui	Portugal	Non
Autriche	Partiel	Hongrie	Non	Roumanie	Non
Belgique	En discussion	Irlande	Non	Royaume-Uni	Partiel
Bulgarie	Non	Italie	Partiel	Slovaquie	Oui
Danemark	Partiel	Liban	Partiel	Suède	Partiel
Espagne	Non	Norvège	Non	Suisse	Oui
Finlande	Oui	Pays-Bas	Oui	Tchéquie	Oui
France	Non	Pologne	Non	Turquie	Partiel

Source: Osteoporosis International (European Foundation for Osteoporosis and the National Osteoporosis Foundation)

On peut donc remarquer que de nombreux pays ont accordé le remboursement des analyses ostéodensitométriques. Pour que l'ordonnance soit remboursée, certains d'entre eux demandent que les patients vérifient certains critères : facteurs de risques importants, déformation des vertèbres, antécédents de fractures à répétition. D'autres, comme l'Allemagne, permettent une analyse par an et par patient. Dans d'autres pays, le remboursement est partiel ou dépend des régions, comme au Royaume-Uni.

Malgré l'intérêt démontré du diagnostic ostéodensitométrique et l'économie future que pourrait générer un dépistage plus systématique, certains pays, comme la France, préfèrent, pour des raisons budgétaires à court terme, ne pas rembourser ce type d'analyses. Cependant la sortie prévue de plusieurs médicaments traitant l'ostéoporose devrait faire évoluer la question. Une fois la preuve apportée de l'efficacité de plusieurs traitements, les autorités ne devraient plus voir d'objections au remboursement d'un diagnostic qui permettra de réaliser des économies substantielles. De plus, la Mutuelle Générale a d'ores et déjà proposé le premier remboursement fin 2001, acte généralement précurseur d'un remboursement plus généralisé de la part des

autre mutuelles. Le remboursement par la Sécurité sociale est aussi envisagé plus sérieusement par les autorités de tutelles. Il est plausible de le voir se mettre en place, la décision finale restant bien entendu du ressort de la CNAM.

Enfin l'Australie, le Canada (depuis 1994), la Chine, l'ensemble de l'Amérique Latine et le Japon ont aujourd'hui une politique claire de remboursement complet des diagnostics ostéodensitométriques. Aux Etats-Unis, la FDA autorise le principal traitement, Fosamax, et les ostéodensitomètres à rayons x. Les examens sont remboursés par la plupart des assurances médicales, ainsi que par Medicare et Medicaid à hauteur de 121 dollars pour les examens sur site (hanche ou colonne vertébrale) et 75 dollars pour les examens périphériques (calcaneum ou avant-bras) depuis le 1/1/98. Rappelons que la FDA a autorisé depuis l'été 1998 les appareils à ultrasons. Depuis cette date, plus de 1000 appareils ont déjà été vendus. L'arrivée de l'UBIS est fortement attendue. Nos perspectives aux USA sont donc excellentes.

Avec l'autorisation de vente de l'Osteospace aux Etats-Unis obtenue en mars 2004, Le Groupe DMS se positionne aujourd'hui comme la seule société au niveau mondial à proposer une gamme complète d'ostéodensitomètres à ultrasons aux Etats-Unis. Cette complémentarité devrait permettre de répondre à la demande du "mass market" américain et pourrait ouvrir de nouvelles perspectives de croissance.

#### **3.2.4.4 La concurrence**

Les trois principaux concurrents de DMS sont des sociétés américaines cotées au NASDAQ. Lunar et Hologic, les deux plus importantes par le volume d'activité, se partagent respectivement 46 % et 40 % du marché mondial des ostéodensitomètres multisites (Bone Densitometers analysis from « Global Industry analyst inc. »). La troisième, Norland Medical Systems, fabricant et distributeur de matériel d'ostéodensitométrie, est de taille plus modeste. Tous trois conçoivent, produisent et commercialisent une gamme d'ostéodensitomètres classiques à rayons x ou à ultrasons et du matériel d'imagerie orthopédique.

#### **Ostéodensitométrie : Parts de marché DMS :**

	2002	2003	2004 (estimé)
Ultrasons	17%	15 %	14%
Rayons X entrée de gamme	16 %	16 %	15%
Rayons X moyen et haut de gamme	2%	4 %	4%
Total	10 %	10 %	10%

Sources : internes.

La part de marché de DMS sur le segment de l'entrée de gamme rayon X s'explique par une augmentation de la demande au niveau mondial, avec le développement au niveau des "front line " et des médecins généralistes. Cette tendance s'est d'ailleurs vérifiée avec le rachat de Norland par Coopers, et la sortie simultanée de deux nouveaux appareils "entrée de gamme" chez Hologic et Lunar. Afin de répondre à cette nouvelle tendance et pour maintenir sa part de marché, DMS a lancé l'Optima Series, un complément logiciel à sa gamme existante, et compte sur l'arrivée d'un appareil moyen de gamme pour décliner davantage sa gamme et être plus compétitif sur l'entrée de gamme en 2004.

#### Lunar

Le volume d'activité de l'entreprise est réalisé à environ 65 % en Amérique du Nord.

L'ostéodensitométrie représente plus de 80 % du CA (Lunar): la technologie à rayons x développée par Lunar a accéléré au début des années quatre-vingt-dix le remplacement du matériel à ondes radioactives. Les ostéodensitomètres à ultrasons (gamme Achilles) ne représentent qu'un chiffre d'affaires inférieures à 5%.

La société Lunar a été rachetée par le Groupe General Electrics en 2001.

#### Hologic

Très présente sur le marché nord-américain, l'entreprise a su profiter de la croissance du marché pour consolider sa position de leader avec près de 100 M\$ de CA de ventes d'ostéodensitomètres.

#### Norland Medical Systems

Des trois concurrents de DMS, Norland Medical Systems est celui dont le volume d'activité est le plus faible. Cette société ne dispose d'aucune technologie de pointe et n'a pas d'offre sur le marché moyen et haut de gamme. Le département d'ostéodensitométrie de Norland Medical Systems a été racheté par Coopers Surgical en 2001.

#### La concurrence vue comme une opportunité

Le nombre d'intervenants sur le marché de l'ostéodensitométrie est donc limité, et DMS est courtisé depuis quelque temps par de nombreux distributeurs de tous pays. Attirés par la gamme complète d'ostéodensitomètres de DMS, ils sont désireux de pouvoir enfin offrir à leurs clients l'ostéodensitométrie qui leur faisait jusqu'alors défaut et qui amenait parfois ces derniers à aller frapper à la porte de leurs rares confrères disposant de l'exclusivité sur les ventes des produits Hologic, Lunar ou Norland. Il y a incontestablement une opportunité superbe pour DMS de profiter d'un marché d'offre, où les taux d'équipement en ostéodensitomètres ont encore des marges importantes de progression.

### **3.2.4.5 Le marché de la radiologie**

#### 3.2.4.5.1 Description et tendance

Il se situe principalement dans les pays développés, USA, Europe et Japon.

Le marché mondial de la radiographie à rayons X est estimé en revenus à environ 5 milliards de dollars. Le marché sur lequel évolueront le Paladio et ses dérivés est donc colossal. L'évolution annuelle prévue est de l'ordre de 5% (Frost & Sullivan).

Dans les autres parties du monde, l'aide des pays développés et des organismes internationaux est importante : protocoles français, financement de la banque mondiale, du FMI. Apelem a travaillé et travaille encore sur ce type de financement qui rapporte de gros contrats avec des pays qui ont des besoins et peu de sources de financement.

Le numérique : le marché de la radiologie a été fortement dynamisé depuis le milieu des années 90 par l'innovation technologique du numérique et la percée des nouveaux capteurs. Le phénomène de substitution, encore insignifiant il y a quelques années, devrait désormais nettement se renforcer. La radiologie numérique permet, par rapport aux rayons X conventionnels, d'éliminer le film classique tout en solutionnant les problèmes de manipulation, d'archivage et de stockage d'images. Elle permet non seulement de réduire les coûts et de gagner du temps, mais aussi de donner une meilleure résolution d'image en réduisant les doses nocives de rayons X.

Au niveau mondial, près d'une vingtaine de sociétés développent des systèmes numériques de radiologie (DXR). La plupart des programmes se situent au niveau des phases de prototype ou d'essais cliniques.

Deux technologies émergent : les panneaux plats (GE, Canon, Siemens, Toshiba, Trixell) et les solutions type écran-optique CCD (Apelem, Swissray, Wuestec).

L'avantage d'Apelem et de son capteur Paladio réside dans sa proposition de scopie disponible immédiatement (seule proposition mondiale) et dans la fiabilité des composants utilisés.

On estime que le numérique connaîtra dans les prochaines années une forte croissance, amplifiée par la baisse des coûts d'accès. Les projections de vente d'équipements digital x-ray font référence à des ordres de grandeur de 2 à 3 milliards de dollars.

#### 3.2.4.5.2 Les acteurs et la structure du marché

Il y a deux types de structures intervenant sur ce marché :

- les grands opérateurs : GE, HP, Philips, Fisher, Picker, Hitachi. Ces grandes structures ont une stratégie d'offre globale sur tous les marchés du monde. Leur principal souci est une offre d'appareils très haut de gamme et très chers : Scanner, IRM, Echographie et désormais écrans radiologiques du type DXR.
- Les petits ou moyens opérateurs : Apelem, Villa, Mecal, Trophy, ATS, Swissray... Ces sociétés sont en général spécialisées dans du matériel classique de radiologie : table télécommandée, générateurs, arceaux... Il existe une réelle opportunité pour elles car les niches existent et il est possible de concurrencer correctement les grands sur ce type de produit. Il est néanmoins vital pour elles de se munir rapidement d'une offre de système DXR qui, à court terme, constituera le plus fort de la demande.
- En France et dans tous les pays développés, la demande consistera dans les années à venir à remplacer les tables existantes par de la numérisation. Plusieurs possibilités s'offrent aux radiologues : remplacer la table, s'équiper d'un système dédié (par exemple pour le poumon, qui représente une grosse partie des actes) ou de faire évoluer sa table (upgrade) en montant une plaque digitale grand champ.
- A l'étranger, de belles perspectives résident dans l'équipement de pays en manque de technologies classiques : tables télécommandées, arceaux, générateurs. La Chine, la Russie, l'Amérique du sud en sont les principaux. Dans les pays à plus forts potentiels, la demande se portant principalement vers les systèmes DXR, les actions d'Apelem seront exclusivement tournées vers ce produit et ses dérivés. De belles perspectives s'offrent déjà aux USA ou des contacts sérieux ont été établis.

### 3.2.5. COMMERCIALISATION

#### 3.2.5.1 La distribution en France

Les synergies évidentes avec les appareils Apelem ont permis, en 1999, de regrouper les forces en présence et de constituer ainsi un seul réseau en France, proposant la gamme DMS et Apelem.

La demande en France pour les appareils d'ostéodensitométrie, résidant quasi uniquement dans des appareils moyen et haut de gamme, limite pour le moment les possibilités dans ce domaine. L'arrêt de la commercialisation des appareils d'échographie, à la fin de l'année 1999, a conduit naturellement la force de vente DMS à se concentrer sur les appareils de radiologie.

Afin de rapidement conquérir des parts du marché des radiologues en France, DMS est entrée dans une politique de croissance externe en rachetant des revendeurs dans les principales régions. Les radiologues ont, dans leur acte d'achat, un souci important de proximité pour des raisons évidentes de maintenance. Une vingtaine de petites sociétés répondant à ces critères sont implantées partout en France. Elles réalisent en général 60 % de leur CA en maintenance et le reste en vente d'équipement. Quelques-unes sont réputées et très profitables. C'est à celles-là que DMS a décidé de proposer des partenariats commerciaux. Ces sociétés constituent la meilleure entrée pour vendre des gros équipements.

En 2000, DMS a procédé à deux acquisitions de ce type : MERIX, localisée en région parisienne et LTR en Provence-Côte d'Azur, les deux régions les plus fortes de France en terme de potentiel. Dans les deux cas, ces sociétés vendaient de l'équipement concurrent de DMS. Dès leur reprise, leur offre s'est bien sûr portée sur la gamme DMS. Le reste de la France est couvert en direct par notre réseau de commerciaux salariés et de techniciens de maintenance.

Cette force ainsi constituée est un atout majeur et l'introduction du Paladio et de la nouvelle gamme d'ostéodensitomètres moyen et haut de gamme en bénéficie déjà. Malheureusement, le retard de commercialisation du Paladio et, à moindre titre, du Lexxos en France n'a pas permis à la force de vente de s'exprimer comme elle le pouvait; Durant l'année 2004, les ventes du Paladio ont commencé à devenir plus significatives, démontrant ainsi l'intérêt des praticiens pour ce nouveau système unique sur le marché. Cet effet positif devrait se faire ressentir de plus en plus clairement tout au long de l'exercice 2005 avec un chiffre d'affaires France en progression significative.

#### Quelques renseignements sur l'acquisition de MERIX et LTR :

1- La société DMS a acquis 100% du capital et des droits de vote de la société MERIX, le 27 avril 2000 ; soit 5000 actions moyennant le prix de 365 877 euros payé comme suit :

- 213 429 euros ont été payés le 27/04/2000

Le solde, soit 152 449 euros, est rémunéré au taux de 5% l'an depuis le 27/04/2000 et jusqu'au 30/09/2000, lesdits intérêts venant majorer le prix de cession des 5000 actions.

- Sur le solde du prix, soit 152 449 euros : 76 224 euros ont été réglés le 31/12/2000  
76 224 euros ont été réglés le 30/09/2001.

La société MERIX est une SARL au capital 90 000 euros divisé en 5000 parts sociales de 16 euros. Conformément à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2004, son siège social a été transféré au 8, rue Montespan – 91000 EVRY. Son activité est la vente, la location, l'installation et la maintenance de matériel médical.

2- La société DMS a acquis 100% du capital et des droits de vote de la société L.T.R., le 24/03/2000 ; soit 510 parts sociales moyennant le prix de 365 877 euros payé comme suit :

- 213 429 euros ont été réglés le 24/03/2000
- 50 827 euros ont été réglés le 31/12/2000

- Sur le solde du prix soit 101 623 euros : 50 811 euros ont été réglés le 31/12/2001  
50 812 euros ont été réglés le 10/01/2003.

La société LTR est une S.A.R.L. au capital de 8 160 euros divisé en 510 parts sociales de 16 euros valeur nominale chacune. Elle a été créée en mars 1988. Sa durée est de 30 ans du 30/03/1988 au 29/03/2018. Conformément à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er Septembre 2004, son siège social a été transféré au Domaine des Charmettes – 2139, route de Grasse – 06600 ANTIBES. Son activité est la vente, l'installation, le service après-vente de matériel de radiologie et d'imagerie médicale.

Outre les échéances, l'impact du rachat des sociétés LTR et Merix sur les comptes consolidés de DMS au 31/12/01 est négligeable, aucun coût de restructuration n'ayant été engagé.

Les chiffres d'affaires des sociétés LTR et Merix représentent respectivement 1,6% et 1,8% du chiffre d'affaires total de DMS au 31 Décembre 2004.

### **3.2.5.2 La distribution à l'export**

Présent dans une quarantaine de pays via des distributeurs exclusifs, le Groupe DMS a aujourd'hui une réputation mondiale. Dans le cadre du rachat d'Apelem, le groupe a bénéficié de deux filiales en Espagne et en Russie et a confié la distribution de toute sa gamme à ces structures. Les échanges entre les 2 réseaux (DMS et Apelem) ont déjà permis d'optimiser la couverture géographique pour chacune des gammes d'appareils.

L'équipe export est maintenant composée d'une douzaine de collaborateurs qui se préparent à accueillir les nouvelles gammes de produits. Chacun d'eux a une responsabilité géographique : Europe, Asie et reste du monde. D'autre part, une équipe d'ingénieurs d'application supporte le réseau commercial avec comme mission de :

- Former les distributeurs à l'utilisation des appareils,
- Dispenser des informations cliniques aux utilisateurs ainsi qu'aux forces de vente des distributeurs,
- Aider à l'installation et à la prise en main des machines.

Le marché nord américain constitue à terme un objectif commercial important à l'export. Des discussions sont en cours avec des grandes sociétés de la radiologie pour la commercialisation du Lexxos et du Paladio aux Etats-Unis.

### 3.2.6 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'avance technologique de DMS par rapport à ses concurrents est considérable dans le domaine des ultrasons et devrait le rester pour plusieurs années. L'UBIS est le seul appareil ultrasonore à recréer l'image quasi-complète de l'os et à pouvoir repérer la zone d'intérêt clinique.

En 2004, le Groupe DMS a investi environ 4,7% de son chiffre d'affaires dans la R&D, soit environ 1.1 millions d'Euros, contre 5,4% en 2002, ventilés de la façon suivante :

En milliers d'Euros	2001	2002	2003	2004
Masse salariale imputée à la R&D	731	926	866	971
Achats, fournitures, matériels et documentations	49	90	35	14
Déplacements, participations à des conférences scientifiques	86	16	15	40
Frais de projets	20			
Etudes et recherches extérieures	408	295	197	149
Redevances sur brevets et licences	147	127		45
Autres charges	29			
<b>TOTAL</b>	<b>1.470</b>	<b>1.454</b>	<b>1.113</b>	<b>1.219</b>

L'excellence de la technologie de l'UBIS est attestée par les références suivantes :

- sélectionnée par l'ANVAR comme la meilleure technologie en 1997,
- prix Yves Rocard du Ministère de la Recherche pour la meilleure technologie de sciences physiques en 1997,
- sélectionnée par le Centre Spatial Européen pour équiper la station Mir pour l'étude de la déminéralisation osseuse des astronautes,
- choisie par le journal " l'Expansion " (22/1/1998) comme suffisamment éloquente pour justifier de faire figurer DMS au palmarès de ses " dix champions français de la planète high-tech ".

#### 3.2.6.1 La collaboration avec les instituts de recherche

La puissance de recherche et développement de DMS réside notamment dans ses contrats de collaboration avec de très grandes équipes.

- Centre National pour la Recherche Scientifique (CNRS) : l'ostéodensitomètre de pointe UBIS a pu être conçu grâce à l'acquisition en novembre 1996 de la technologie des ultrasons élaborée par le Laboratoire d'Imagerie Paramétrique (LIP) du CNRS. Cette recherche a bénéficié d'une aide à l'innovation accordée par l'ANVAR pour la mise au point d'un prototype et la technologie a été brevetée en juin 96 pour 10 ans dans les principaux pays industrialisés. La licence a été concédée par le CNRS à DMS pour une durée de 10 ans.

- GIP Ultrasons : le groupe est très proche de l'équipe du Professeur Pourcelot du Centre Hospitalier Universitaire de Tours. Spécialiste mondial des ultrasons, ce dernier dirige en particulier le GIP Ultrasons qui s'occupe tout particulièrement des études cliniques sur les conséquences de l'état d'apésanteur sur l'organisme humain.

- Le Laboratoire d'Electronique de Technologie et d'Instrumentation (LETI) du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) : L'un des plus importants laboratoires européens de recherche appliquée en électronique. L'expérience et le savoir-faire du Leti en matière d'imagerie médicale sont reconnus au niveau mondial. DMS a contracté un accord de développement technologique pour le Lexxos et le Paladio qui lui permet aujourd'hui d'être à la pointe en matière de détecteurs/sources rayons x. Cette collaboration se poursuit

aujourd'hui grâce aux projets Modatos et Diran pour une durée de deux ans. La politique du groupe est de poursuivre ce partenariat avec le CEA au delà de ces deux années.

### **3.2.6.2 Le développement des produits**

Privilégiant le travail d'équipe, DMS conçoit ses nouveaux produits de manière collégiale. L'équipe marketing recueille les besoins des utilisateurs à un niveau international et crée des centres pilotes dans une dizaine d'hôpitaux dans le monde. En amont des projets sont menées des analyses technologiques concurrentes, afin de privilégier les solutions les plus innovantes. Un soin particulier est apporté aux exigences d'ergonomie, d'hygiène et de design des matériels. L'équipe recherche et développement demeure en veille technologique permanente et sélectionne les technologies les plus adéquates. L'efficacité de cette équipe, outre sa pertinence et son savoir-faire, repose sur :

- sa motivation,
- son niveau de formation élevé (doctorats ou grandes écoles d'ingénieurs),
- ses accords de collaboration décrits ci-dessus,
- ses relations avec l'ANVAR.

L'intégralité des logiciels contenus dans les appareils est développée en interne. C'est sur eux que s'investissent en grande partie les 23 chercheurs de l'équipe R&D : ils sont un maillon essentiel dont le savoir-faire est soigneusement préservé et développé au sein de DMS. A tous les stades des projets, des panels permanents d'utilisateurs sont consultés afin d'apporter une critique constructive. En phase finale, cinq à sept " beta-sites " par projet, répartis dans le monde entier, valident le produit et servent de référence.

Dans les comptes, les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont constatés, à l'exception des dépenses externes de conception et de recherche portant sur les nouveaux appareils.

### **3.2.7. PRODUCTION**

#### **3.2.7.1 La politique de sous-traitance**

La production de machines fait appel à la sous-traitance pour la fabrication des sous-ensembles qui sont assemblés, étalonnés et testés en final en interne chez DMS par les 47 personnes du service production.

La production de machines consiste principalement en l'assemblage de composants électroniques, mécaniques et plastiques. Le recours à la sous-traitance de production de ces composants répond à une stratégie clairement définie qui recherche:

- l'efficacité au travers des compétences des sous-traitants,
- la souplesse quant aux quantités à produire,
- le contrôle des coûts et des marges brutes dès l'amont,
- la qualité maximale avec les normes ISO des sous-traitants.

La présence d'IBM dans la région de Montpellier a drainé un nombre important de sous-traitants électroniques de grande qualité. Cette situation génère une concurrence salutaire pour les industriels et deux mois maximum sont nécessaires pour remplacer n'importe lequel des sous-traitants. De ce fait, DMS ne déplore aucune dépendance vis à vis de ses sous-traitants. Elle s'attache néanmoins à développer des partenariats solides avec ses sous-traitants qu'elle choisit en fonction des critères suivants :

- profil technique : normes ISO requises pour les fournisseurs des composants essentiels, fiabilité,
- flexibilité : DMS tâche de travailler avec des sociétés capables de répondre rapidement à des changements de quantités qui peuvent être importants.

Ce recours à la sous-traitance permet au Groupe DMS de garder une parfaite maîtrise de sa croissance, sans courir le risque d'immobiliser du matériel de production rapidement obsolète, et sans avoir à gérer les habituels inconvénients d'une activité de production (salariés, retards d'approvisionnement, de fabrication, etc.)

La durée de fabrication des produits est de l'ordre de deux mois.

DMS travaille avec plus de 150 sous-traitants dans des domaines variés : électronique, mécanique, cinématique, design, marketing,... Sauf cas particulier de développements conjoints, DMS n'a pas de contrat spécifique.

#### **3.2.7.2 La qualité et l'organisation interne**

La qualité est évidemment une fonction essentielle pour l'activité de DMS. La cellule qualité, composée de 4 personnes doit assurer dans les locaux de DMS le contrôle qualité de toutes les machines livrées par les sous-traitants. Toute une série de tests est effectuée sur l'ensemble des pièces fournies, puis sur le produit définitivement assemblé.

La certification ISO 9002, suite logique d'un processus engagé dix-huit mois plus tôt, a été obtenue durant l'exercice 99. La norme ISO 9001 version 2000 a été obtenue en juillet 2003, en même temps que la norme ISO 13485 et son extension CMDCAS ouvrant les portes du marché Canadien. La délivrance du « GMP » (Good Manufacturing Practice), indispensable aux autorisations FDA a été obtenue en janvier 2001.

Dans le cadre de l'optimisation en interne, un système de réseau intranet a été mis en place ainsi que la mise à disposition d'internet pour la majorité du personnel.

#### **3.2.7.3 Le social**

Imposer notre groupe en tant que leader par la technologie nécessite une politique sociale en adéquation. A cet effet, DMS a mis en place un certain nombre d'actions :

- . Dons d'actions par les actionnaires majoritaires.
- . Mise en place de plans de stock options pour tous les salariés (voir 2.2.2 CAPITAL POTENTIEL).
- . Signature d'un accord sur la diminution du temps de travail dans le cadre de la loi sur les 35 heures.

. Création d'un comité d'entreprise.

#### **3.2.7.4 Les autorisations de mise sur le marché**

Dans le monde entier, la fameuse Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) est nécessaire pour qu'un produit à caractère médical puisse être vendu. Cependant il convient d'opérer des différenciations extrêmement importantes. Si l'AMM d'un médicament est longue, coûteuse et nécessite des études cliniques importantes, il n'en est pas de même en ce qui concerne le matériel médical, qui lui, doit essentiellement répondre à des exigences de non-nocivité. De plus si ce dernier n'est pas à caractère invasif, c'est-à-dire qu'il ne produit pas de lésions internes légères lorsque l'on s'en sert, les démarches sont allégées et ce d'autant plus que la technologie utilisée est déjà employée sur du matériel autorisé à la vente. En particulier, pour DMS, les sources et capteurs rayons x employés sont reconnus par la communauté scientifique et n'ont donc pas besoin d'être validés mais seulement d'être référencés par les autorités autorisant la mise sur le marché des appareils de diagnostic médical. C'est uniquement la technologie à base d'ultrasons qui nécessite une attention particulière dans la réalisation et l'instruction des dossiers d'AMM.

Précisons maintenant l'état actuel des autorisations sur les produits du groupe. Tous les produits ont déjà obtenu le marquage CE médical qui permet de vendre dans tous les pays d'Europe. En ce qui concerne le plus gros marché mondial, les **Etats Unis**, deux types d'autorisation coexistent :

- le 510 K pour les appareils pour lesquels une assimilation substantielle à une autre technologie est possible,
- la PMA (premarket approval) pour les appareils pour lesquels une assimilation substantielle à une autre technologie n'est pas possible.

Voyons la situation des produits qui pourront être vendus aux USA :

- L'Explorer CVS a obtenu l'autorisation 510K en juin 2000.
- L'Ubis 5000 a obtenu l'autorisation en juillet 2001.
- LA BACCARA, le système FLASH, l'APX ont également obtenu l'autorisation 510K en mars 2001.
- L'autorisation pour l'Osteospace a été obtenue en mars 2004.

En ce qui concerne les 2 nouvelles technologies, Lexxos et Paladio, qui ont toutes les deux un avenir commercial important aux USA, elles sont assujetties à la procédure 510 K, donc la plus légère. De par notre expérience et l'anticipation de ces obtentions, il est raisonnable de prévoir des durées AMM qui ne dépasseront pas 6 mois à compter de la date d'application.

Dans le reste du monde, une des trois certifications ci-dessus permet en général d'obtenir une approbation quasi-immédiate, ou tout du moins avec des procédures extrêmement réduites. DMS dispose ainsi d'une autorisation de mise sur le marché dans plus de 40 pays à travers le monde.

### **3.2.8 MARKETING ET COMMUNICATION**

Face aux impératifs imposés par la croissance de DMS, le service marketing et communication du Groupe avait été renforcé en 2001. La sortie des nouveaux appareils (Lexxos et Paladio) engendrait la nécessité d'intensifier le marketing direct par le biais de mailings, de télé-marketing, de campagnes d'information, mais également d'entériner l'image de la société en tant qu'acteur majeur de l'industrie de haute technologie en imagerie médicale.

Le marketing est une fonction déterminante pour une société à fort potentiel. Pour DMS, il se décline notamment aux niveaux suivants :

- le marketing direct en France : mailing, télé-marketing, lettre d'information...
- les panels d'utilisateurs : il s'agit d'organiser à Montpellier ou à Paris une réunion de spécialistes visant à vérifier la satisfaction clientèle sur les produits existants, ainsi que le cahier des charges des appareils en développement et éventuellement de définir les nouveaux besoins.
- les campagnes intensives avec proposition de reprise à bas prix d'appareils existants, invitations à des congrès et symposiums et offres à prix spécial pour la fin d'année ou pour les fins de stocks.
- les soirées de présentation : suite à un mailing suivi de relances téléphoniques, des médecins spécialistes sont conviés à des démonstrations de produits. Deux types de soirées sont ainsi organisés : une présentation simple avec un commercial et un ingénieur d'application ou une soirée à thème avec la présence d'un conférencier s'exprimant sur des sujets techniques ou cliniques tels que « l'ostéodensitométrie et les ultrasons » ou « l'apport de la BUB dans le diagnostic ostéoporeux ».
- le marketing international avec des campagnes de publicité dans des magazines spécialisés (International Hospital Equipment, Osteoporosis International, Bone, Medical Imaging...)

#### **3.2.8.1 La participation aux salons spécialisés**

Afin de mieux répondre aux attentes de ses clients, DMS a inauguré en 2003 une toute nouvelle formule de participation aux grands salons internationaux. Au-delà de l'aspect produit, transmis à travers de nouveaux stands axés sur la technologie digitale, le Groupe DMS a mis en valeur la communication et la concertation avec les utilisateurs en proposant des moments d'échange par le biais de soirées de présentation axées sur le dialogue. Cette nouvelle formule a été appliquée avec succès aux grands événements de la radiologie : JFR ( Paris), MEDICA ( Düsseldorf), ECR (Vienne)...

#### **3.2.8.2 La visibilité dans la presse spécialisée**

DMS est fréquemment cité dans la presse spécialisée.

Quelques références:

- Etats-Unis : Medical Imaging,
- Union Européenne : Le Quotidien du Médecin, Ärzte Zeitung,
- Japon : The Japanese Journal of Total Care.

Une action presse importante se fait par le biais de l'ACTIM: DMS a fait l'objet d'articles dans plus de 35 pays.

### **3.3 DESCRIPTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ENVIRONNEMENT SOCIAL**

L'activité Ressources Humaines au sein du groupe pour l'année 2002 et le premier semestre 2003 a été orientée par des choix d'optimisation et d'amélioration de l'existant (unité économique et sociale ; délégation unique du personnel ; document unique sur les risques professionnels ; optimisation des services comptables et financiers, nouvelle GPAO).

Le plan de sauvegarde de l'emploi enclenché sur le dernier trimestre 2003 a réorienté les stratégies des ressources humaines du groupe.

Un plan de réorganisation a été impulsé par la Direction du groupe afin d'optimiser au mieux tous les services du groupe (qu'ils soient touchés ou non par la réduction d'effectifs). Cette réorganisation a été le moyen de redynamiser certains services et de confirmer les actions positives engagées dès 2002. Il était important de transformer par un acte dynamique et positif la passe délicate que traversait le groupe.

Une refonte de l'organigramme et de nouvelles stratégies et méthodes de travail ont été engendrées. Un plan de formation d'importance a été mis en place concernant un nombre important de salariés.

L'année 2005 poursuivra le plan de formation engagé en 2003 et 2004 avec des formations sur la production, ainsi que des séminaires orientés « une Direction porteuse de projets » pour clore la démarche de réorganisation.

#### **3.3.1 MOYENS HUMAINS**

##### **3.3.1.1 L'équipe dirigeante**

Antoine RABASTE,

Né le 25 mars 1960, diplômé d'expert en management de l'ESG Paris (Ecole Supérieure de Gestion).

Deux années d'expérience aux USA en qualité de:

- assistant marketing chez Shiley, filiale du groupe Pfizer (Irvine, Californie), fabricant de systèmes cardiopulmonaires et de circulation extracorporelle;
- responsable de la création d'une filiale pour la société d'import/export EFB, basée à New York et Boston.

Enfin, M. RABASTE a occupé les postes de chef de produit puis de directeur commercial France et Export de 1988 à 1993 chez Graseby DMS.

Jean-Luc DUMAS,

Né le 06 juillet 1961, diplômé de management international de l'ESDE Paris (Ecole Supérieure des Dirigeants d'Entreprise).

Quatre années d'expérience chez un fabricant de mobilier de bureau, puis chez l'un des leaders mondiaux de l'hématologie (ABX): développement des grands comptes et encadrement des forces de vente.

M. DUMAS a occupé les postes de responsable export puis de directeur export chez Graseby DMS.

### 3.3.1.2 Les effectifs

Evolution des effectifs

	Au 31/12/01	Au 31/12/02	Au 31/12/03	Au 31/12/04
Direction	3	4	4	4
Commercial France	18	12	8	5
Export	18	20	16	15
Service Technique (SAV)	18	26	24	23
Production / achats / stocks-expéditions	50	50	44	47
Finance (RH, contrôle de gestion, comptabilité, trésorerie)	6	9	7	6
R & D, Informatique, Bureau d'Etudes	31	31	25	23
Qualité / Marketing / Administratif	13	12	9	7
<b>Total</b>	<b>157</b>	<b>164</b>	<b>137</b>	<b>130</b>

Effectif moyen sur l'exercice 2001 : 136 personnes

Effectif moyen sur l'exercice 2002 : 160.3 personnes

Effectif moyen sur l'exercice 2003 : 150.6 personnes

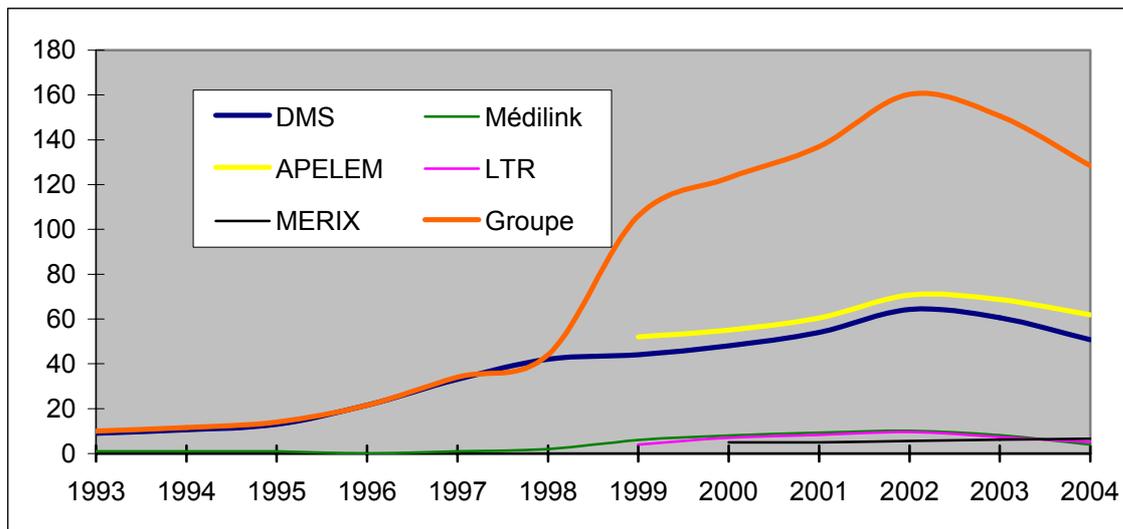
Effectif moyen sur l'exercice 2004: 128.4 personnes

Répartition effectifs par site :

Société	Au 31/12/2002	Au 31/12/2003	Au 31/12/2004
DMS	<b>67</b>	54	<b>49</b>
APELEM	<b>72</b>	63	<b>65</b>
MEDILINK	<b>9</b>	6	<b>7</b>
LTR	<b>9</b>	8	<b>7</b>
MERIX	<b>7</b>	6	<b>2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>164</b>	<b>137</b>	<b>130</b>

Répartition par qualification au 31/12/2004 :

	Dirigeants	Cadres	Employés	Total
femmes	0	8	26	<b>34</b>
hommes	2	36	58	<b>96</b>
total	2	44	84	<b>130</b>



**Courbe dévolution des effectifs du Groupe :**

### 3.3.1.3 La formation

Budget consacré à la formation externe pour les sociétés DMS et APELEM :

Euros	2002	2003	2004
DMS	24 898	27 600	28 000
APELEM	23 052	28 500	31 000
Total	47 950	56 100	59 000

#### Formations initiées en 2004 :

Dans le cadre de la réorganisation des services du groupe, un plan de formation ambitieux a été programmé sur 2004 :

- **Formation en langues** dans le logique de polyvalence des services de production afin de permettre aux techniciens d'être en contact direct avec nos clients et renforcer ainsi les actions du service SAV.
- **Formation R&D**
  - √ Conduite de projet permettant d'optimiser la nouvelle organisation en « groupe projet » de la R&D, et d'harmoniser les pratiques et méthodes des R&D ostéodensitometrie et radiologie
  - √ Formation technique pures (comptabilité, électromagnétique...)
- **Formations transversales : « Amélioration continue des produits »** Commune de tous les services (production, SAV, R&D, Export, achats...) dans une logique d'optimisation de nos produits ; d'amélioration qualité et de processus global (de la conception à la commercialisation).

Ce plan de formation sera complété sur le 2eme semestre 2005 après une phase d'évaluation post-formation qui prendra fin en juin 2005.

### 3.3.2 LOCAUX

Depuis janvier 1998, DMS s'est installé dans de nouveaux locaux d'une superficie totale de 1400 m<sup>2</sup>, Parc de la Méditerranée à Montpellier (proche de l'aéroport et de la mer), construits à son intention et représentant 600 m<sup>2</sup> de bureaux et 800 m<sup>2</sup> de surface technique et logistique. En 1999, un agrandissement a été effectué comme il était prévu : environ 800m<sup>2</sup> supplémentaires ont été réalisés afin d'accueillir l'industrialisation et la fabrication des nouveaux produits. Le coût total de ces investissements a été de 1.239

K€, financé par crédit-bail immobilier. DMS et sa filiale MEDILINK payent un loyer annuel de 131 K€ à la Société Civile MEDIAG dans laquelle est logé le crédit-bail. Cette Société Civile appartient à la société DMS. Apelem, basée à Nîmes, opère ses activités dans des locaux dont elle a la propriété, très similaires à ceux de DMS et d'une superficie de 2000 m<sup>2</sup>.

A terme, un regroupement des deux structures est envisagé dans le même bâtiment.

### **3.4 ANALYSE DES RISQUES DE L'EMETTEUR**

#### **3.4.1 RISQUES DE MARCHE**

##### **3.4.1.1 Risques de change**

DMS facture ses clients étrangers soit en Euros, soit en dollars. 3 % du CA total de la société s'effectue en dollars, seul 1% des créances de la société sont en dollars. Le risque de change est donc négligeable. Les concurrents en ostéo étant américains, les fluctuations du dollar jouent directement sur la compétitivité

##### **3.4.1.2 Risques de taux**

Le bilan du Groupe DMS présente une dette financière à taux fixe et à taux variable.

Les emprunts auprès des établissements de crédit s'élèvent à 3 416 K Euros au 31/12/2004, dont :

- 656 K Euros correspondant au capital restant dû de l'emprunt contracté par la société DMS pour l'acquisition de la branche APELEM. Cet emprunt est à échéance moins de 5 ans et son TEG est de 5,75% fixe.
- 1.036 K Euros correspondant à la partie fixe du capital restant dû de l'emprunt de 4.580 Keuros contracté fin 2002 par la société DMS pour le renforcement de sa structure financière. Cet emprunt est à échéance moins de 5 ans et son TEG est de 5.91% fixe.
- 1.725 K euros correspondant à la partie variable du capital restant dû de l'emprunt de 4.580 Keuros contracté fin 2002 par la société DMS. Cette partie de l'emprunt est à échéance moins de 5 ans et son taux est de Euribor 3 mois + 1.75%.

##### **3.4.1.3 Risques de liquidité**

Les échéances des emprunts souscrits sont suffisamment longues (échéance fin 2007) pour permettre au groupe DMS de les rembourser dès lors que l'activité sur la période de remboursement se maintiendra.

Il n'existe pas de covenants bancaires particuliers hormis l'obligation de rembourser 50% du solde en cas d'augmentation de capital supérieure à 9 000 000 €.

Le Groupe devait à la clôture de l'exercice précédent honorer une dette envers le CEA de 609 K€. Celle-ci a été soldée suite à l'augmentation de capital de septembre 2004.

Les avances conditionnées s'élèvent à 1 391 K€ au 31/12/2004. Ces avances ont fait l'objet d'un report de 2 ans. Le premier remboursement doit intervenir en septembre 2005.

Concernant les possibilités d'accès au crédit bancaire, le groupe dispose de :

- 1 125 milliers d'euros de découvert
- 7 702 milliers d'euros de possibilité de mobilisation Dailly ou de MCNE.

##### **3.4.1.4 Risques action**

Au 31/12/2004, le groupe DMS ne détient aucune action propre.

##### **3.4.1.5 Risques commerciaux**

Les risques de l'arrivée de nouveaux concurrents sont très faibles car la barrière technologique est très élevée. DMS pense que les technologies qui seront bientôt proposées sont au contraire un risque pour ses concurrents.

#### **3.4.1.6 Risques fournisseurs**

La technopole de Montpellier est suffisamment importante pour pouvoir permettre à DMS de remplacer un sous-traitant défaillant en moins de trois mois.

Rappelons également que des normes ISO sont requises pour les fournisseurs des composants essentiels.

#### **3.4.1.7 Risques clients**

Le Groupe DMS est en relation avec environ 80 distributeurs dans le monde entier. DMS observe une politique prudente envers ses clients distributeurs et n'expédie ses appareils dans les pays aux monnaies « exotiques » qu'après réception du paiement ou d'une lettre de crédit irrévocable et confirmée. Enfin, le groupe DMS possède une assurance COFACE sur certains de ces clients.

Par ailleurs, aucun des distributeurs de DMS, ni aucun client du DMS ne génère un pourcentage de chiffre d'affaires supérieur à 5% du chiffre d'affaires de la société. DMS n'est donc dépendant d'aucun de ses distributeurs, mais apporte une importance capitale à la construction de partenariats solides.

#### **3.4.1.8 Risques de baisse des prix et d'arrivée de nouveaux concurrents**

L'activité de DMS est fondée sur des appareils de diagnostic médical par imagerie de haute précision. L'évolution des produits de la gamme actuelle et le développement permanent de nouveaux appareils doivent permettre à la société de maintenir ses prix et de conserver ses marges.

#### **3.4.1.9 Risque de perte de compétitivité**

La baisse du dollar réduit fortement la compétitivité du groupe DMS. En effet, le groupe DMS facturant en euros pour maîtriser son risque de change, le groupe DMS est obligé d'ajuster ses prix de vente en euros en fonction des prix en dollars de la concurrence.

En période d'appréciation de l'euro, comme en 2003, le groupe DMS a dû baisser ses prix moyens de vente afin de maintenir ses parts de marché.

### **3.4.2 RISQUES JURIDIQUES**

#### **3.4.2.1 Réglementation particulière**

L'activité de DMS peut dépendre d'autorisations légales, réglementaires ou administratives de mise sur le marché de ses appareils, ainsi que des procédures d'homologation de ses nouveaux produits.

Rappelons toutefois que l'activité de DMS porte sur le diagnostic, de plus, non invasif, c'est à dire n'impliquant pas de lésion de l'organisme. Les procédures sont par conséquent relativement légères et ne peuvent en aucun cas être comparées à celles qui donnent l'autorisation de mise sur le marché des médicaments.

Enfin les technologies sources/capteurs de rayons X employées par DMS sont déjà reconnues au niveau mondial et pour certains nouveaux appareils, seront issues d'industriels dont la réputation dans le domaine technologique n'est plus à faire, tel que le CEA (Commissariat à l'Energie Atomique).

#### **3.4.2.2 Propriété intellectuelle – marques et brevets**

Les marques déposées et utilisées par le Groupe DMS ont été déposées internationalement.

Le groupe dispose d'un contrat de licence exclusive de brevet et de savoir-faire avec le CNRS et le CEA/Leti. Le brevet du CNRS concerne l'évaluation et la caractérisation des propriétés de l'os. L'expérience du CNRS en matière de dépôt de brevet est par ailleurs bien reconnue. Les brevets CEA ont été mis au point en collaboration avec DMS et déposés et entretenus par le CEA à qui ils appartiennent.

### **3.4.3 RISQUES INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT**

Les appareils sont conformes aux normes en vigueur en la matière. Le groupe DMS répond au standard ISO 9001 version 2000 et ISO 13 485 version 1996 (norme complémentaire spécifique aux dispositifs médicaux) depuis juin 2003 suite à un audit de l'organisme notifié GMED. Rappelons également que les ostéodensitomètres à rayons X ne sont pas des appareils de radiologie classique : leur émission ionisante de rayons X est ainsi environ dix fois plus faible.

### **3.4.4 RISQUES TECHNOLOGIQUES**

Le Groupe DMS dispose aujourd'hui de plusieurs technologies utilisées dans le domaine de l'ostéodensitométrie et de la radiologie : les rayons X et les ultrasons. Les innovations majeures développées en collaboration avec le CEA/LETI le mettent théoriquement à l'abri de ce type de risques. Les dirigeants de la société n'ont pas connaissance de l'existence de techniques émergentes susceptibles de concurrencer économiquement ces technologies.

### **3.4.5 ASSURANCE – COUVERTURE DES RISQUES EVENTUELS SUSCEPTIBLES D'ETRE ENCOURUS PAR L'EMETTEUR**

Il n'y a pas de couverture de change en place à ce jour, le risque étant jugé négligeable

Il n'existe pas de couverture du risque de taux au 31 décembre 2004.

DMS a souscrit auprès d'AXA des polices d'assurance pour couvrir les risques industriels liés à son activité :

- Multirisque à concurrence d'un montant total de 3.527 Keuros pour une cotisation annuelle de 44 Keuros,
- responsabilité civile pour une cotisation annuelle de 14 Keuros,
- assurance véhicules du parc automobile des commerciaux et techniciens France pour 18 Keuros,
- Santé mission Internationale pour l'ensemble du personnel pouvant voyager (commerciaux et techniciens) pour une cotisation annuelle de 4 Keuros
- Assurance Coface pour 7 Keuros

Par contre le groupe DMS n'a pas d'assurance contre pertes d'exploitation. Le groupe disposant de deux sites, en cas de sinistre important sur un site, le second peut prendre provisoirement en charge l'exploitation du premier.

### **3.4.6 AUTRES RISQUES PARTICULIERS**

Risque dirigeant : Antoine RABASTE a su s'entourer de professionnels compétents et efficaces. Le principal collaborateur est un actionnaire important de la société. Enfin le personnel et tout particulièrement l'encadrement, sera incité à devenir actionnaire, ce qui renforcera la cohésion des équipes et leur implication dans le plan de développement de l'entreprise.

## 3.5 EVOLUTION RECENTE

### 3.5.1 LEXXOS

Déjà opérationnel dans plusieurs centres français, le Lexxos a été installé en version multisite au premier trimestre 2002 chez les plus grandes références dans leurs pays respectifs : France, Royaume-Uni, Belgique, Suisse, Inde, Brésil, pays de l'Est. Certaines de ces affaires ont été remportées à la faveur des 2 concurrents américains.

Le lancement de la version « corps entier » (version haut de gamme) ayant pris beaucoup de retard sur 2002, des commandes prévues en 2002 ont été annulées ou décalées.

En 2003, la R&D a travaillé sur la consolidation des logiciels. A fin 2003, la situation de développement du Lexxos est normalisée.

En 2003, les ventes de Lexxos représentaient 11 % des ventes du groupe, contre 9 % en 2002. En 2004, elles représentaient également 9 %.

### 3.5.2 PALADIO

Après deux installations cliniques fin 2002, le lancement commercial du Paladio peut réellement débuter en France comme à l'étranger. Les premières ventes significatives ont été enregistrées en 2003. En particulier, cinq commandes ont été prises sur la France en 2003 et une commande de deux PALADIO en Russie a été remportée.

La présentation du Paladio lors du congrès européen de la radiologie a suscité un vif intérêt qui renforce les perspectives d'avenir sur ce produit.

En 2003, les ventes de Baccara Paladio représentaient 7% du chiffre d'affaire du groupe, contre 1 % en 2002. En 2004, elles en représentent 16 %, évolution très significative.

## 3.6 PERSPECTIVES D'AVENIR

### PERSPECTIVES

Les relais de croissance significatifs arrivent principalement à la fin de l'année 2005. La faiblesse du dollar a un effet défavorable sur la compétitivité des appareils face aux concurrents US. De plus on constate un effet retard d'au moins 6 mois sur les variations de prix de marché générés par les fluctuations des monnaies.

**Plusieurs axes stratégiques** pour préparer l'avenir:

1. La présentation d'un **nouvel appareil** d'ostéodensitométrie en fin d'année 2005. Cet appareil présente des caractéristiques en parfaite adéquation avec les attentes des marchés les plus sensibles au binôme prix / qualité.
2. Un **complément de gamme** en radiologie : 2 nouveaux appareils haut de gamme qui ouvrent notamment la porte des marchés hospitaliers.
3. Le **début du marché japonais** pour l'ostéodensitométrie : la commercialisation est prévue pour le début 2006. Le contrat cadre sera signé avant la fin du deuxième trimestre 2005.
4. Le **marché US** pour le Lexxos et le Paladio. Plusieurs accords de commercialisation ont déjà été signés. La date de commercialisation est prévue dans le courant du 2ème trimestre 2006 après obtention du 510K par la FDA.
5. Un **accord de « labelling »** pour l'ostéodensitométrie (le Lexxos et le nouvel appareil moyen gamme) est en négociation avec une société importante dans la radiologie. L'accord final pourrait être entériné avant la fin du 2ème trimestre 2005.

## 4 : PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTATS DU GROUPE DMS POUR L'EXERCICE 2004

### 4.1 BILAN ET COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2004

#### 4.1.1 BILAN CONSOLIDE

<b>ACTIF</b>	<b>31.12.02</b>	<b>31.12.03</b>	<b>31.12.04</b>
<b>Actif Immobilisé</b>	<b>6 853</b>	<b>6 200</b>	<b>5 288</b>
Ecart d'acquisition	4 014	3 773	3 532
Immobilisations incorporelles	986	773	252
Immobilisations corporelles	1 754	1 603	1 436
Immobilisations financières	99	51	68
Titres mis en équivalence	0	0	0
<b>Actif circulant</b>	<b>26 296</b>	<b>21 377</b>	<b>24 585</b>
Stocks et en cours	7 104	6 861	6 096
Clients et comptes rattachés	13 625	10 683	14 015
Autres créances et comptes de régul.	4 282	3 165	2 177
Valeurs mobilières de placement	315	19	944
Disponibilités	970	649	1 353
<b>Total de l'actif</b>	<b>33 149</b>	<b>27 577</b>	<b>29 873</b>
<b>PASSIF</b>	<b>31.12.02</b>	<b>31.12.03</b>	
<b>Capitaux propres (Part du groupe)</b>	<b>7 188</b>	<b>6 948</b>	<b>11 038</b>
Capital	6 757	6 757	10 155
Primes	369	369	2 729
Réserves et résultat consolidés	62	-178	- 1 846
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>156</b>	<b>135</b>	<b>161</b>
<b>Avances conditionnées</b>	<b>2 397</b>	<b>1 634</b>	<b>1 390</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>149</b>	<b>124</b>	<b>170</b>
<b>Dettes</b>	<b>23 259</b>	<b>18 736</b>	<b>17 114</b>
Emprunts et dettes financières	12 002	9 402	8 506
Fournisseurs et comptes rattachés	8 623	6 790	6 641
Autres dettes et comptes de régul.	2 634	2 544	1 967
<b>Total du Passif</b>	<b>33 149</b>	<b>27 577</b>	<b>29 873</b>

#### 4.1.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Milliers d'Euros	31.12.02	31.12.03	31.12.04
Chiffre d'affaires	26 792	23 342	25 992
Autres produits d'exploitation	- 1 034	42	754
Achats consommés	-15 960	-13 295	- 16359
Charges de personnel	-5 855	-5 667	- 5122
Autres charges d'exploitation	-5 486	-3 666	- 3 926
Impôts et taxes	-294	-280	- 343
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	-746	-551	- 863
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-2 583</b>	<b>-75</b>	<b>133</b>
Charges et produits financiers	-680	-508	- 532
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>	<b>-3 263</b>	<b>-583</b>	<b>- 399</b>
Charges et produits exceptionnels	-196	720	- 213
Impôts sur les résultats	1 057	-156	- 7
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>-2 402</b>	<b>-19</b>	<b>- 619</b>
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	0	0	0
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-577	-241	- 241
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>-2 979</b>	<b>-260</b>	<b>- 860</b>
Intérêts minoritaires	7	20	- 25
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>-2 972</b>	<b>-240</b>	<b>- 885</b>
<b>Résultat par action (en euros)</b>	<b>-1,32</b>	<b>-0.11</b>	<b>- 0.32</b>
<b>Résultat dilué par action</b>	<b>-1.32</b>	<b>-0.11</b>	<b>- 0.32</b>

#### 4.1.3 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2004

	31.12.03	31.12.04
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>		
Résultat net des sociétés intégrées	-260	- 860
Elimination des charges et produits sans		
Incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
. Amortissements et provisions (a)	1 029	1 038
. Variation des impôts différés	-62	0
. Résultat de cession	-3	- 10
. Quote part de subventions d'investissement	-5	- 5
Abandon de créances	-799	89
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-100	252
Variation du besoin en fonds de roulement	2 499	- 3 192
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (1)</b>	<b>2 399</b>	<b>- 2 940</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		
Charges à répartir	45	
Acquisition d'immobilisations	320	63
Cession d'immobilisations	-5	- 10
Réduction d'immobilisations financières	-47	- 4
Incidence des variations de périmètre (b)	51	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (2)</b>	<b>364</b>	<b>49</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
Versements d'avances conditionnées	0	0
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0	0
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	0	0
Augmentations de capital en numéraire	0	5 797
Nouveaux emprunts et financements (c)	7	1 058
Remboursements d'emprunts	-2 282	- 1 329
Remboursements d'avances conditionnées	-53	- 243
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (3)</b>	<b>-2 328</b>	<b>5 243</b>
<b>Variation de trésorerie (1) - (2) + (3)</b>	<b>-293</b>	<b>2 254</b>
Trésorerie d'ouverture	-30	- 323
Trésorerie de clôture	-323	1 931

## Notes au tableau des flux de trésorerie :

a) à l'exclusion des provisions sur actif circulant

b) Les incidences des variations de périmètre ont été calculées comme suit :

	12/03	12/04
Remboursements crédit vendeur APELEM	51	0

c) La société ayant recours de façon permanente à la cession de créances professionnelles, celle-ci a été considérée comme une source de financement.

Les cessions de créances s'élèvent à 3 936 milliers d'euros au 31/12/2004 contre 2 893 milliers d'euros au 31/12/2003.

## **4.2 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DMS EXERCICE 2004**

### **S O M M A I R E**

#### **4.2.1 – Informations relatives au référentiel comptable, aux modalités de consolidation et aux méthodes et règles d'évaluation.**

##### 4.2.1.1 Référentiel comptable

##### 4.2.1.2 Modalités de consolidation

###### 4.2.1.2.1 Méthode de consolidation

###### 4.2.1.2.2 Détermination des écarts d'acquisition

###### 4.2.1.2.3 Conversion des comptes des filiales étrangères

##### 4.2.1.3 Méthodes et règles d'évaluation

###### 4.2.1.3.1 Indemnités de départ à la retraite

###### 4.2.1.3.2 Contrats de location financement

###### 4.2.1.3.3 Ecarts de conversion

###### 4.2.1.3.4 Frais de recherche et développement

###### 4.2.1.3.5 Immobilisations corporelles

###### 4.2.1.3.6 Immobilisations incorporelles

###### 4.2.1.3.7 Charges à répartir sur plusieurs exercices

###### 4.2.1.3.8 Titres de participation non consolidés / Valeurs mobilières de placement / Contrat de liquidité

###### 4.2.1.3.9 Stocks

###### 4.2.1.3.10 Créances clients

###### 4.2.1.3.11 Provisions pour garantie

###### 4.2.1.3.12 Impôts différés

###### 4.2.1.3.13 Modalités de calcul du résultat par action

###### 4.2.1.3.14 Frais d'augmentation de capital

#### **4.2.2 Informations relatives au périmètre de consolidation**

##### 4.2.2.1 Périmètre de consolidation

##### 4.2.2.2 Entreprises exclues du périmètre de consolidation

#### **4.2.3 Comparabilité des comptes**

#### **4.2.4 Explications des postes du bilan et du compte de résultat**

##### 4.2.4.1 Postes du bilan consolidé

###### 4.2.4.1.1 Ecarts d'acquisition

###### 4.2.4.1.2 Immobilisations et amortissements

###### 4.2.4.1.3 Immobilisations financières

###### 4.2.4.1.4 Stocks

###### 4.2.4.1.5 Créances

###### 4.2.4.1.6 Titres de placement

###### 4.2.4.1.7 Contrat de liquidité

###### 4.2.4.1.8 Capitaux propres

###### 4.2.4.1.9 Avances conditionnées

###### 4.2.4.1.10 Provisions pour risques et charges

###### 4.2.4.1.11 Emprunts et dettes financières

###### 4.2.4.1.12 Autres dettes

###### 4.2.4.1.13 Impôt sur les résultats

###### 4.2.4.1.14 Instruments financiers

###### 4.2.4.1.15 Engagements hors bilan

##### 4.2.4.2 Postes du compte de résultat consolidé

###### 4.2.4.2.1 Autres produits d'exploitation

- 4.2.4.2.2 Charges de personnel et effectif
- 4.2.4.2.3 Frais de recherche et développement
- 4.2.4.2.4 Dotations aux amortissements et provisions
- 4.2.4.2.5 Charges et produits financiers
- 4.2.4.2.6 Charges et produits exceptionnels

#### **4.2.5 Autres informations**

- 4.2.5.1 Informations sectorielles au 31 décembre 2004
- 4.2.5.2 Evènements postérieurs
- 4.2.5.3 Entreprises liées
- 4.2.5.4 Dirigeants
- 4.2.5.5 Honoraires des commissaires aux comptes

## 4.2.1 – INFORMATIONS RELATIVES AU REFERENTIEL COMPTABLE, AUX MODALITES DE CONSOLIDATION, ET AUX REGLES ET METHODES COMPTABLES.

### 4.2.1.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe ont été établis conformément aux règles françaises précisées par le règlement CRC n° 99-02 homologué par l'arrêté du 22 Juin 1999.

### 4.2.1.2 Modalités de consolidation

#### 4.2.1.2.1 - Méthode de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles D.M.S. exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Les titres de filiales non significatives et les autres participations figurent sous la rubrique « Immobilisations financières » pour leur coût d'acquisition diminué, le cas échéant, d'une provision.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées.

#### 4.2.1.2.2 - Détermination des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre :

- le coût d'acquisition des titres ;
- et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la période suivante :

	Montant en Milliers d'euros	Durée
Ecart acquisition SCI MEDIAG	1.2	5 ans
Ecart acquisition SA APELEM	4 816	20 ans
Ecart acquisition SARL L.T.R.	261	20 ans
Ecart acquisition SARL MERIX	112.5	20 ans

La durée de 20 ans correspond aux usages pour ce type d'activité. Les écarts d'acquisition des filiales SCI MEDIAG, SARL LTR et MERIX, sont complètement amortis au 31 décembre 2003. Les écarts d'acquisition des SARL LTR et MERIX ont fait l'objet en 2002 d'un amortissement exceptionnel de 318 milliers d'euros.

#### 4.2.1.2.3. - Conversion des comptes des filiales étrangères

Chaque filiale étrangère détermine son résultat dans la monnaie de son environnement économique, la devise fonctionnelle. La monnaie locale est la devise fonctionnelle des filiales étrangères du groupe.

La seule filiale étrangère consolidée est APELEM Espagne située dans la zone euro.

### 4.2.1.3 Méthodes et règles d'évaluation

L'application des méthodes préférentielles prévues par le règlement 99-02 sont les suivantes :

#### 4.2.1.3.1 - Indemnités de départ à la retraite

Les coûts des prestations de retraite et des prestations assimilées au bénéfice du personnel actif et retraité n'ont pas été provisionnés du fait de la souscription d'un contrat auprès d'une compagnie d'assurance qui versera le moment venu, à la place des sociétés du groupe, l'indemnité de départ en retraite éventuellement due.

#### 4.2.1.3.2 - Contrats de location financement

Seul le contrat de crédit bail immobilier portant sur les locaux de Montpellier a été retraité dans les comptes consolidés sur une durée de 15 ans. Les autres contrats ne sont pas significatifs.

#### 4.2.1.3.3 - Ecart de conversion

Les écarts de conversion des créances et dettes en devises ont été inscrits pour la première fois en 2001 dans le résultat consolidé. Les provisions pour pertes de change ont été reprises.

Le traitement dans les comptes consolidés des écarts de conversion est donc identique au traitement fiscal.

#### *Autres points :*

Le groupe DMS n'est pas concerné par les frais d'émission, les primes de remboursement et d'émission des emprunts obligataires ainsi que par les opérations partiellement achevées à la clôture.

#### 4.2.1.3.4 - Frais de recherche et développement

La méthode comptable choisie par le groupe en matière de frais de recherche et de développement est l'inscription à l'actif du bilan consolidé lorsque les conditions sont remplies.

Les frais immobilisés comprennent exclusivement les dépenses externes de conception et de recherche, facturées par des tiers, et portant sur les nouveaux appareils.

Les frais de recherche et développement sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de trois à cinq ans.

#### 4.2.1.3.5 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan en valeur brute pour leur coût d'acquisition. Les biens financés par voie de crédit bail immobilier sont inscrits dans les immobilisations pour leur valeur d'origine. En contrepartie, la dette financière est constatée au passif du bilan.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif. Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- Locaux Activité Montpellier (retraitement du Crédit Bail)	15 ans
- Locaux Activité Nîmes	30 ans
- Matériel et outillage	3 à 5 ans
- Agencements, aménagement	5 à 10 ans
- Matériel de transport	4 à 5 ans
- Matériel de bureau	4 à 5 ans
- Mobilier	3 à 10 ans

#### 4.2.1.3.6 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût historique, frais financiers exclus. Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur les périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation.

La durée d'amortissement des immobilisations incorporelles est la suivante :

. Frais de recherche	3 à 5 ans
. Logiciels	1 à 3 ans
. Savoir-faire non breveté	5 ans

#### 4.2.1.3.7 - Charges à répartir sur plusieurs exercices

Ce poste contient les frais d'acquisition d'immobilisations et les dépenses d'homologation des nouveaux appareils

Les durées d'amortissement sont :

. Frais d'acquisition d'immobilisations	3 ans
. Dépenses d'homologation et d'expérimentation	3 ans

#### 4.2.1.3.8 - Titres de participation des sociétés non consolidées, valeurs mobilières de placement, contrat de liquidité.

- Les titres de participation des sociétés non consolidées sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage pour le groupe : elle est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres et des perspectives de rentabilité. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

- Les valeurs mobilières sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition ; la valeur d'inventaire correspond à la valeur actuelle. Si celle-ci est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

#### 4.2.1.3.9 - Stocks

Les stocks de matières sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et compte tenu de leur rotation rapide, le dernier prix d'achat connu a été retenu pour la valorisation de ces stocks.

Les stocks de produits fabriqués sont valorisés au coût de production composé du coût d'acquisition des matières premières consommées et des charges de production.

Celles-ci intègrent principalement les coûts de la main d'œuvre directe de production et de la sous-traitance.

Le matériel d'occasion est valorisé à sa valeur de reprise ou d'achat. Une provision pour dépréciation des appareils d'occasion est constituée lorsque le prix probable de réalisation est inférieur au prix de reprise ou d'achat.

Les provisions pour dépréciation des stocks de produits intermédiaires et finis sont déterminés en fonction de l'évolution technologique de la gamme de produits et font l'objet d'une analyse produit par produit.

#### 4.2.1.3.10 - Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée, après analyse individuelle des créances et prise en compte des garanties contractées par l'entreprise (COFACE).

#### 4.2.1.3.11 - Provisions pour garantie

Les ventes de matériels réalisées en France sont assorties d'une garantie prévue dans les conditions générales de vente. La charge prévisible générée par les réparations futures ou échanges de matériel fait l'objet d'une provision pour garantie. Cette provision tient compte d'un taux de retour moyen et d'un coût de garantie estimé à une journée de travail par appareil revenu.

#### 4.2.1.3.12 – Impôts différés

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage entre les exercices où certaines charges et certains produits sont comptabilisés dans les comptes consolidés et les exercices où ils interviennent dans la détermination du résultat fiscal.

Les impôts différés sont comptabilisés sur la base des différences temporaires, y compris les reports déficitaires lorsqu'il est probable que le Groupe DMS pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu à court terme.

Ainsi, les actifs d'impôt différé concernant les pertes enregistrées au 31 décembre 2003 et reportables en avant par les sociétés du groupe avaient été comptabilisés, à l'exception de certaines filiales pour lesquelles l'existence d'un bénéfice à court terme n'était pas établie.

Ces actifs d'impôts différés ont été repris sur l'exercice en contrepartie de capitaux propres (voir paragraphe 3 ci-avant).

#### 4.2.1.3.13. –Méthode de calcul des résultats par action

Les modalités de calcul des résultats par action sont conformes à l'avis n° 27 de l'OEC.

Les instruments dilutifs potentiels sont constitués d'options de souscription d'actions au bénéfice de certains salariés du groupe.

Le nombre de levée d'options total est de 10 470 au 31 Décembre 2004. Aucune levée d'option n'a eu lieu sur l'exercice 2004.

Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte des options exercées et selon la méthode du rachat d'actions.

Dans le cas particulier où le résultat de base est une perte par action, le résultat dilué est identique à ce résultat, selon l'avis n° 27 de l'OEC.

#### 4.2.1.3.14.- Frais d'augmentation de capital

Les frais liés à l'augmentation de capital constaté par le Conseil d'Administration ont été imputés sur la prime d'émission conformément à la méthode préférentielle. (Avis CNC 2000.D du 21 décembre 2000)

## 4.2.2 – INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION.

### 4.2.2.1 - périmètre de consolidation

Raison Sociale et forme	Qualité	Capital en Euros	Siège	Activité	% de détention	% d'intérêt	Méthode	Date d'entrée dans le périmètre
DMS S.A.	MERE	10 155 354	Parc de la Méditerranée Les Galines 34470 PEROLS	Fabrication et vente de matériel médical				31/03/98
MEDIAG S.C.I.	FILIALE	838 470 NON APPELE	Parc de la Méditerranée Les Galines 34470 PEROLS	Gestion Immobil.	99.99	99.99	Intégration globale	31/03/98
MEDILINK S.A.	FILIALE	48 000	Parc de la Méditerranée Les Galines 34470 PEROLS	Fabrication et vente de matériel médical	99.80	99.80	Intégration globale	31/03/98
APELEM S.A.	FILIALE	276 225	175, allée Von Neumann Parc scientifique Georges BESSE 30900 NIMES	Fabrication et vente de matériel médical	98.43	98.43	Intégration globale	01/09/99
APELEM ESPAGNE S.A.	FILIALE D'APELEM	60 100	Calle Lluça 13 Bajos BARCELONE Espagne	Vente de matériel médical	51.00	50.20	Intégration globale	01/09/99
L.T.R. SARL	FILIALE	8 160	Route de Grasse Domaine des Charmettes 06600 ANTIBES	Vente de matériel médical	99.80	99.80	Intégration globale	01/01/00
MERIX SARL	FILIALE	80 000	8 rue de Montespan 91000 EVRY	Vente de matériel médical	99.94	99.94	Intégration globale	01/01/00

Aucune modification de périmètre de consolidation n'est intervenue par rapport à l'exercice précédent.

### 4.2.2.2 - Entreprises exclues du périmètre de consolidation

La seule entreprise exclue du périmètre de consolidation est la société SPECTRAP en Russie, détenue à 33 %.

La société SPECTRAP n'a pas été consolidée pour les raisons suivantes :

- celle-ci représente un intérêt négligeable dans le groupe ;
- Impossibilité pour DMS d'obtenir des informations fiables dans les délais nécessaires à la publication des comptes du groupe.

## 4.2.3 – COMPARABILITE DES COMPTES

### Changement d'estimation

Il figurait à l'actif du bilan au 31 décembre 2003 779 milliers d'euros d'impôt différé actif correspondant, en grande partie, aux déficits reportables en avant de DMS, intégrée fiscalement avec MEDILINK.

Le groupe DMS et la société DMS en particulier, étant en déficit pour la troisième année consécutive, il a été décidé de reprendre cet actif d'impôt différé en contrepartie des réserves du groupe, conformément au règlement 99.02 et à l'IFRS 12.

Si la position antérieure avait été maintenue, le résultat de l'exercice aurait été majoré de 252 milliers d'euros ainsi que la situation nette consolidée au 31 décembre 2004. L'impôt différé actif aurait été de 1 031 milliers d'euros.

#### 4.2.4– EXPLICATIONS DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT.

##### 4.2.4.1 - Postes du bilan consolidé

###### 4.2.4.1.1 - Ecart d'acquisition

En milliers d'euros.

<b>SOCIETE</b>	<b>Ecart brut</b>	<b>Amortissements</b>	<b>Valeur nette</b>
S.C.I. MEDIAG	1	1	0
S.A. APELEM	4 816	1 284	3 532
SARL L.T.R.	261	261	0
SARL MERIX	113	113	0
<b>Total :</b>	<b>5 191</b>	<b>1 659</b>	<b>3 532</b>

Compte tenu de la situation défavorable des filiales LTR et MERIX, les écarts d'acquisition correspondants ont été amortis en totalité sur l'exercice 2002.

Par conséquent, la dotation aux amortissements des écarts d'acquisition de l'exercice s'élève à 241 Milliers d'euros, et concerne exclusivement l'amortissement de l'écart d'acquisition APELEM.

#### 4.2.4.1.2 - Immobilisations et amortissements

##### Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros

	31/12/2003	Augmentations	Diminutions	31/12/2004
Frais d'établissement	6			6
Frais de recherche et développement	2 128	0	89	2 039
Logiciels, concessions et droits similaires	157	1	0	158
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>2 291</b>	<b>1</b>	<b>89</b>	<b>2 203</b>
Amortissements des frais d'établissement	4	1		5
Amortissements des frais de R. & D.	1 360	431		1 791
Amortissements des logiciels, concessions et droits similaires	154	1	0	155
<b>Total des amortissements</b>	<b>1 518</b>	<b>433</b>	<b>0</b>	<b>1 951</b>
<b>Total net</b>	<b>773</b>			<b>252</b>

Les variations du poste Frais de recherche et Développement s'expliquent comme suit :

En milliers d'euros

Projets	Variation au 31/12/2003	Variation au 31/12/2004
LEXXOS	192	0
BACCARA	17	0
PALADIO	0	- 89
RAFALE	0	0
UNIX	0	0
Autres	20	0
<b>Total</b>	<b>229</b>	<b>- 89</b>

La variation 2004 correspond à un avoir reçu.

## Immobilisations corporelles

En milliers d'euros.

	31/12/2003	Augmentations	Diminutions	31/12/2004
Terrains *	101			101
Constructions *	1 140			1 140
Constructions sur sol d'autrui **	1 013	0		1 013
Installations techniques, matériels et outillages	500	3	0	503
Autres immobilisations corporelles	636	40	98	578
Immobilisations en cours	0			0
<b>Total brut</b>	<b>3 390</b>	<b>43</b>	<b>98</b>	<b>3 335</b>
<i>Amortissements des constructions *</i>	409	80		489
<i>Amortissements des constructions sur sol d'autrui **</i>	438	37		475
<i>Amortissements des installations techniques, matériels et outillages</i>	454	45	0	499
<i>Amortissements des autres immobilisations corporelles</i>	486	48	98	436
<b>Total des amortissements</b>	<b>1 787</b>	<b>210</b>	<b>98</b>	<b>1 899</b>
<b>Total net</b>	<b>1 603</b>			<b>1 436</b>

\* Concerne le retraitement du crédit-bail immobilier de la SCI MEDIAG.

\*\* Concerne le site de la société APELEM à NIMES.

### Biens inscrits dans les immobilisations qui font l'objet de contrats de location-financement

Seul le crédit-bail immobilier fait l'objet d'un retraitement.

Les autres contrats de location-financement (matériels informatiques, véhicules) n'ont pas été retraités compte tenu de la durée des contrats et de leur montant.

L'ensemble immobilier a été financé à l'origine en 1998 par un crédit-bail et par des subventions d'investissements directement versées au bailleur. Il a fait l'objet d'une extension en 2000.

Il est amorti sur la durée du contrat soit 15 ans.

Le retraitement du crédit-bail immobilier dans les comptes consolidés est le suivant :

#### **A l'Actif**

Terrain	101
Constructions	1 140
Amortissement	- 489
Valeur nette	<u>651</u>

#### **Au Passif**

Emprunts	764
Subventions d'investissement en compte de régularisation	41

#### 4.2.4.1.3 - Immobilisations financières

<b>Milliers d'euros</b>	<b>31/12/2003</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>31/12/2004</b>
Titres de participation	31			31
Autres immobilisations financières	20	20	3	37
<b>Total brut</b>	<b>51</b>	<b>20</b>	<b>3</b>	<b>68</b>
Provisions sur titres de participations	0		0	0
<b>Total des provisions</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total net</b>	<b>51</b>			<b>68</b>

Les autres immobilisations financières correspondent aux :

	<b>12/04</b>	<b>12/03</b>
Prêts au personnel	0	2
Dépôts et cautionnements	35	17
Titres BPM	2	2
	<u>37</u>	<u>21</u>

Les titres de participation non consolidés se ventilent comme suit :

	<b>12/04</b>	<b>12/03</b>
SPECTRAP	31	31
	<u>31</u>	<u>31</u>

#### 4.2.4.1.4 - Stocks

<b>En milliers d'euros</b>	<b>31/12/2004</b>	<b>31/12/2003</b>
Matières premières	3 179	3 885
En cours	549	852
Produits finis	1 995	1 550
Marchandises	599	702
<b>Total brut</b>	<b>6 322</b>	<b>6 989</b>
Provisions sur matières premières		0
Provisions sur en cours		
Provisions sur produits finis	0	0
Provisions sur marchandises	226	128
<b>Total provisions</b>	<b>226</b>	<b>128</b>
<b>Total net</b>	<b>6 096</b>	<b>6 861</b>

#### 4.2.4.1.5 - Créances

Ventilation par nature

<b>En milliers d'euros</b>	<b>12/04</b>	<b>12/03</b>
Clients	13 684	10 282
Factures à établir	96	119
Client effet à recevoir	0	106
Clients douteux	418	345
Total clients	<u>14 198</u>	<u>10 852</u>
Dépréciation	- 183	- 169
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>14 015</b>	<b>10 683</b>
Remises à obtenir des fournisseurs	90	39
Fournisseurs débiteurs	129	84
Personnel	21	24
Etat impôts sur les bénéfices	580	402
Impôt différé actif	0	780
Etat TVA	935	1 242
Autres	140	151
Dépréciation	0	0
Avances et acomptes versés	0	0
Autres créances	<u>1 895</u>	<u>2 722</u>
Charges constatées d'avance	108	158
Charges à répartir	174	285
Comptes de régularisation	<u>282</u>	<u>443</u>
<b>Autres créances et comptes de régularisation</b>	<b>2 177</b>	<b>3 165</b>

Ventilation par échéance

<b>En milliers d'euros</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Moins d'un an</b>	<b>Plus d'un an</b>	<b>Plus de 5 ans</b>
Clients	14 015	13 780	235	
Autres créances	1 895	1 260	635	
Comptes de régularisation	282	282	0	
<b>TOTAL</b>	<b>16 192</b>	<b>15 322</b>	<b>870</b>	

Provisions pour dépréciation

<b>En milliers d'euros</b>	<b>12/03</b>	<b>Dotation</b>	<b>Reprise</b>	<b>12/04</b>
Créances clients	169	60	46	183
Autres créances	0			0
<b>TOTAL</b>	<b>169</b>	<b>60</b>	<b>46</b>	<b>183</b>

#### 4.2.4.1.6 - Titres de placement

<b>En milliers d'euros</b>	<b>12/03</b>	<b>12/04</b>	<b>Valeur boursière</b>	<b>Dépréciation constatée</b>
Actions propres	19	0	0	0
Actions	0			
Certificat de dépôt	0			
SICAV et FCP	0	944	953	
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>944</b>	<b>953</b>	<b>0</b>

#### 4.2.4.1.7 - Contrat de liquidité

La société DMS a conclu avec la société de bourse Gilbert DUPONT et les dirigeants actuels un contrat de tenue de marché ayant pour objet l'optimisation de l'activité du titre DMS sur le nouveau marché. Ce contrat a pris fin le 28 février 2003.

Le reliquat des titres a été cédé sur l'exercice.

La quote-part de résultat sur produits/charges de cession a été comptabilisée en produits / charges financières.

#### 4.2.4.1.8 - Capitaux propres

##### Tableau de variation des capitaux propres consolidés (Part du groupe)

Milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves	Résultat exercice	Totaux capitaux propres	Capitaux propres 31/12/03
Situation à l'ouverture	6757	369	61	- 240	6 947	7 187
Affectation du résultat 2003			- 240	240	0	
Variation du capital de DMS - Augmentation de capital	3 398	2 359			5 757	0
	3 398	2 359				
Impact du changement d'estimation sur les impôts différés actifs			- 780		- 780	0
Résultat consolidé (part du groupe)				- 885	- 885	- 240
	10 155	2 728	- 959	- 885	11 039	6 947

#### Précisions

Le Conseil d'Administration du 7 juillet 2004 suivant décision de l'AGE du 24 juin 2002, a constaté l'augmentation du capital par création de 1 132 648 actions au prix de 5.2 €, prime d'émission incluse (2.2 par action).

Par conséquent le capital social de DMS a été augmenté de 3 398 milliers d'euros et la prime d'émission de 2 492 milliers d'euros.

Les frais d'augmentation du capital soit 133 milliers d'euros ont été imputés sur la prime d'émission qui s'élève ainsi finalement à 2 359 milliers d'euros.

#### Stock options

Le Conseil d'Administration de DMS a décidé plusieurs plans de stocks options :

1. En Août 2000 la distribution de 36 470 options de souscription d'actions au profit de certains salariés du groupe, à l'exclusion des dirigeants.

Nombre d'options attribuées	36 470
Options levées au 31/12/01	7 470
Options levées au 31/12/02	3 000
Options levées au 31/12/03	0
Options levées au 31/12/04	0
TOTAL	10 470
Options disponibles	26 000
Nombre d'actions nouvelles créées	0
Date d'expiration : 29 août 2004	
Prix souscription : 7.31 euros	

2. Le 17 mars 2003 l'attribution de 56 000 options de souscriptions d'actions au profit de certains salariés du groupe à l'exclusion des dirigeants.

Nombre d'options attribuées	56 000
Options levées au 31/12/03	0
Options levées au 31/12/04	0
Options disponibles	56 000
Date d'expiration : 17 mars 2007	
Prix souscription : 3.00 euros	

3. Le 9 août 2004 l'attribution de 12 500 options de souscriptions d'actions au profit de certains salariés du groupe, y compris Monsieur Jean-Luc DUMAS, Directeur Général Délégué et administrateur d'APELEM.

Nombre d'options attribuées	12 500
Options levées au 31/12/04	0
Options disponibles	12 500
Date d'expiration : 10 août 2008	
Prix souscription : 4.00 euros	

#### 4.2.4.1.9 - Avances conditionnées

Les avances conditionnées d'un montant de 1 390 milliers d'euros, sont constituées d'avances sans intérêts consenties par l'ANVAR et la DRIRE pour aider à la recherche et à la mise au point de nouveaux produits. Le remboursement de ces avances est conditionné par la réussite des projets. Les projets ayant abouti, les avances sont remboursables selon l'échéancier suivant :

En milliers d'euros

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
PUCE	27	27		
ANVAR APELEM	239	239		
ANVAR 2	286	143	143	
ANVAR 3	838	0	838	
Total	1 390	409	981	

#### 4.2.4.1.10 – Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros

	12/03	Dotation	Reprise	12/04
Provision pour litige	0	0	0	0
Provision pour garantie	7	3	7	3
Provision pour impôt	8	4	6	6
Autres	109	52	0	161
	<b>124</b>	<b>59</b>	<b>13</b>	<b>170</b>

Soit	Exploitation	3	7
	Financier		
	Exceptionnel	56	6

#### 4.2.4.1.11 – Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	12//04	12/03
Emprunts	3 416	4 672
Emprunts correspondant au crédit bail retraité	764	834
Intérêts courus	9	13
Sous-total emprunts	4 189	5 519
Découverts	329	962
Comptes DAALLY	1 935	1 707
Mobilisation créances	2 002	1 186
Intérêts courus	36	28
Sous-total concours bancaires	4 302	3 883
Dépôts et cautionnements	15	0
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>8 506</b>	<b>9 402</b>

Tous les emprunts sont en euros.

Les emprunts à taux variable présentent un solde de 1 723 milliers d'euros au 31 décembre 2004.

Le taux est EURIBOR +1.75%.

Ventilation	Montant	Moins d'un an	Plus d'un an	Plus de 5 ans
Emprunts	3 417	1 290	2 217	0
Emprunt du crédit bail	764	75	355	334
Découverts et concours bancaires	4 265	4 265		
Intérêts courus	45	45		
Dépôts et cautionnements	15	15		
	8 506	5 690	2 482	334

#### 4.2.4.1.12 – Autres dettes

Elles s'analysent comme suit en milliers d'euros :

	12/04	12/03
Avances reçues	8	8
Personnel	352	492
Organismes sociaux	472	475
Dettes fiscales	810	1 170
Dettes sur acquisitions des filiales	0	0
Autres dettes	260	342
Total des autres dettes	1 902	2 487
Comptes de régularisation	24	11
Subventions d'équipement du crédit- bail	41	46
Total comptes de régularisation	65	57
<b>Autres dettes et comptes de régularisation</b>	<b>1 967</b>	<b>2 544</b>

#### 4.2.4.1.13 – Impôt sur les résultats

##### 1. Ventilation entre impôt différé et impôt exigible

Milliers d'euros	12/04	12/03
Impôt sur les bénéfices	7	218
Carry back	0	0
Crédit impôt recherche	0	0
Impôt exigible	7	218
Impôt différé	0	- 62
	7	156

##### 2. Rapprochement entre la charge d'impôt dans le résultat comptable consolidé et la charge d'impôt théorique

	Base	Impôt
Taux de l'impôt exigible : 34.33 %		
Taux de l'impôt différé : 34.33 %		
Résultat comptable avant impôt	- 853	
Charge impôt théorique		293
Amortissement des écarts d'acquisition	241	- 83
Non prise en compte d'impôt différé actif sur les déficits des sociétés du groupe	- 1 148	- 394
Produits d'intégration discalé DMS		195
IFA perdus		- 8
Divers		- 10
		- 7

##### 3. Impact des déficits fiscaux non pris en comptes en impôt différé actif

En milliers d'euros

Déficits fiscaux des filiales	12/04	12/03
DMS+APELEM+MEDILINK	745	
LTR	288	54
MERIX	115	121
APELEM Espagne	0	54
MEDIAG	0	38
<b>TOTAL</b>	<b>1 148</b>	<b>267</b>

##### 4. Ventilation des actifs et passifs d'impôt différé

En milliers d'euros.

	Impôt différé ACTIF	Impôt différé PASSIF	Solde
Différences temporaires	0	0	
Retraitements de consolidation	0	0	

Reports fiscaux déficitaires	0	0	
	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>(actif)</u>

Suite au changement d'estimation, les impôts différés actifs de 2003 ont été repris par les capitaux propres pour 779 k€.

#### 4.2.4.1.14 – Instruments financiers

En milliers d'euros	Valeur Bilan	Valeur Marché
Actions	0	0
SICAV	944	953
Couverture à terme	-	-

#### 4.2.3.1.15 – Engagements hors bilan (en milliers d'euros)

<b>En milliers d'euros</b>	<b>12/04</b>	<b>12/03</b>
----------------------------	--------------	--------------

##### Engagements donnés

Privilèges du Trésor	598	649
Avals		
Cautions et garanties	6 280	6 280
Hypothèque		
Nantissement	6 867	6 867
Effets escomptés		
Remise DAILLY		
Abandons de créances avec Clause de retour à meilleure fortune	710	710
	<b>14 455</b>	<b>14 506</b>

##### Engagements reçus

Cautions et garanties	7
Sûretés réelles reçues	
Abandons créances	7

##### Autres risques :

→ Plusieurs contentieux fiscaux concernant deux sociétés du groupe, déjà présentés dans l'annexe de l'exercice précédent, ne font pas l'objet de provisions dans les comptes consolidés compte tenu des éléments favorables présents dans les dossiers à ce jour. Les procédures sont pendantes devant la direction des services fiscaux de l'Hérault et devant le Tribunal Administratif de Montpellier.

Les litiges portent sur :	Milliers d'euros
- l'impôt société pour :	598
- la TVA pour :	466

→ Une procédure en contrefaçon de brevet a été lancée à l'encontre de la société APELEM concernant le PALADIO.

Selon les experts, la société APELEM dispose de bonnes chances de parvenir à prouver que le dispositif PALADIO ne reprend que des éléments du domaine public antérieurs au dépôt du brevet ou appartenant à la société APELEM. Le préjudice potentiel est jugé faible compte tenu que le demandeur ne commercialise pas de produits similaires en France.

#### 4.2.4.2 - Postes du compte de résultat consolidé

##### 4.2.4.2.1 - Autres produits d'exploitation

En milliers d'euros	12/04	12/03
Production stockée	722	-94
Subventions d'exploitation	26	130
Divers	6	6
	<hr/> 754	<hr/> 42

##### 4.2.4.2.2 - Charges de personnel et effectifs

En milliers d'euros	12/04	12/03
Salaires	3 631	4 108
Charges sociales	1 491	1 559
	<hr/> 5 122	<hr/> 5 667
<b>Effectif</b>		
Direction	2	4
Commerciaux	20	31
Production	64	74
Recherche et développement	21	24
Administratifs	23	6
	<hr/> 130	<hr/> 139
Personnel mis à disposition (R & D)	1	1
Personnel intérimaire	0	0

##### 4.2.4.2.3 - Frais de recherche et développement

En milliers d'euros	12/04	12/03
Charges de personnel	971	815
Dotation aux amortissements des frais de R & D	430	439
	<hr/> 1 401	<hr/> 1 254

##### 4.2.4.2.4 - Dotations aux amortissements et provisions

En milliers d'euros	12/04	12/03
<b>Dotations nettes aux amortissements</b>		
Dotation aux amortissements immob. Incorporelles	433	446
Dotation aux amortissements immob. Corporelles	212	237
Dotation aux amortissements charges à répartir	111	129
	<hr/> 756	<hr/> 812
<b>Dotations nettes aux provisions</b>		
Dotation provisions pour charges	0	6
Dotation provisions pour stocks	97	41
Dotation provisions pour dépréciation créances	60	62
Reprise provisions pour risques	- 7	-28
Reprise provisions pour dépréciation stocks	0	-86
Reprise provisions pour dépréciation créances	- 43	-256
	<hr/> 107	<hr/> -261
<b>Total</b>	<b>863</b>	<b>551</b>

#### 4.2.4.2.5 Charges et produits financiers

En milliers d'euros	12/04	12/03
Produits financiers divers	5	4
Gains change	51	143
Produits sur cessions	5	7
Valeurs mobilières de placement		
Reprise provision dépréciation	27	0
<b>Produits financiers</b>	<b>88</b>	<b>154</b>
Intérêts	513	592
Pertes change	92	70
Charges sur cessions	15	0
Valeurs mobilières de placement		
Dotation provision dépréciation	0	0
<b>Charges financières</b>	<b>620</b>	<b>662</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>- 532</b>	<b>-508</b>

#### 4.2.4.2.6 Charges et produits exceptionnels

En milliers d'euros	12/04	12/03
Produits divers	211	1 159
Produits des cessions d'immobilisations	10	5
Quote part subvention	5	5
Reprise provision risques	7	8
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>233</b>	<b>1 177</b>
Pertes diverses	390	451
Valeurs nettes des immobilisations cédées	0	2
Dotation provision risques	56	4
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>446</b>	<b>457</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 213</b>	<b>720</b>

### 4.2.5. –AUTRES INFORMATIONS

#### 4.2.5.1 - Informations sectorielles au 31 décembre 2004

En milliers d'euros.

Activités	Chiffre d'affaires	Immobilisations	Résultat exploitation	Résultat exploitation 31/12/03
Dopplers, ostéodensitomètres				
Technologie Baccara	10 068	1 102	- 915	- 563
Appareils radiologie	14 258	612	1 333	723
Distribution et maintenance	1 666	42	- 286	- 235
<b>Total :</b>	<b>25 992</b>	<b>1 756</b>	<b>132</b>	<b>- 75</b>

N.B. : La filiale APELEM Espagne a été classée dans le tableau ci-dessus dans l'activité "distribution".

L'information sectorielle présentée est fondée sur les entités juridiques à défaut d'organisation interne permettant de connaître l'activité par secteur.

#### **4.2.5.2 - Evénements postérieurs**

Il n'existe aucun événement postérieur significatif pouvant remettre en cause la présentation des comptes consolidés pour l'exercice clos au 31 Décembre 2004.

#### **4.2.5.3 - Entreprises liées**

Les transactions relatives aux entreprises non consolidées par intégration globale ou proportionnelle, concernent la filiale SPECTRAP détenue à 33 %.

Les caractéristiques de cette société figurent au paragraphe 4.2.2.2 de la présente annexe.

#### **4.2.5.4 - Dirigeants**

Le montant global des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres de la direction du groupe s'est élevé à 116 milliers d'euros.

Les dirigeants du groupe ne bénéficient pas de stocks options.

Aucun jeton de présence n'a été alloué aux membres du Conseil d'Administration.

#### **4.2.4.5 Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant global des honoraires alloués au titre de l'exercice aux commissaires aux comptes du groupe et des membres de leur réseau s'est élevé à 56 000 Euros et se décompose comme suit :

<b>K€</b>	<b>Cazes, Bernard, Goddin</b>	<b>Consultants Auditeurs Associés</b>	<b>Méric</b>	<b>Total</b>
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels	2	16	11	29
Commissariat aux comptes et certification des comptes consolidés	21	6	0	27
Missions accessoires	0	0	0	0
Juridique, fiscal et social	0	0	0	0
<b>Total en K€</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>11</b>	<b>56</b>
Total en %	41%	39%	20%	100%

## **4.3 NOTE COMPLEMENTAIRE AUX ANNEXES**

### **4.3.1. METHODES DE TEST DE DEPRECIATION DE VALEUR DES ACTIF**

Concernant les méthodes de test de dépréciation de valeur des actifs le seul écart d'acquisition subsistant au bilan concerne APELEM. Il n'existe pas d'indice de perte de valeur. L'écart d'acquisition conservé est inférieur à la valeur de l'entreprise calculée selon la méthode des cash flow actualités.

### **4.3.2. SAVOIR FAIRE NON-BREVETE**

Il s'agit des frais de R&D de recherche fondamentale du CEA dans le cadre du développement du Lexxos et du Paladio, les deux technologies de pointe commercialisées par le groupe à ce jour.

### **4.3.3. EFFETS DE VARIATION DE CHANGE**

Les gains et pertes de change concernent principalement trois activités :

- Les ventes vers la Russie libellées en dollars jusqu'à fin 2002 vers notre filiale Spectrap dans un contexte de baisse du dollar. Depuis 2003, les ventes vers la Russie sont facturées en euros.
- Les ventes vers le Chine étaient aussi en dollars en 2002. De la même manière que pour la Russie, depuis 2003, les ventes à la Chine sont facturées en euros en 2003.
- En contrepartie de ces ventes, nous avons un fournisseur américain qui nous facturait l'achat de marchandises en USD. Courant 2003, des achats en dollars ont continué à être effectués pour bénéficier de la faiblesse du dollar.

-

### **4.3.4. ABANDON DE CREANCE DE L'ANVAR**

Au titre de l'exercice 2003, la société APELEM a obtenu de la part de l'ANVAR un abandon de créances de 710 milliers d'euros consenti avec clause de retour à meilleure fortune.

Cette clause prévoit qu'en cas de réalisation d'un chiffre d'affaires sur les ventes du système Paladio, la société s'engage à verser à l'ANVAR une somme égale à 5% du chiffre d'affaires ainsi réalisé et ce jusqu'à concurrence d'un montant cumulé hors taxe de remboursement égal à 710 milliers d'euros.

La présente clause de retour à meilleure fortune a une durée de 9 ans.

## 4.4 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2004

### RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

#### COMPTES CONSOLIDES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **31 Décembre 2004** sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société **DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, et conformément aux dispositions de l'article L. 232-6 du Code de commerce, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice, résultant de l'arrêt de la comptabilisation des impôts différés actifs et exposé aux paragraphes 1.3.12 et 3 de l'annexe.

*d.*

## **2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L 225-235, 2<sup>ème</sup> alinéa, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par la société, nous avons été conduits à examiner la régularité du changement de méthode comptable décrit aux paragraphes 1.3.12 et 3 de l'annexe et la présentation qui en a été faite afin de rétablir la comparabilité des comptes. Nous avons par ailleurs obtenu les éléments probants justifiant ce changement, en conformité avec le règlement CRC n° 99-02.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3. VERIFICATION SPECIFIQUE**

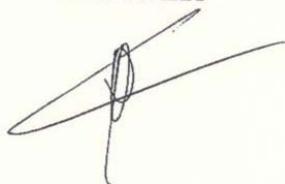
Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

MONTPELLIER, LE 30 MAI 2005

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

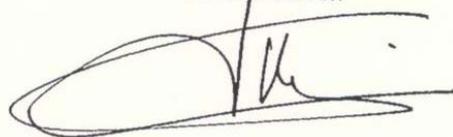
**S.C.P. CAZES BERNARD GODDYN & ASSOCIES**

CLAUDE CAZES



**CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES**

GÉRARD JEANNET  
ASSOCIÉ GERANT



S.A. D. M. S.

2

Exercice clos le 31 Décembre 2004

## 4.5 COMPTES SOCIAUX DE LA SA DMS AU 31 DECEMBRE 2004

### 4.5.1 BILAN EN EUROS

Actif	2004			2003
	Brut	Amortissements ou provisions pour dépréciations	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais de recherche et de développement	1 707 513	1 457 920	249 592	594 800
Concessions, brevets et droits similaires	541 877	496 142	45 734	137 331
	<b>2 249 390</b>	<b>1 954 062</b>	<b>295 326</b>	<b>732 131</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations techniques, matériel et outillage	349 542	329 891	19 651	49 255
Autres immobilisations corporelles	215 009	152 855	62 153	71 714
	<b>564 551</b>	<b>482 746</b>	<b>81 804</b>	<b>120 969</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Autres participations	9 663 498	644 537	9 018 961	9 134 756
Prêts	381		381	1 905
Autres immobilisations financières	31 526		31 526	31 526
	<b>9 695 405</b>	<b>644 537</b>	<b>9 050 868</b>	<b>9 168 187</b>
(I)	<b>12 509 348</b>	<b>3 081 347</b>	<b>9 428 001</b>	<b>10 021 290</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks</b>				
Matières premières, approvisionnements	1 786 603		1 786 603	2 029 848
En cours de production de biens	542 407		542 407	568 186
Produits intermédiaires et finis	707 615		707 615	684 162
Marchandises	510 037	196 264	313 773	417 141
	<b>3 546 662</b>	<b>196 264</b>	<b>3 350 398</b>	<b>3 699 337</b>
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	9 014 629	70 020	8 944 608	7 662 039
Autres créances	1 335 012	291 807	1 043 205	1 503 579
	<b>10 349 641</b>	<b>361 827</b>	<b>9 987 813</b>	<b>9 165 618</b>
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	944 034		944 034	18 834
Disponibilités	137 927		137 927	149 619
	<b>1 081 961</b>		<b>1 081 961</b>	<b>168 453</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	63 284		63 284	65 531
(II)	<b>15 041 550</b>	<b>558 091</b>	<b>14 483 459</b>	<b>13 098 942</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	38 447		38 447	91 916
Ecart de conversion actifs (IV)				
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV)</b>			<b>23 949 908</b>	<b>23 212 149</b>

<b>Passif</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	10 155 354	6 757 410
Primes liées au capital social	2 728 586	369 349
Réserve légale	110 401	110 401
Réserves statutaires ou contractuelles	1 954 481	1 954 481
Report à nouveau	(3 448 807)	(2 841 801)
Résultat de l'exercice	(1 034 801))	(607 004)
<b>(I)</b>	<b>10 465 213</b>	<b>5 742 834</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Avances conditionnées	1 151 210	1 292 226
<b>(II)</b>	<b>1 151 210</b>	<b>1 292 226</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	72 949	30 346
<b>(III)</b>	<b>72 949</b>	<b>30 346</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 274 613	6 546 287
Emprunts et dettes financières divers	1 311 974	1 720 893
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 964 587	4 858 282
Dettes fiscales et sociales	774 389	1 047 697
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	838 454	838 454
Autres dettes	77 468	1 081 623
Produits constatés d'avance	17 418	7 754
<b>(IV)</b>	<b>12 258 908</b>	<b>16 100 996</b>
Ecarts de conversion passifs	(V) 1 627	45 747
<b>TOTAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)</b>	<b>23 949 908</b>	<b>23 212 149</b>

#### 4.5.2 COMPTE DE RESULTAT

<b>Compte de résultat</b> (en Euros)	<b>2004</b>	<b>2003</b>
<b>Produits d'exploitation</b>		
Ventes de marchandises	4 193 088	2 894 637
Production vendue	7 951 372	8 623 794
Chiffres d'affaires nets	12 144 460	11 518 431
Production stockée	(2 326)	(499 687)
Subventions d'exploitation	18 170	85 109
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	34 178	135 608
Autres produits	5 597	1 486
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>12 200 083</b>	<b>11 240 950</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises	3 323 772	2 042 667
Variation du stock de marchandises	35 598	108 197
Achat de matières premières et autres approvisionnements	4 052 862	4 209 150
Variation du stock de matières premières	243 245	(643 154)
Autres achats et charges externes	2 169 232	2 506 357
Impôts, taxes et versements assimilés	162 223	124 192
Salaires et traitements	1 477 951	1 686 606
Charges sociales	633 923	668 525
Dotations aux amortissements	547 714	577 842
Dotations aux provisions sur actif circulant	108 146	13 166
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 856	6 632
Autres charges	50 392	32 199
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>12 807 914</b>	<b>11 332 384</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(607 834)</b>	<b>(91 434)</b>
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participations		1 227
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 976	76
Autres intérêts et produits assimilés	13 250	11 233
Reprises sur provisions et transfert de charges	27 410	851
Différences positives de change	41 079	14 446
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 533	6 820
<b>Total des produits financiers</b>	<b>88 250</b>	<b>34 653</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements et aux provisions	316 558	168 953
Intérêts et charges assimilées	432 630	507 946
Différences négatives de change	27 081	14 621
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	14 660	115
<b>Total des charges financières</b>	<b>790 934</b>	<b>691 635</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(702 683)</b>	<b>(656 981)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>(1 310 518)</b>	<b>(748 416)</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	179 796	42 653
Produits exceptionnels sur opérations en capital	60	3 619
Produits exceptionnels divers		152 302
Reprises sur provisions et transfert de charges		
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>179 856</b>	<b>198 575</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	52 945	73 033
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 816
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	46 379	

<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>99 324</b>	<b>74 850</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>80 531</b>	<b>123 724</b>
<b>IMPOT SUR LES BENEFICES</b>	<b>(195 185)</b>	<b>(17 687)</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>12 468 189</b>	<b>11 474 178</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>13 502 987</b>	<b>12 081 182</b>
<b>BENEFICE / (PERTE)</b>	<b>(1 034 801)</b>	<b>(607 004)</b>

#### **4.6 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX**

La non-production d'annexes détaillées aux comptes sociaux n'a pas d'incidence sur la qualité de l'information étant donné le développement de l'annexe aux comptes consolidés. Un paragraphe relatif aux règles d'évaluation des titres de participation est cependant rajouté car non développé dans l'annexe aux comptes consolidés.

##### **Participations :**

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage pour la société : elle est déterminée en tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres réévalués, des perspectives de rentabilité, de la valeur de marché et des valeurs de transactions récentes sur des technologies comparables. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

4.6.1 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (BILAN AVANT REPARTITION, NON CONSOLIDE).

	2003	2004
<b>Résultat de l'exercice</b> (total en milliers d'euros)		
<b>Résultat comptable</b>		
Total : Bénéfice (ou perte)	(607)	(1 035)
Dividende proposé	-	-
<b>Tableau des variations des capitaux propres</b> (en milliers d'euros)		
A) 1 - Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1	6 350	5 743
2 - Distribution décidée par l'A.G.O.	-	-
3 - Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	6 350	5 743
B) Apports reçus avec effet rétroactif de l'exercice N-1 :		
1 - Variation du capital	-	-
2 - Variation des autres postes	-	-
C) Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N après apports rétroactifs (A3 + B)	6 350	5 743
D) Variations en cours de l'exercice N :		
1 - Variation du capital		3 398
2 - Variation des primes liées au capital social		2 359
3 - Variation des écarts de réévaluation	-	-
4 - Variation des réserves	-	-
5 - Variation des provisions réglementées	-	-
6 - Variation du report à nouveau	-	-
7 - Résultat de l'exercice N	(607)	(1 035)
E) Capitaux propres au bilan de clôture avant l'A.G.O. (C+D)	5 743	10 465
<b>F) Variation total des capitaux propres au cours de l'exercice (E-C)</b>	<b>(607)</b>	<b>4 722</b>
G) dont : variations dues à des modifications de structure	0	0
<b>H) Variations des capitaux propres au cours de l'exercice hors modification de structure (F-G)</b>	<b>(607)</b>	<b>4 722</b>

#### 4.6.2 TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS EN MILLIERS D'EUROS

Informations financières  Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice	Observations
				Brute	Nette						
Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication : <u>Filiales (détenues à plus de 50 %)</u>											
SA MEDILINK Parc de la Méditerranée Lieudit Les Galines 34 470 PEROLS	48	791	99,80%	299	299	152	0	2 225	-17	0	
SC MEDIAG Parc de la Méditerranée Lieudit Les Galines 34 470 PEROLS	838	- 35	99,99%	838	838	15	0	131	-1	0	
SA APELEM 175 Allée Von Heumann Parc Scientifique George BESSE 30 900 NIMES	276	4 186	98,43%	7 790	7 790	195	6 280	16 649	+356	0	
SARL L.T.R. Route de Grasse Domaine des Charmettes 06600 ANTIBES	8	-415	99,80%	365	0	300	0	496	-291	0	
SARL MERIX 8 rue de Montespan 91000 EVRY	80	11	99,94%	370	91	0	0	642	-120	0	
<u>Participations (détenues entre 10 et 50 %)</u> <b>NEANT</b>											
Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la société astreinte à la publication <b>NEANT</b>											
<b>Renseignements globaux sur les titres</b> Filiales françaises Filiales étrangères Participations dans les sociétés françaises Participations dans les sociétés étrangères				9 662	9 018	662	6 280			0	

\* il s'agit d'une caution donnée par la S.A. D.M.S. pour la soumission par la S.A. APELEM d'un appel d'offre à l'étranger.

## 4.7 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la  
**S. A. DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS**

Parc de la Méditerranée  
34470 PEROLS

RCS MONTPELLIER B 389 873 142

---

**RAPPORT GENERAL**

Exercice clos le 31 décembre 2004

---

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société DMS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

*d.*

.../...

### **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, au regard des règles et principes comptables français, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne la dépréciation des titres de participations détenus.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de notre rapport.

### **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Montpellier, le 10 juin 2005

**SCP Cazes Bernard Goddyn & Associés**

Commissaire aux Comptes

représentée par :

**Claude CAZES**



**SARL Consultants Auditeurs Associés**

Commissaire aux Comptes

représentée par :

**Gérard JEANNET**



## 4.8 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

A Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la  
**S. A. DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS**

Parc de la Méditerranée  
34470 PEROLS

RCS MONTPELLIER B 389 873 142

---

### RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2004

---

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

#### Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous n'avons eu connaissance d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice.

d.

.../...

**Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

**1- Engagements de caution solidaire**

1.1- Engagement de caution solidaire

- Administrateurs concernés : Antoine RABASTE, Jean-Luc DUMAS.
- Nature et objet : Engagement de caution solidaire de votre société au profit de la société APELEM, en faveur de la Banque Populaire du Midi.
- Modalités : Votre société s'est portée caution solidaire de la société APELEM en faveur de la Banque Populaire du Midi à hauteur de 650 000 €. La durée de cet engagement est indéterminée.

1.2- Engagement de caution solidaire

- Administrateurs concernés : Antoine RABASTE, Jean-Luc DUMAS.
- Nature et objet : Engagement de caution solidaire de votre société au profit de la société APELEM, en faveur de la banque Crédit Lyonnais.
- Modalités : Votre société s'est portée caution solidaire de la société APELEM en faveur de la banque Crédit Lyonnais à hauteur de 3 650 000 €. La durée de cet engagement est indéterminée.

1.3- Engagement de caution solidaire

- Administrateurs concernés : Antoine RABASTE, Jean-Luc DUMAS.
- Nature et objet : Engagement de caution solidaire de votre société au profit de la société APELEM, en faveur du Crédit Agricole.
- Modalités : Votre société s'est portée caution solidaire de la société APELEM en faveur du Crédit Agricole à hauteur de 760 000 €. La durée de cet engagement est indéterminée.

d.

### **3- Mise à disposition du personnel**

#### **3.1- Convention de mise à disposition de personnel avec la société MEDILINK**

- Administrateur concerné : Antoine RABASTE.
- Nature et objet : Convention de mise à disposition de personnel signée entre les sociétés DMS et MEDILINK. La facturation de ces mises à disposition de personnel inclut des frais de gestion évalués à 5%.
- Modalités : Votre société a facturé à la société MEDILINK la somme de 255 406 € HT au titre de l'exercice 2004.  
La société MEDILINK a facturé à votre société la somme de 79 401 € HT au titre de l'exercice 2004.

#### **3.2- Convention de mise à disposition de personnel avec la société MERIX**

- Administrateur concerné : Jean-Luc DUMAS.
- Nature et objet : Convention de mise à disposition de personnel signée entre les sociétés DMS et MERIX. La facturation de ces mises à disposition de personnel inclut des frais de gestion évalués à 5%.
- Modalités : Votre société a facturé à la société MERIX la somme de 72 648 € HT au titre de l'exercice 2004.

#### **3.3- Convention de mise à disposition de personnel avec la société LTR**

- Administrateur concerné : Jean-Luc DUMAS.
- Nature et objet : Convention de mise à disposition de personnel signée entre les sociétés DMS et LTR. La facturation de ces mises à disposition de personnel inclut des frais de gestion évalués à 5%.
- Modalités : Votre société a facturé à la société LTR la somme de 28 341 € HT au titre de l'exercice 2004.

*l.*

3.4- Convention de mise à disposition de personnel avec la société APELEM

- Administrateurs concernés : Antoine RABASTE et Jean-Luc DUMAS.
- Nature et objet : Convention de mise à disposition de personnel signée entre les sociétés DMS et APELEM. La facturation de ces mises à disposition de personnel inclut des frais de gestion évalués à 5%.
- Modalités : Votre société a facturé à la société APELEM la somme de 305 883 € HT au titre de l'exercice 2004.  
La société APELEM a facturé à votre société la somme de 91 757 € HT au titre de l'exercice 2004.

d.

.../...

### Conventions non autorisées

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions visées à l'article L. 225-42 du Code de Commerce.

En application de l'article L.225-240 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### 4.1- Convention de compte courant avec la société APELEM

- Administrateurs concernés : Antoine RABASTE et Jean-Luc DUMAS.
- Nature et objet : Convention d'avance en compte courant entre les sociétés DMS et APELEM. Ces avances sont rémunérées au taux d'intérêt de 5%.
- Modalités : L'avance consentie par la société APELEM à votre société s'élève à 468 738,44 € au 31/12/2004 (solde créditeur). Le montant des intérêts facturés sur l'exercice 2004 s'élève à 44 801 € (charges financières).

#### 4.2- Convention de compte courant avec la société MERIX

- Administrateur concerné : Jean-Luc DUMAS.
- Nature et objet : Convention d'avance en compte courant entre les sociétés DMS et MERIX. Ces avances sont rémunérées au taux d'intérêt de 5%.
- Modalités : L'avance consentie par la société MERIX à votre société s'élève à 292 412,55 € au 31/12/2004 (solde créditeur). Le montant des intérêts facturés sur l'exercice 2004 s'élève à 15 976 € (charges financières).

cl

4.3- Convention de compte courant avec la société LTR

- Administrateur concerné : Jean-Luc DUMAS.
- Nature et objet : Convention d'avance en compte courant entre les sociétés DMS et LTR. Ces avances sont rémunérées au taux d'intérêt de 5%.
- Modalités : L'avance consentie à la société LTR par votre société s'élève à 293 045,99 € au 31/12/2004 (solde débiteur). Le montant des intérêts facturés sur l'exercice 2004 s'élève à 11 713 € (produits financiers).

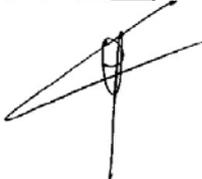
Montpellier, le 15 juin 2005

SCP Cazes Bernard Goddyn & Associés

Commissaire aux Comptes

représentée par :

Claude CAZES

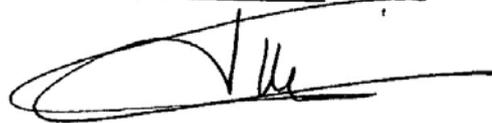


SARL Consultants Auditeurs Associés

Commissaire aux Comptes

représentée par :

Gérard JEANNET



## 4.9 TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 31.12.2000	EXERCICE 31.12.2001	EXERCICE 31.12.2002	EXERCICE 31.12.2003	EXERCICE 31.12.2004
<b>I - Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social .....	1.708.953	6.748.410	6.757.410	6.757.410	10.155.354
Nombre des actions ordinaires existantes .....	2.242.000	2.249.470	2.252.470	2.252.470	3.385.118
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes .....					
Nombre maximal d'actions futures à créer : ..					
. Par conversion d'obligations .....					
. Par exercice de droits de souscription .....					
<b>II. Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes .....	12.916.259	14.438.426	13.741.707	11.518.431	12.144.461
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions .....	679.181	740.080	(2.072.249)	44.244	242.374
Impôts sur les bénéfices .....	70.653	75.892	(321.555)	(17.687)	(195.185)
Participation des salariés due au titre de l'exercice .....	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions .....	207.924	134.932	(2.841.801)	(607.004)	(1.034.801)
Résultat distribué .....	0	0	0	0	0
<b>III. Résultats par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions .....	0,271	0,295	(0,777)	(0,027)	(0,013)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions .....	0,092	0,059	(1,261)	(0,269)	(0,305)
Dividende attribué à chaque action (a) .....	0	à	0	0	0
<b>IV. Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice .....	46	54	63	62	52
Montant de la masse salariale de l'exercice .....	1.136.827	1.450.454	1.737.973	1.686.606	1.477.951
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.) .....	428.006	553.856	675.599	668.525	633.923

a) Préciser, le cas échéant, par catégorie, s'il s'agit d'un dividende brut ou net.

## 4.10 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE SUR LA GESTION DU GROUPE

### RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2005

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Ces documents ont été transmis au comité d'entreprise (article L 432-4 alinéa 5 du code du travail) qui n'ont formulé aucune observation.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe. (Articles L 225.100, L 233-26 et L 232-1 du Code de Commerce)

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

#### 1) Principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et son degré d'avancement :

Les changements récents intervenus au niveau de l'équipe comptable ne permettront pas de fournir des comptes 2004 conformes au référentiel IFRS.

Les comptes 2004 seront présentés conformément à la réglementation avec les comptes semestriels du 30 juin 2005.

Rappelons cependant que le groupe DMS, présentant des comptes consolidés, adopte les principes et recommandations du règlement CRC 99.02 applicables depuis le 1er janvier 2000. Par conséquent, un certain nombre de principes comptables IFRS sont donc indirectement déjà pris en compte.

- a) Au niveau de la présentation et du contenu des comptes consolidés et de l'annexe :
  - résultat par action
  - tableau de variation des capitaux propres
  - tableau des flux de trésorerie
  - information sectorielle
- b) au niveau des principes comptables : l'adoption des méthodes préférentielles a facilité l'adaptation aux principes IFRS :
  - traitement des indemnités de retraite du personnel
  - traitement des écarts de conversion
  - traitement des locations-financements

#### 2) Risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrées pour le changement de référentiel comptable.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons pas connaissance de risques engendrés par ce changement de référentiel comptable.

#### 3) Principales divergences d'ores et déjà identifiées avec les principes comptables actuellement suivis par le groupe.

Les points suivants restent à approfondir et à traiter :

- a) au niveau de l'annexe : notion de résultat sectoriel en liaison avec les secteurs géographiques du groupe.
- b) au niveau des principes comptables : les impacts peuvent, après analyse, se révéler non significatifs pour le groupe :
  - activation des seuls frais de développement en immobilisations incorporelles pour les frais de recherche et développement.
  - affectation du poste charges à répartir aux immobilisations ou en charges.

## **L'ACTIVITÉ DU GROUPE CONSOLIDÉ ET DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE ECOULÉ**

### **I - L'ACTIVITE DE L'ENSEMBLE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULÉ (L 225-100, L 233-26, D. 148)**

**Le groupe dont nous vous décrivons l'activité intègre les sociétés suivantes (article 233-13 du code de commerce) :**

- SOCIETE ANONYME DMS
- SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE MEDILINK
- SOCIETE ANONYME APELEM
- SOCIETE CIVILE MEDIAG
- SOCIETE APELEM ESPAGNE
- SARL MERIX
- SARL LTR

Ainsi les comptes annuels de la société MEDILINK au 31 décembre 2004, de la société MERIX au 31 décembre 2004, de la société LTR au 31 décembre 2004, de la société APELEM au 31 décembre 2004, de la société APELEM ESPAGNE au 31 décembre 2004 et de la Société Civile MEDIAG au 31 décembre 2004 ont été intégrés dans les comptes consolidés du groupe DMS.

**Toutes ces sociétés sont consolidées par la méthode d'intégration globale.**

### **IA ) ELEMENTS SIGNIFICATIFS RESSORTANT DES COMPTES**

#### **Compte de Résultat Consolidé Groupe DMS**

Pour situer l'activité du groupe DMS durant l'exercice écoulé, nous soulignons, au début de cet exposé, que le chiffre d'affaires global, hors taxes, réalisé s'est élevé à 25.992.000 Euros contre 23.342.000 Euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation ont corrélativement augmenté; elles ressortent à 26.613.000 Euros (contre 23.459.000 Euros au titre de l'exercice précédent).

Le résultat d'exploitation est positif de 133.000 Euros (contre une perte d'exploitation de 75.000 Euros au titre de l'exercice précédent).

Le résultat financier s'avère négatif de 532.000 Euros (contre une perte financière de 508.000 Euros au titre de l'exercice précédent).

Le résultat courant des entreprises intégrées s'avère être en perte de 399.000 Euros (contre une perte du résultat courant des entreprises intégrées de 583.000 Euros au titre de l'exercice précédent).

Le résultat exceptionnel s'avère être négatif de 213.000 Euros (contre un bénéfice exceptionnel de 720.000 Euros au titre de l'exercice précédent).

Le résultat net des entreprises intégrées s'avère être en perte de 619.000 Euros (contre un résultat net négatif des entreprises intégrées de 19.000 Euros au titre de l'exercice précédent).

Les comptes annuels du groupe DMS se sont soldés par un résultat net de l'ensemble consolidé en perte de 860.000 Euros (contre un résultat net négatif de 260.000 Euros au titre de l'exercice précédent) après dotations nettes aux amortissements des écarts d'acquisition pour 241.000 Euros et d'une charge d'impôt sur les bénéfices de 7.000 Euros.

Le résultat net (part du groupe) s'avère être négatif de 885.000 Euros (contre un résultat net négatif (part du groupe) de 240.000 Euros au titre de l'exercice précédent) après déduction des intérêts minoritaires de 25.000 Euros.

### **Bilan consolidé du Groupe DMS**

Les postes clefs (valeur nette) sont les suivants :

- L'actif immobilisé est de 5.288.000 Euros contre 6.200.000 Euros au titre de l'exercice précédent
- L'actif circulant est de 24.585.000 Euros contre 21.377.000 Euros au titre de l'exercice précédent
- Les capitaux propres (part du groupe) s'élèvent à 11.038.000 Euros contre 6.948.000 Euros au titre de l'exercice précédent
- Le total des dettes est de 17.114.000 Euros contre 18.736.000 Euros au titre de l'exercice précédent
- Le total général du bilan consolidé est de 29.873.000 Euros contre 27.577.000 Euros au titre de l'exercice précédent.

**Nous vous demanderons d'approuver ces comptes (article L 225-100).**

### **IB) COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE GLOBALE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE :**

#### **A) Analyse objective et exhaustive des résultats, de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires.**

Le chiffre d'affaire du groupe progresse de 11,4% passant de 23,3 à 26,0 M€.

Le résultat d'exploitation s'établit à 133 K€ contre (75) K€ au 31/12/2003 soit 208 K€ de plus qu'en 2003.

Le résultat financier, en progression de 4,7%, s'établit à (532)K€ et porte le résultat courant des entreprises intégrées à (399) K€ en progression de 31,6 % par rapport au résultat courant de 2003 de (583) K€.

Le résultat exceptionnel passe de 720 K€ à (213)K€ soit 933 K€ de moins qu'en 2003.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés, des dotations aux amortissements des écarts d'acquisition et des intérêts des minoritaires, le résultat net part du groupe s'établit à (885) K€ contre (240) K€ en 2003 soit 645 K€ de moins.

Par ailleurs, les dettes envers les établissements de crédit à plus d'un an représentent 2816 K€ au 31/12/2004 soit un ratio de dettes à long terme sur capitaux propres de 0,26. Le ratio de dettes à long terme sur chiffre d'affaires s'établit quant à lui à 0,11.

## **B) Les faits marquants**

Lors du premier trimestre 2004, le Groupe DMS a reçu l'autorisation de la FDA pour la commercialisation de l'Osteospace aux États-Unis. Le Groupe DMS est le premier groupe de sociétés à proposer une gamme complète d'ostéodensitomètres à ultrason sur le territoire américain.

Au mois de juillet 2004, l'augmentation du capital a été réussie pour DMS. L'opération a été souscrite à hauteur de 79%, permettant une levée de 5.889.770 euros. Le Groupe a ainsi bénéficié de la confiance d'investisseurs de premier rang tels que CDC Entreprise Innovation, SPEF VENTURE du groupe Natexis et Alto Invest.

Au cours du second semestre 2004, DMS a remporté en Europe de l'est, un appel d'offres pour 16 tables radio télécommandées numérisées.

La fin de l'année 2004 s'est achevée avec la finalisation de cinq partenariats pour la commercialisation sur le marché américain de l'ostéodensitomètre bidimensionnel "Lexxos".

Dans le même temps, le Groupe a signé un partenariat avec Canon pour le marché américain de la radiologie. La table radio télécommandée Baccara de DMS équipée d'un détecteur plan digital de Canon a donc été présentée pour la première fois au congrès RSNA de Chicago en novembre dernier.

En 2004 le groupe a enregistré un chiffre d'affaires de 26,0 millions d'euros, soit une hausse de 11,4% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est cependant inférieure à ce qui était prévu. En effet, le groupe a décidé de renoncer à une vente export de 0,7 M€ face à l'incapacité du distributeur à ouvrir une lettre de crédit. Cette commande provenant à l'origine d'un ministère de la santé, est finalement attendue au dernier trimestre 2005 via un autre distributeur disposant d'une capacité financière adaptée.

## **B) Les progrès réalisés et les difficultés rencontrées (article D.148)**

L'activité commerciale du groupe a rencontrés deux difficultés principales :

- La baisse des marges, conséquence de la faiblesse actuelle du dollar, qui rend plus compétitive l'offre des concurrents américains et oblige le groupe à baisser ses prix de vente.
- Un mix produit pas encore assez favorable : les produits à plus fortes marges sont jusqu'à présent cantonnés dans des pays où l'avance technologique est moins considérée que le prix.

Face aux incertitudes du marché (évolution du dollar, situation au Moyen Orient), le groupe a poursuivi les efforts menés depuis 2003 pour limiter les charges d'exploitation. Celles-ci n'ont progressé que de 7% en 2004 alors que le chiffre d'affaires a cru de 11,4%. Rappelons que ces charges étaient de 5,5 M€ en 2003.

## **C) Activité en matière de recherche et de développement (L 233.26)**

En 2004, le Groupe DMS a investi environ 3.6% de son chiffre d'affaires dans la R & D, soit environ 0,9 millions d'Euros, contre 4.8% en 2004 et 5.4% en 2002, ventilés de la façon suivante :

En milliers d'Euros	2004	2003
Masse salariale imputée à la R&D	971	815
Achats, fournitures, matériels et documentations	14	35
Déplacements, participations à des conférences scientifiques	40	15
Frais de projets	-	
Etudes et recherches extérieures	149	197
Redevances sur brevets et licences	45	
Autres charges	-	
<b>TOTAL</b>	<b>1 219</b>	<b>1 062</b>

DMS a contracté un accord de développement technologique avec le Laboratoire d'Electronique de Technologie et d'Instrumentation (LETI) du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) pour le Lexxos et le Paladio qui lui permet aujourd'hui d'être à la pointe en matière de détecteurs/sources rayons X.

#### **D) Evénements importants depuis la clôture (L233-26)**

Poursuivant sa stratégie d'implantation sur les deux principaux marchés mondiaux dans le secteur de l'imagerie médicale - USA et Japon - DMS a signé une lettre d'intention avec un distributeur japonais, portant sur la promotion et la distribution du LEXXOS (ostéodensitomètre numérique 2D), et de l'Ubis 5000 (ultrasons) sur l'ensemble du territoire japonais.

#### **E) Evolution prévisible (L233-26)**

Aujourd'hui, les deux produits phare (lexxos en ostéodensitométrie et Paladio en radiologie) sont pleinement opérationnels et commercialisables. Cependant la faiblesse du dollar continue de peser sur la compétitivité du groupe.

A ce jour, le groupe est bien placé pour remporter des appels d'offre très intéressants concernant la vente de PALADIO.

Cependant, devant les incertitudes du marché, le groupe a l'intention, pour l'exercice 2005, de maintenir la pression sur les charges d'exploitation et stabiliser sa masse salariale déjà réduite grâce aux licenciements économiques de fin 2003.

Le groupe prévoit un chiffre d'affaire 2005 compris entre 29 et 30 M€. Face à la persistance d'un dollar faible et à la baisse corrélative des prix de vente, les prévisions de marge ont été revues à la baisse pour s'établir entre 37 et 38 %. Dans ces conditions, le résultat net comptable devrait être à l'équilibre. Les relais de croissance que sont les ventes au Japon et aux Etats-Unis interviendront au cours de l'exercice 2006.

Dès 2005, les actions suivantes sont engagées :

- Réduction du PRI (Prix de Revient Industriel) du Lexxos grâce au recours à des fournisseurs américains lorsque cela est possible,
- La présentation d'un nouvel appareil d'ostéodensitométrie en fin d'année 2005. Cet appareil présente des caractéristiques en parfaite adéquation avec les attentes des marchés les plus sensibles au binôme prix / qualité.

- Un complément de gamme en radiologie : 2 nouveaux appareils haut de gamme qui ouvrent notamment la porte des marchés hospitaliers.

Pour faire face à la croissance de l'activité et à l'augmentation du BFR constaté, le groupe envisage de mettre en place un financement à moyen terme de l'ordre de 3 M€.

Ces actions doivent permettre de préparer l'exercice 2006.

## **F) Perspectives d'avenir (D 148)**

L'exercice 2006 prévoit :

- Le début du marché japonais pour l'ostéodensitométrie : la commercialisation est prévue pour le début 2006. Le contrat cadre sera signé avant la fin du deuxième trimestre 2005.
- Le marché US pour le Lexxos et le Paladio. Plusieurs accords de commercialisation ont déjà été signés. La date de commercialisation est prévue dans le courant du 2ème semestre 2006 après obtention du 510K par la FDA.
- Un accord de « labelling » pour l'ostéodensitométrie (le Lexxos et le nouvel appareil moyen gamme) est en négociation avec une société importante de la radiologie. L'accord final pourrait être entériné avant la fin du 2ème trimestre 2005.

## **G) Situation d'endettement**

### a) Engagements hors bilan :

1. Description des engagements hors-bilan en milliers d'euros liés à l'activité courante :

	<b>2004</b>	<b>2003</b>
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	6 867	6 867
Avals, cautions et garanties données	6 280	6 280
Privilèges du trésor	598	649
Retour à meilleure fortune	710	710
Total	14 455	14 506

### 2. Description des engagements complexes

Aucun engagement complexe n'existe à ce jour.

### b) Risques significatifs

➔ Plusieurs contentieux fiscaux concernant deux sociétés du groupe, déjà présentés dans l'annexe de l'exercice précédent, ne font pas l'objet de provisions dans les comptes consolidés compte tenu des éléments favorables présents dans les dossiers à ce jour. Les procédures sont pendantes devant plusieurs directions des services fiscaux de l'Hérault et devant le Tribunal Administratif de Montpellier.

Les litiges portent sur :

- l'impôt société pour :
- la TVA pour :

Milliers d'euros  
598  
466

➔ Une procédure en contrefaçon de brevet a été lancée à l'encontre de la société APELEM concernant le PALADIO. Le brevet fait l'objet d'une procédure d'opposition devant l'Office Européen des Brevets. Le tribunal de Grande Instance de Marseille n'a pas rendu son jugement.

La société APELEM dispose de bonnes chances de parvenir à obtenir la nullité du brevet opposé et/ou de prouver que le dispositif PALADIO ne reprend que des éléments du domaine public antérieurs au dépôt du brevet ou appartenant à la société APELEM.

c) Risques technologiques article L 125-102-2 du code de commerce (loi du 30.07.2003)

Le groupe ne dispose d'aucune installation SEVESO (art L. 515-8 C de l'environnement)

#### **H) Prises de participation et de contrôle**

Nous vous précisons enfin, qu'aucune prise de participation et/ou de contrôle n'a été effectuée cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2004.

#### **I) ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DES FILIALES**

##### **Filiales existantes**

###### *SOCIETE MEDILINK*

SARL au capital de 48.000 Euros

Siège social : Parc d'Activités de la Méditerranée Lieudit Les Galines 34470 PEROLS

Immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 389 288 044

Activité : la fabrication et la vente de matériel médical

Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2004 :

Chiffre d'Affaires : 2.224.898 Euros en 2004 contre 2.332.374 en 2003

Résultat comptable : perte de 17.093 Euros en 2004 contre un bénéfice de 34.255 euros en 2003

La Société DMS possède une participation de 99,80% dans le capital de la société MEDILINK

###### *SOCIETE MERIX*

SARL au capital de 80.000 Euros

Siège social : 91000 EVRY 8 rue Montespan

Immatriculée au RCS d'EVRY sous le numéro 348 233 800

Activité : la vente, la location, l'installation et la maintenance de matériel médical

Exercice social : 31 décembre

Dernier exercice social : 31 décembre 2004 :

Chiffre d'Affaires : 642.097 Euros en 2004 contre 579.806 en 2003

Résultat comptable : perte de 120.297 Euros en 2004 contre une perte de 131.708 Euros en 2003

La Société DMS détient une participation de 99,94% dans le capital de la société.

###### *SOCIETE LES TECHNIQUES RADIOLOGIQUES « LTR »*

SARL au capital de 8.160 Euros

Siège social : 06600 ANTIBES Route de Grasse Domaine des Charmettes

Immatriculée au RCS de ANTIBES sous le numéro 344 312 798

Activité : La vente, l'installation, et le SAV de matériels de radiologie et imagerie médicale

Exercice social : 31 décembre

Dernier exercice social : 31 décembre 2004 :

Chiffre d'Affaires : 495.512 Euros en 2004 contre 626.496 en 2003

Résultat comptable : Perte de 291.153 Euros en 2004 contre une perte de 57.829 euros en 2003

La Société DMS détient une participation de plus de 99,80% dans le capital de la société.

#### **SOCIETE CIVILE MEDIAG**

Société Civile au capital de 838.469 Euros souscrit et non appelé

Siège social : Parc d'Activités de la Méditerranée Lieudit Les Galines 34470 PEROLS (Hérault)

Immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 413135476

Activité : la gestion et l'administration de tous biens immobiliers dont la société pourrait devenir propriétaire sous quelque forme que ce soit

Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2004 :

Chiffre d'Affaires : 130.801 Euros en 2004 contre 130.801 Euros en 2003 (produits locations immobilières)

Résultat comptable : Perte de 503 Euros en 2004 contre une perte de 1.917 Euros en 2003

La Société DMS possède 100% du capital moins une part de la société MEDIAG.

#### **SOCIETE APELEM**

Société Anonyme au capital de 276.225 Euros

Siège social : 175 Allée Von Neumann Parc Scientifique Georges Besse 30900 NIMES

Immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 319 996 146

Activité : la fabrication de matériels de radiologie

Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2004 :

Chiffre d'Affaires : 16.649.443 Euros en 2004 contre 13.858.695 euros en 2003

Résultat comptable : bénéfice de 355.545 Euros en 2004 contre un bénéfice de 364.639 euros en 2003

La Société DMS possède plus de 98,43% du capital de la société.

La Société APELEM détenant elle-même :

- 51% du capital de la :

#### **SOCIETE APELEM ESPAGNE**

SA au capital de 60 100 euros

Siège social : Calle Lluça 13 Bajos BARCELONE Espagne

Activité : vente de matériel médical

Exercice social : 31 décembre

Dernier exercice social : 31 décembre 2004 :

Chiffre d'affaires : 873 706 euros en 2004 contre 546 076 euros en 2003

Résultat comptable : bénéfice de 51 955 euros contre une perte de 67.761 euros en 2003

La société DMS détient une participation de 51 % dans le capital de la société (par l'intermédiaire d'APELEM, soit un pourcentage d'intérêt de 50,20 %)

#### **J) Informations diverses concernant l'activité de groupe**

DMS facture ses clients étrangers en grande majorité en Euros. Les créances en dollars sont très négligeables et ponctuelles. Le risque de change est donc non significatif. Aucune couverture n'est mise en place.

Le bilan du Groupe DMS présente une dette financière à taux fixe et à taux variable.

Les emprunts auprès des établissements de crédit s'élèvent à 3413 K€ au 31/12/2004 contre 4.641.000 Euros au 31/12/2003, dont :

- 656 K€ au 31/12/2004 contre 1004 K€ au 31/12/2003 correspondant au capital restant dû de l'emprunt contracté par la société DMS pour l'acquisition de la branche APELEM. Cet emprunt est à échéance de moins de 5 ans et son TEG est de 5,75% fixe.
- 1036 K€ contre 1 360 K€ au 31/12/2003 correspondant à la partie fixe du capital restant dû de l'emprunt de 4.580 K€ contracté fin 2002 par la société DMS pour le renforcement de sa structure financière. Cet emprunt est à échéance de moins de 5 ans et son TEG est de 5.91% fixe.
- 1 725 K€ au 31/12/2004 contre 2.276 K€ au 31/12/2003 correspondant à la partie variable du capital restant dû de l'emprunt de 4.580 Keuros contracté fin 2002 par la société DMS. Cette partie de l'emprunt est à échéance de moins de 5 ans et son taux est de Euribor 3 mois +1.75%

### **K) Conséquences sociales de l'activité**

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

### **L) Conséquences environnementales de l'activité**

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

## **II - L'ACTIVITE DU GROUPE PAR BRANCHES D'ACTIVITES (L 233-6 AL. 2, L. 247-1)**

<b>Activités</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>Immobilisations</b>	<b>Résultat exploitation 12/04</b>	<b>Rappel Res Expl 12/03</b>
Dopplers, ostéo densitomètres Technologie Baccara	10 068	1 102	-915	-563
Appareils radiologie	14 258	612	1 333	723
Distribution et maintenance	1 666	42	-286	-235
<b>Total :</b>	<b>25 992</b>	<b>1 756</b>	<b>132</b>	<b>-75</b>

L'information sectorielle présentée est fondée sur les entités juridiques à défaut d'organisation interne permettant de connaître l'activité par secteur.

## **III - L'ACTIVITE PROPRE DE LA SOCIETE DMS (L 232-1)**

### **IIIA ) ELEMENTS SIGNIFICATIFS RESSORTANT DES COMPTES**

#### **COMPTE DE RESULTATS DE LA SOCIETE DMS**

Pour situer l'activité de notre société durant l'exercice écoulé, nous soulignons, au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires global, hors taxes, réalisé s'est élevé à 12.144.461 Euros contre 11.518.432 Euros pour l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires concerne exclusivement les postes suivants :

- ventes de marchandises à concurrence de 4.193.088 Euros contre 2.894.637 Euros au titre de l'exercice précédent,
- production vendue à concurrence de 7.951.372 Euros contre 8.623.793 Euros au titre de l'exercice précédent,

Les produits d'exploitation ressortent à 12.200.083 Euros (contre 11.240.950 Euros au titre de l'exercice précédent).

Les charges d'exploitation ressortent à 12.807.918 Euros (contre 11.332.385 Euros au titre de l'exercice précédent).

Le résultat d'exploitation est négatif de 607.834 Euros (contre une perte d'exploitation de 91.434 Euros au titre de l'exercice précédent).

Le résultat financier s'avère négatif de 702.683 Euros (contre une perte financière de 656.981 Euros au titre de l'exercice précédent).

Le résultat exceptionnel s'avère positif de 80.531 Euros (contre un bénéfice exceptionnel de 123.724 Euros au titre de l'exercice précédent).

Les comptes annuels se sont soldés par une perte comptable de 1.034.801 Euros (contre une perte comptable de 607.004 Euros au titre de l'exercice précédent) après :

- dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles pour 436.804 Euros,
- dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles pour 57.455 Euros,
- dotations aux amortissements sur charges d'exploitation à répartir pour 53.469 Euros,
- dotations aux provisions pour garanties données aux clients pour 2.856 Euros,
- dotations aux provisions pour autres risques et charges pour 46.379 Euros,
- dotations aux provisions pour dépréciation sur comptes clients pour 40.376 Euros,
- dotations aux provisions pour dépréciation sur immobilisations pour 115.795 Euros,
- dotations sur provisions pour dépréciation sur sut stocks et en cours pour 67.770 Euros,
- dotations sur autres provisions pour dépréciation pour 200.763 Euros,
- reprises sur provisions pour garanties données aux clients pour 6.632 Euros,
- reprises sur autres provisions pour dépréciation pour 27.410 Euros,
- et impôt sur les bénéfices pour -195.185 Euros (intégration fiscale produits)

Les principaux mouvements des immobilisations au cours de l'exercice écoulé sont :

#### 1 - Augmentations

- matériel de bureau et informatique : 18.276 Euros,

#### 1 – Diminutions

- matériel de bureau et informatique : 78.878 Euros,

- prêts et autres immobilisations financières : 1.524 Euros

## **BILAN DE LA SOCIETE DMS**

Au Bilan au 31 décembre 2004, les postes clefs nets sont les suivants :

- L'actif immobilisé est de 9.428.001 contre 10.021.290 Euros au titre de l'exercice précédent,
- L'actif circulant hors charges constatées d'avance est de 14.420.175 Euros contre 13.033.411 Euros au titre de l'exercice précédent,
- Les capitaux propres s'élèvent à 10.465.213 Euros contre 5.742.834 Euros au titre de l'exercice précédent,
- L'état des dettes à la clôture de l'exercice est de 12.258.908 Euros contre 16.100.996 Euros au titre de l'exercice précédent,
- Le total général du bilan au 31 décembre 2004 est de 23.949.908 Euros contre 23.212.149 Euros au titre de l'exercice précédent,

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes sociaux.

### **IIIB) COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE DMS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE :**

#### **A) Analyse objective et exhaustive des résultats, de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires.**

Le chiffre d'affaire de la SA DMS progresse de 5,4% soit 625 K€ passant de 11,5 à 12,1M€.

Le résultat d'exploitation s'établit à (608) K€ contre (91) K€ au 31/12/2003 soit 517 K€ de moins qu'en 2003.

Le résultat financier, en baisse de 7%, s'établit à (703) K€ et porte le résultat courant à (1311)K€ en baisse de 562 K€ par rapport à 2003.

Le résultat exceptionnel passe de 124 K€ à 81K€ soit 43K€ de moins qu'en 2003.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés, le résultat net s'établit à (1034) K€ contre (607) K€ en 2003 soit 428K€ de moins.

Par ailleurs, les dettes envers les établissements de crédit à plus d'un an représentent 2127K€ au 31/12/2004 soit un ratio de dettes à long terme sur capitaux propres de 0,20. Le ratio de dettes à long terme sur chiffre d'affaires s'établit quant à lui à 0,18.

#### **B) Les faits marquants - Les progrès réalisés et les difficultés rencontrées (D 148)**

Voir les commentaires faits au niveau du groupe.

#### **C) Activité en matière de recherche et de développement (L 232-1)**

Les frais de R&D se sont principalement portés sur le développement du Lexxos, mais aussi de la nouvelle version de l'UBIS, l'amélioration du Chronos et la finalisation du projet avec le CNES (cardiolab)

<b>En K€</b>	<b>Au 31/12/2004</b>	<b>Au 31/12/2003</b>	<b>Au 31/12/2002</b>
Frais extérieurs	201	197	181
Salaires chargés	335	543	493
<b>TOTAL</b>	<b>536</b>	<b>740</b>	<b>674</b>

#### **D) Evénements importants depuis la clôture (L 232-1)**

Poursuivant sa stratégie d'implantation sur les deux principaux marchés mondiaux dans le secteur de l'imagerie médicale - USA et Japon - DMS A signé une lettre d'intention avec un distributeur japonais, portant sur la promotion et la distribution du LEXXOS (ostéodensitomètre numérique 2D), et de l'Ubis 5000 (ultrasons) sur l'ensemble du territoire japonais.

**E) Evolution prévisible (L 232-1)**

Les commentaires sur ce point sont identiques à ceux indiqués pour le groupe DMS ci-dessus.

**F) Perspectives d'avenir**

Les commentaires sur ce point sont identiques à ceux mentionnés pour le groupe DMS ci-avant.

## LES RESULTATS DE LA SOCIÉTÉ DMS

### I - AFFECTATION DU RESULTAT

L'affectation du résultat que nous vous proposons est conforme à la loi et aux statuts de notre société.

Nous vous proposons d'affecter la perte de 1.034.801 Euros comme suit :

- Au Report à Nouveau pour –1.034.801 euros

### II – DISTRIBUTIONS ANTERIEURES

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

### III - CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

## LE CAPITAL DE LA SOCIETE

### I - L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ (L 233-13)

En application des dispositions de l'article 233-13 du Code de Commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2004 plus de 5%, de 10%, de 20%, de 33,33 %, de 50 % ou de 66,66 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

#### Capital :

Plus de 5% : néant  
Plus de 10% : Monsieur Jean-Luc DUMAS  
Plus de 20% : Monsieur Antoine RABASTE  
Plus de 33,33% : Néant  
Plus de 50% : Néant  
Plus de 66,66% ; Néant

#### Droits de vote :

Plus de 5% : Néant  
Plus de 10% : Monsieur Jean-Luc DUMAS  
Plus de 20% : Monsieur Antoine RABASTE  
Plus de 33,33% : Néant  
Plus de 50% : Néant  
Plus de 66,66% : Néant

**Cette liste a connu les modifications suivantes au cours de l'exercice écoulé :**

Monsieur Antoine RABASTE :  
. nombre d'actions cédées : 68.268 actions  
. nombre d'actions acquises : 4.160 actions

Monsieur Jean-Luc DUMAS :  
. nombre d'actions cédées : 14.304 actions

## **II - LES ACTIONS D'AUTOCONTROLE (L 233-13)**

Les sociétés contrôlées suivantes détiennent une quotité du capital de la société :

Néant

## **III - AVIS DE DETENTION ET ALIENATION DE PARTICIPATION CROISEE (D 251)**

Néant.

## **IV – OPERATIONS AFFERENTES AUX ACTIONS DE LA SOCIETE :**

### **1. Options de souscription :**

Par décision de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 30 Juin 2000, le conseil d'administration avait été autorisé à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel ou dirigeants ou de certains d'entre eux de la société et des sociétés qui lui sont liées, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société; le nombre total des options ouvertes au titre de ladite autorisation ne pouvant donner droit à plus de 300.000 actions de 5 francs français de nominal, étant entendu qu'à tout moment le nombre d'actions pouvant être souscrites par l'exercice des options de souscription d'actions en vigueur et non encore levées ne pourra pas être supérieur au tiers du capital social.

Le Conseil d'Administration faisant usage de l'autorisation ainsi accordée par l'assemblée générale mixte des actionnaires a décidé dans ses séances du 29 août 2000 à 14 heures, 17 Heures et 19 heures de consentir à compter du 29 août 2000 jusqu'au 29 Août 2004 au bénéfice de certains salariés de la société DMS, de la société APELEM filiale, et de la société MEDILINK filiale, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société DMS, à émettre à titre d'augmentation de son capital, à concurrence d'un montant nominal global de 182.350 Francs soit 27.799,08 Euros correspondant à 36.470 actions nouvelles de 5 Francs soit 0,76 Euros chacune.

Le prix de souscription par action a été fixé à 80% de la moyenne du cours coté à la clôture durant les vingt jours de cotation précédant le jour de la décision du 29 août 2000; soit 7,31 Euros l'action soit avec une prime de 6,55 euros.

Par décision de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2003, le conseil d'administration avait été autorisé à consentir à consentir en une ou plusieurs fois au bénéfice de membres du personnel ou dirigeants ou de certains d'entre eux de la société et des sociétés liés à la société dans les conditions de l'article L 225-180 du code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société, le nombre total des options ouvertes au titre de la présente autorisation ne pouvant donner droit à plus de 300 000 actions de 3 euros de nominal, étant entendu qu'à tout moment le nombre d'actions pouvant être souscrites par l'exercice des options de souscription d'actions en vigueur et non encore levées ne pourra pas être supérieur au tiers du capital social.

Le Conseil d'Administration faisant usage de l'autorisation par l'assemblée générale mixte des actionnaires a décidé dans sa séance du 17 mars 2003 de consentir à compter du 18 mars 2003 jusqu'au 17 mars 2007 inclus au bénéfice de certains salariés de la société DMS, et de la société APELEM filiale, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société DMS, à émettre à titre d'augmentation de son capital, à concurrence d'un montant nominal global de 168.000 Euros correspondant à 56.000 actions nouvelles de 3 Euros chacune.

Le prix de souscription par action a été fixé à 86,48% de la moyenne du cours coté à la clôture durant les vingt jours de cotation précédant le jour de la décision du 17 mars 2003; soit 3 Euros l'action sans prime d'émission.

Le Conseil d'Administration faisant usage de l'autorisation par l'assemblée générale mixte des actionnaires a décidé dans sa séance du 9 août 2004 de consentir à compter du 10 août 2004 jusqu'au 10 août 2008 inclus au bénéfice de certains salariés de la société DMS, de la société APELEM filiale, et de la société MEDILINK filiale, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société DMS, à émettre à titre d'augmentation de son capital, à concurrence d'un montant nominal global de 37.500 Euros correspondant à 12.500 actions nouvelles de 3 Euros chacune.

Le prix de souscription par action a été fixé à 80% de la moyenne du cours coté à la clôture durant les vingt jours de cotation précédant le jour de la présente décision ; soit 3 Euros l'action avec une prime de 1 Euro par action.

Au 31 décembre 2004, 4.000 options ont été exercées sur le nombre d'options attribuées aux termes des délibérations des conseils d'administration des 29 août 2000 à 14 heures, 17 Heures et 19 heures et 17 mars 2003.

La politique du conseil d'administration est de permettre aux salariés de procéder à la souscription d'actions d'un certain nombre d'actions de la société au moyen d'attribution d'options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société DMS, à émettre à titre d'augmentation de son capital, dont les modalités sont déterminées par le conseil d'administration un fois par an.

#### **Ajustement des bases de conversion des valeurs mobilières donnant accès au capital et options de souscriptions et d'achat**

Néant

#### **Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (L. 225-211 al. 2)**

Néant

#### **V - AUTORISATION D'UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PAR LA SOCIETE ET LA REDUCTION DE CAPITAL CORRELATIVE (L. 225-209)**

Nous vous proposons de conférer au conseil d'Administration, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 0,5 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 28 juin 2004.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action DMS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation boursière.
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans la résolution prévue à cet effet à caractère extraordinaire

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 80 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 1 354 080 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 0,5 % du capital, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

#### **VI - L'AUTORISATION D'ATTRIBUER GRATUITEMENT DES ACTIONS AUX MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE (ET / OU CERTAINS MANDATAIRES SOCIAUX) (ARTICLE L.225-197-1 DU CODE DE COMMERCE)**

Nous vous proposons de déléguer au conseil d'administration, pour une durée de 38 mois la faculté de procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourront être :

- les membres du personnel salarié ou certaines catégories d'entre eux tant de la société que des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L 225-197-2 du Code de commerce,
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le conseil d'administration au titre de la présente délégation ne pourra dépasser 2% du capital social existant au jour de la première attribution.

L'attribution des actions aux bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période « d'acquisition » d'une durée minimale de deux ans à compter de la décision d'attribution du conseil d'administration. En outre, les bénéficiaires devront conserver les actions pendant une durée minimale de deux années à compter de leur attribution définitive.

Ainsi, le conseil disposera, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les personnes remplissant les conditions fixées ci-dessus ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux, déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant les périodes

d'acquisition et de conservation, le cas échéant constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserves indisponibles des sommes requises pour la libération des actions nouvelles à attribuer, décider la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves , primes ou bénéfices, corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement, procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution et généralement faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

## LES SALARIES

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce représentait 0 % du capital social de la société.

## LES MANDATAIRES SOCIAUX

### ▪ **Mode d'exercice de la direction générale (D 148 al1)**

Nous vous précisons en outre qu'au cours de sa séance du 24 Juin 2002, le conseil a décidé de confier la direction générale au président du Conseil d'Administration.

### ▪ **Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux (L 225-102-1 al 3)**

#### **Monsieur Antoine RABASTE:**

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général Administrateur de la SA DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "D M S",

Son mandat d'administrateur a été renouvelé lors de la délibération de l'assemblée générale du 24 Juin 2002.

Son mandat d'administrateur arrivera à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2007.

Son mandat de président du conseil d'administration et directeur général a été renouvelé lors de la délibération du conseil d'administration du 24 Juin 2002 ; il arrivera à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2007.

Ses mandats ou fonctions dans une autre société du groupe ou hors groupe :

Président Directeur Général de la SA APELEM, société anonyme au capital de 276.225 Euros, dont le siège social est 175 allée Von Neuman Parc Scientifique Georges Besse 30900 Nîmes, immatriculée au RCS de Nîmes sous le numéro 319 996 146

Gérant de la Société MEDILINK, S.A.R.L. au capital de 48.000 Euros, dont le siège social est Zac du Parc d'Activités Méditerranée Lieudit Les Galines 34470 PEROLS (Hérault), immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le N°389288044

Gérant de la Société MEDIAG, société civile au capital de 838.469 Euros, dont le siège

social est Parc d'Activités de la Méditerranée Lieudit Les Galines 34470 PEROLS, immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le N°413 135 476

**Monsieur Jean-Luc DUMAS :**

Directeur Général Délégué Administrateur de la SA DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "DMS"

Son mandat d'administrateur a été renouvelé lors de la délibération de l'assemblée générale du 24 Juin 2002.

Son mandat d'administrateur arrivera à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2007.

Son mandat de directeur général délégué a été renouvelé lors de la délibération du conseil d'administration du 24 Juin 2002 ; il arrivera à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2007.

Ses mandats ou fonctions dans une autre société du groupe ou hors groupe :

Directeur Général Délégué Administrateur de la SA APELEM société anonyme au capital de 276.225 Euros, dont le siège social est 175 allée Von Neuman Parc Scientifique Georges Besse 30900 Nîmes, immatriculée au RCS de Nîmes sous le numéro 319 996 146

Gérant de la société MERIX, ORDRE DU JOUR ET TEXTE DE LA RESOLUTION PROPOSEE S.A.R.L. au capital de 80.000 euros, dont le siège social est 8 rue Montespan 91000 EVRY, immatriculée au RCS d'EVRY sous le N°348 233 800

Gérant de la société LES TECHNIQUES RADIOLOGIQUES "LTR", S.A.R.L. au capital de 8.160 euros, dont le siège social est Route de Grasse Domaine des Charmettes 06600 ANTIBES, immatriculée au RCS de ANTIBES sous le N°344 312 798

**Monsieur Gérard DAGUISE :**

Administrateur de la SA DMS

Monsieur Gérard André DAGUISE a été désigné en qualité d'administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 7 février 2005

Son mandat d'administrateur arrivera à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2007.

Ses mandats ou fonctions dans une autre société du groupe ou hors groupe :

Juge Consulaire au Tribunal de Commerce de GRENOBLE  
Président de TRIXELL  
Administrateur de Thales Avionic LCD

**La société SPEF VENTURE**

(Représentant permanent est Monsieur ROHMER Jean-Paul)

Administrateur de la SA DMS

La société SPEF VENTURE a été désignée en qualité d'administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 7 février 2005

Son mandat d'administrateur arrivera à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2009.

Les mandats ou fonctions dans une autre société du groupe ou hors groupe de Monsieur Jean-Paul ROHMER, représentant permanent :

Président du directoire, Meristem Therapeutics, Clermont Ferrand  
Président du conseil de surveillance, Medesis Pharma, Paris  
Membre du conseil de surveillance, Biophymed SA, Montpellier  
Président du conseil d'administration , Peptide Immune Ligands PIL, Paris  
Président, Idefi-Gestion SAS, Paris.

▪ **Nombre d'actions devant être détenues par un administrateur :**

50

▪ **Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations**

Aucun mandat des membres du Conseil d'Administration n'arrive à expiration par la présente assemblée.

▪ **Les jetons de présence**

Fixation du montant global de jetons de présence à verser

Nous vous suggérons de fixer le montant global de jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice en cours à 15.000 euros.

Le montant des jetons de présence sera maintenu pour les exercices à venir, et ce jusqu'à décision contraire.

▪ **Les rémunérations des mandataires**

La rémunération brute totale et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux par votre société ou toute société contrôlée au sens de l'article 233-16 du Code de Commerce, au cours de l'exercice 2004, s'établissent comme suit :

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice)	Dans la société DMS		Dans les sociétés contrôlées		
	Rémunérations fixes (valeur brute)		Avantages en nature	Rémunérations	Avantages en nature
	Au titre du mandat	Autres rémunérations			
Monsieur Antoine RABASTE	63 464	NEANT	3.469	NEANT	NEANT

Monsieur Jean-Luc DUMAS	52 234	NEANT	2.327	NEANT	NEANT
Monsieur Marc JOBIN	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Monsieur Xavier LELARDEUX	NEANT	52 575	NEANT	NEANT	NEANT

## LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat de commissaires aux comptes n'arrive à expiration avec la présente assemblée.

## CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par votre conseil d'administration.

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

## CONCLUSION

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, ainsi qu'aux commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général.

-----

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Fait à PEROLS  
Le 20 mai 2005

## **ANNEXE 1 : CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE**

### **I - CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE**

Afin d'optimiser les ressources en hommes et de réduire les charges de fonctionnement du groupe, l'objectif stratégique de la Direction pour l'année 2004 était de :

- *Mener une réorganisation et une optimisation progressive des services suite aux licenciements économiques de fin 2003.*
- *Maîtriser les évolutions de la masse salariale.*
- *Permettre un maintien positif du climat social dans une période délicate de réorganisation.*
- *Développer les compétences des salariés*

Réorganisation et optimisation des services

Une refonte complète de l'organigramme a été opérée sur les 12 mois de l'année 2004, de nouvelles responsabilités ont été identifiées, de nouveaux modes de fonctionnement et d'organisation au sein de tous les services du groupe ont vu le jour.

La mission délicate de réorganisation menée par la Direction devait concilier le souci d'optimisation des services et de rentabilité du groupe avec un effectif des personnels réduit (160 en 2002, 150 en 2003 et 130 en 2004).

Pour prolonger le travail de réorganisation dans une optique d'amélioration continue et d'optimisation dans le temps, les fiches de fonctions ont été revue de manière exhaustive et les entretiens annuels d'appréciation ont été programmé pour le second trimestre 2005.

Maîtriser les évolutions de la masse salariale

La maîtrise de la masse salariale passe par un contrôle de l'utilisation des « heures / salariés », et donc par une réorganisation du temps de travail adaptée à chaque spécificité des services.

Le lissage du temps de travail en fonction des pics de production sur les sites de fabrication permettra, sur l'année 2005, de réduire le volume d'heures supplémentaires. On peut noter déjà que sur 2004, la main-d'œuvre extérieure à la société (intérimaire) fut très peu utilisée.

L'organisation du temps de travail au sein du groupe a été adaptée aux spécificités de chaque service (horaires sur 35 heures, prise de RTT ou lissage en fonction des pics d'activité du service), dans le respect de la durée légale de 35 heures.

DMS a toujours connu des problématiques de recrutement inhérentes aux « activités-métiers » du groupe.

La spécificité de l'imagerie médicale et les compétences techniques demandées par l'ostéodensitométrie sont rares sur le marché de l'emploi et rendent les recrutements difficiles.

Il en résulte que :

- les coûts d'adaptation au poste de travail sont importants si les décisions d'embauche sont orientées vers des publics jeunes et/ou sans expérience de l'imagerie médicale.
- l'augmentation de la masse salariale sera forte si toutes les décisions d'embauche sont orientées vers des « séniors ».

Pour pallier à cela :

- une politique de partenariat avec des centres de formation est menée afin d'obtenir de nouvelles recrues « formées maison » par le biais de l'alternance, tant dans le domaine technique (apprentissage : du BTS au niveau ingénieur) que pour des formations commerciales à l'international et biomédicales (contrats de professionnalisation).

- des partenariats (sous forme de conventions de conversion avec les armées et les partenaires civils (ASSEDIC,...)) sont initiés pour l'embauche du personnel technique.

Le climat social dans une période délicate de réorganisation

La Délégation Unique du Personnel élue au sein du groupe DMS a permis d'accompagner les projets de la Direction lors de la réorganisation des services du groupe :

- participation aux réunions et discussions sur la réorganisation et l'adaptation du temps de travail
- participation au groupe de projet sur la mise en place des entretiens annuels de progrès
- suivi très attentif avec le service RH de la cellule de reclassement
- initiation de projets à caractère social (soirées entre salariés, ...)

Le relais ainsi fait entre les salariés et la Direction a aidé à maintenir un climat positif propice à la réorganisation des services suite au licenciement économique.

Développer les compétences des salariés

La politique de développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation ainsi que les partenariats universitaires pour des stages de longue durée (4 à 12 mois) permettent à DMS de profiter des derniers enseignements universitaires et professionnels, de transférer sur les salariés en place de nouvelles compétences, et de posséder un « bassin de recrutement » non négligeable.

Les plans de formations 2004 et 2005 ont été orientés en fonction des conséquences du licenciement et des projets de réorganisation. Il a été nécessaire de former les salariés dans l'optique :

- de l'acquisition de plus de polyvalence (*personnel de production*)
- de la mise en place de nouvelles méthodes de travail (*personnel R&D*)
- d'impliquer les salariés dans une logique « processus » (*formation à l'amélioration continue des produits impliquant tous les services concernés par la conception, la production et la commercialisation des produits*)

## **ANNEXE II - CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE**

Le rayonnement ionisant est le risque le plus élevé qui a été identifié au niveau environnemental.

L'exposition à ce risque trouve son origine dans les activités rayon X de calibration des machines. De nombreuses mesures de sécurité existent : dosimètre individuel et d'ambiance, marquage des zones de sécurité au sol, signalisation lumineuse pendant les tirs, tabliers, paravents, salles et armoires plombées. De plus, des mesures d'ambiance des rayons X sont effectuées mensuellement par un laboratoire indépendant.

Les appareils sont conformes aux normes en vigueur en la matière. Rappelons également que les ostéodensitomètres à rayons X ne sont pas des appareils de radiologie classique : leur émission ionisante de rayons X est, ainsi, environ dix fois plus faible.

Début 2003, le groupe a lancé une grande campagne d'information sur ce risque auprès des salariés, dans le cadre de la mise en place du document unique sur les risques professionnels. Cette campagne s'est conclue par la rédaction d'un document unique sur les risques professionnels.

Quant aux autres considérations environnementales, le groupe DMS respecte les normes en vigueur, il ne concourt pas à l'émission de nuisances sonores, olfactives ou de déchets dangereux. L'activité du groupe ne porte pas non plus atteinte au milieu naturel dans son ensemble et est faiblement consommatrice de ressources en eau, matière première et énergie.

**ANNEXE III : TABLEAU RECAPITULIF DES DELEGATIONS EN MATIERE  
D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE**

En Euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
<b>Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS</b>	7 Février 2005	7 Avril 2007	16.121.590€.		CA 13072004 3.397.944 euros	
<b>Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS</b>	7 Février 2005	7 Avril 2007	16.121.590€.			
<i>Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS dans la limite annuelle de 10% du capital avec modalités de fixation du prix de souscription définies</i>	Néant					
<b>Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE</b>	7 Février 2005	7 Avril 2007	3% du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation			
<b>Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur de ... (catégorie de personnes)</b>	Néant					
<b>Autoriser d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres</b>	7 Février 2005	7 Avril 2007	10% du capital social			
<b>Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions</b>	7 Février 2005	7 Avril 2008	Limite légale		12000 €	
<b>Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre</b>	Néant					

**ANNEXE IV : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DES  
MANDATAIRES SOCIAUX ET DE LEURS PROCHES**

Nom et prénom	RABASTE Antoine
Qualité	Président et directeur général
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	actions
Nombre total d'instruments financiers cédés	68.268
Prix moyen pondéré	6,42 euros
Montant total des cessions	438.217 euros
Nombre total d'instruments financiers acquis	4.160
Prix moyen pondéré	6,90 euros
Montant total des acquisitions	28.714 euros

Nom et prénom	DUMAS Jean-Luc
Qualité	Directeur Général Délégué
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	actions
Nombre total d'instruments financiers cédés	14.304
Prix moyen pondéré	6,22 €
Montant total des cessions	89.030 €
Nombre total d'instruments financiers acquis	
Prix moyen pondéré	
Montant total des acquisitions	

## 4.11 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE

**A Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la  
S.A. DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS**

**Parc de la Méditerranée  
34470 PEROLS**

**RCS MONTPELLIER B 389 873 142**

---

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE  
RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION  
COMPTABLE ET FINANCIERE**

**Exercice clos le 31 décembre 2004**

---

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, et en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31/12/2004.

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

*nd.*

... / ...

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Montpellier, le 10 juin 2005

**SCP Cazes Bernard Goddyn & Associés**

**Commissaire aux Comptes**

représentée par :

**Claude CAZES**

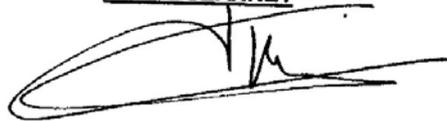


**SARL Consultants Auditeurs Associés**

**Commissaire aux Comptes**

représentée par :

**Gérard JEANNET**



## 4.12 PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **AVIS DE REUNION D'UNE ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES VALANT AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués en assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire pour le 30 Juin 2005 à 11 heures, au siège social de la société Parc d'Activités de la Méditerranée - Lieudit Les Galines 34470 PEROLS (Hérault) avec l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2004, Rapport du président du Conseil d'Administration,
- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2004, rapport spécial du commissaire aux comptes sur le contrôle interne,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce,
- Approbation des comptes sociaux et des opérations de l'exercice,
- Approbation des comptes consolidés et des opérations de l'exercice,
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 (L.225-86) du Code de commerce,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Fixation des jetons de présence,
- Quitus aux administrateurs,
- Quitus au commissaire aux comptes,
  - Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,

#### **ORDRE DU JOUR RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

- Délégation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et / ou certains mandataires sociaux,
- Pouvoirs pour formalités.

-----

Les projets de résolutions suivantes seront soumis à l'approbation des actionnaires.

#### **RESOLUTIONS Relevant de la Compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire**

##### **PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes approuve lesdits rapports, l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et les annexes arrêtés au 31 Décembre 2004, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se soldant par une perte de 1.034.801 Euros.

##### **DEUXIEME RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes, approuve lesdits rapports, l'inventaire, le bilan, le

compte de résultat et les annexes consolidés arrêtés au 31 Décembre 2004, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se soldant par une perte nette (part du groupe) de 885.000 Euros.

### **TROISIEME RESOLUTION : CONVENTIONS DES ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE**

Statuant sur le rapport spécial qui lui a été présenté sur les conventions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'Assemblée Générale approuve les conventions qui y sont mentionnées.

### **QUATRIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT**

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2004 se soldent par une perte de 1.034.801 Euros, décide de l'affecter de la façon suivante :

\* Au Report à Nouveau pour -1.034.801 Euros

L'assemblée générale reconnaît en outre qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

### **CINQUIEME RESOLUTION – JETONS DE PRESENCE**

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice en cours à 15.000 Euros.

Le montant des jetons de présence sera maintenu pour les exercices à venir, et ce jusqu'à décision contraire.

### **SIXIEME RESOLUTION - QUITUS AUX ADMINISTRATEURS**

Comme conséquence de l'approbation des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice clos le 31 décembre 2004.

### **SEPTIEME RESOLUTION - QUITUS AU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

### **HUITIEME RESOLUTION - RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION D'ACQUISITION D'ACTIONS DONNEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 0,5% du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale ordinaire du 28 juin 2004.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action DMS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de titres de créance convertibles en actions de la société dans le cadre de la réglementation boursière,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa 9ème résolution à caractère extraordinaire

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 80 Euros par action.

En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 1.354.080 Euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

#### **RESOLUTIONS Relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

##### **NEUVIEME RESOLUTION - DELEGATION POUR REDUCTION DE CAPITAL DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes, et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires :

1°) - donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 0,5 % du capital, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

2°) - Fixe à 24 mois à compter de la présente Assemblée soit jusqu'au 30 juin 2007 la durée de validité de la présente autorisation,

3°) - Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

## **DIXIEME RESOLUTION – AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'ATTRIBUER GRATUITEMENT DES ACTIONS AUX MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE ET / OU CERTAINS MANDATAIRES SOCIAUX**

1°) - donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 0,5 % du capital, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

- Des membres du personnel de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux,
- Et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 2% du capital social existant au jour de la première attribution décidée par le conseil d'administration.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans. En outre, les bénéficiaires devront conserver les actions attribuées pendant une durée minimale de deux années.

Le conseil d'administration a la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes.

En outre, tous pouvoirs lui sont conférés à l'effet de :

- Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- Déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
- Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires,
- Le cas échéant :
  - constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
  - décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélatives à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement
  - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution
  - prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
  - et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte renonciation expresse des actionnaires à leurs droits à la fraction des réserves, primes et bénéfices à incorporer au capital pour permettre la libération des actions attribuées.

Elle est donnée pour une durée de trente huit mois à compter du jour de la présente assemblée

### **ONZIEME RESOLUTION – FORMALITES**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

-----

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions. Nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

Pour avoir droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée générale, l'actionnaire devra justifier de son identité et de la propriété de ses actions sous la forme :

- soit d'une inscription nominative à son nom.
- soit d'un certificat de l'intermédiaire habilité prévu par le décret N° 83-359 du 2 mai 1983, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la date de la réunion. Les certificats sont déposés au siège social

MM. les actionnaires qui peuvent justifier qu'ils possèdent ou peuvent représenter la fraction du capital exigible par l'article 128 du décret N° 67 236 du 23 mars 1967 peuvent envoyer par lettre recommandée au siège social de la société dans un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis,

Une demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour. Cette demande sera accompagnée du texte de ces projets et éventuellement d'un bref exposé des motifs.

La justification de la possession ou de la représentation de la fraction de capital exigée par application des dispositions de l'article cité ci-dessus résultera :

- soit d'une inscription nominative sur les registres de la société au nom de l'actionnaire,
- soit du dépôt au siège du certificat d'inscription délivré par l'intermédiaire financier dépositaire des titres en comptes administrés.

MM. les actionnaires trouveront à leur disposition, au siège social de la société à compter de la date de publication de la convocation de cette assemblée les formules de procuration et des formulaires de vote par correspondance accompagnés de leurs annexes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

## 4.13 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE 2004

### DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "D M S"

S.A. au capital de 10.155.354 Euros

SIEGE SOCIAL : Parc d'Activités de la Méditerranée - Lieudit Les Galines

34470 PEROLS (Hérault)

389 873 142 R.C.S. MONTPELLIER

### RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE ARTICLE L225-34 AL6 DU CODE DE COMMERCE

Chers actionnaires,

La loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003 fait dorénavant obligation au président du conseil d'administration de rendre compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004.
- Des procédures de contrôle interne mises en place par la société.
- De l'étendue des pouvoirs du Directeur-Général

C'est pour respecter cette obligation de l'article L 225-37, alinéa 6 du code du commerce que je vous communique les informations suivantes :

#### 1- PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

##### 1.1- Composition du conseil d'administration

Au 31 décembre 2004, votre conseil d'administration est composé de trois membres. Les mandats des administrateurs en place ont été renouvelés par l'assemblée générale du 24 juin 2002, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au jour de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008 et qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le conseil d'administration est composé d'administrateurs dont deux présentant une pluralité de compétences et de profils, ayant une bonne connaissance de l'activité de DMS.

Du premier janvier 2004 au 28 juin 2004, les trois administrateurs ne faisaient pas partie du personnel salarié de l'entreprise et un administrateur, était totalement indépendant de la société n'y exerçant aucune activité professionnelle.

Du 28 juin 2004 au 31 décembre 2004, deux sur trois administrateurs ne faisaient pas partie du personnel salarié de l'entreprise et un nouvel administrateur, salarié de la société DMS, a été désigné en remplacement de l'administrateur indépendant démissionnaire.

Nous vous rappelons que le conseil d'administration a décidé que la Direction Générale serait assurée par le Président du Conseil d'administration, assisté d'un directeur général délégué.

Pour garantir la coordination entre le Président Directeur Général Monsieur Antoine RABASTE et le Directeur Général Délégué Monsieur Jean-Luc DUMAS, ces derniers se rencontrent périodiquement et participent à toutes les réunions du Conseil d'administration.

La liste des administrateurs de la société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, est la suivante :

**Antoine RABASTE**

***PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE LA SA APELEM, SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 276.225 EUROS, DONT LE SIEGE SOCIAL EST 175 ALLEE VON NEUMANN PARC SCIENTIFIQUE GEORGES BESSE 30900 NIMES, IMMATICULEE AU RCS DE NIMES SOUS LE NUMERO 319 996 146***

Gérant de la Société MEDILINK, S.A.R.L. au capital de 48.000 Euros, dont le siège social est Zac du Parc d'Activités Méditerranée Lieudit Les Galines 34470 PEROLS (Hérault), immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le N°389288044

Gérant de la Société MEDIAG, société civile au capital de 838.469 Euros, dont le siège social est Parc d'Activités de la Méditerranée Lieudit Les Galines 34470 PEROLS, immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le N°413 135 476

**Jean-Luc DUMAS**

***DIRECTEUR GENERAL DELEGUE ADMINISTRATEUR DE LA SA APELEM, SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 276.225 EUROS, DONT LE SIEGE SOCIAL EST 175 ALLEE VON NEUMANN PARC SCIENTIFIQUE GEORGES BESSE 30900 NIMES, IMMATICULEE AU RCS DE NIMES SOUS LE NUMERO 319 996 146***

Gérant de la société MERIX, ORDRE DU JOUR ET TEXTE DE LA RESOLUTION PROPOSEE S.A.R.L. au capital de 80.000 euros, dont le siège social est 91000 EVRY 8 rue Montespan, immatriculée au RCS d'EVRY sous le N°348 233 800

Gérant de la société LES TECHNIQUES RADIOLOGIQUES "LTR", S.A.R.L. au capital de 8.160 euros, dont le siège social est 06600 ANTIBES Route de Grasse Domaine des Charmettes, immatriculée au RCS d'ANTIBES sous le N°344 312 798

**Marc JOBIN**

Néant

Monsieur Marc JOBIN a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 28 juin 2004.

**Xavier LELARDEUX**

Salarié de la société DMS.

Monsieur Xavier LELARDEUX a été désigné en qualité de nouvel administrateur de la société DMS le 28 juin 2004 en remplacement de Monsieur Marc JOBIN démissionnaire.

Monsieur Xavier LELARDEUX a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 7 février 2005.

**Monsieur Gérard André DAGUISE** demeurant à 38430 MOIRANS 452 La Côte des Filles et la **société SPEF VENTURE** société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 362.624 euro, dont le siège social est à 75007 PARIS 5-7 rue de Monttessuy, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 327 205 258 représentée par son représentant permanent Monsieur Jean-Paul ROHMER ont été désignés en qualité de nouveaux administrateurs le 7 février 2005.

***Monsieur Jean-François BRU demeurant à 75005 PARIS 43 rue Linné a été désigné en qualité de censeur le 8 février 2005.***

Le conseil d'administration n'a pas encore adopté de règlement intérieur. Ce projet de règlement est à l'étude.

En l'absence de règlement adopté par le conseil d'administration, les administrateurs ont pris l'engagement de s'interdire d'intervenir sur des opérations portant sur les titres de la société lorsqu'ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

#### 1.2 – Convocation des administrateurs et des commissaires aux comptes :

Les administrateurs ont été convoqués huit jours au moins à l'avance par lettre simple ou verbalement.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil d'administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels.

#### 1.3 – Information des administrateurs :

Chaque fois qu'un membre en fait la demande, le Président lui communique les informations et documents complémentaires qu'il désire recevoir.

#### 1.4 – Tenue des réunions :

Les réunions du conseil d'administration se déroulent normalement au siège social. Le conseil d'administration s'est réuni 7 fois au titre de l'exercice 2004.

Aucune réunion ne s'est tenue hors la présence du Président du Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

Aucune réunion n'a été provoquée à l'initiative d'un administrateur ou du Directeur Général Délégué.

#### 1.5 – Comités spécialisés :

Un comité d'audit a été créé depuis le 20 mai 2005.

#### 1.6 – Procès-verbaux des réunions :

Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion, communiqués à tous les administrateurs et approuvés lors de la réunion suivante.

## **2- PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

### **Le contrôle Interne est, chez DMS, un processus qui vise :**

- à créer et maintenir une organisation qui permette de prévenir et maîtriser les risques, notamment économiques, financiers et juridiques auxquels sont exposées la société et ses filiales en France et à l'étranger,
- à s'assurer que la réalisation des objectifs s'effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur,
- à garantir que les informations financières et comptables du groupe sont fiables, que le patrimoine du groupe soit valorisé et ses actifs protégés.

Le système de Contrôle interne a pour objectif de permettre à la dynamique du développement économique du groupe de se réaliser de manière régulière et durable, même si la garantie d'une absence totale de risque n'est jamais absolue.

### **Organisation générale du contrôle interne :**

La société n'a pas organisé un service dédié au contrôle interne, chargé d'effectuer des vérifications pour son compte.

Toutefois, le contrôle et la maîtrise des risques liés aux activités de la société reposent principalement sur :

- l'indépendance et la séparation des fonctions entre les personnes chargées de l'engagement des opérations et celles chargées de leur contrôle.
- La mise en place d'un Comité qui comprend les responsables des différentes fonctions de la société. Il traite de tous les sujets concernant la marche et le fonctionnement de l'entreprise dans ses différents aspects. Il se réunit deux fois par mois. Chaque membre de ce comité assure le contrôle interne de sa fonction.

La société a également mis en place un ensemble de polices d'assurances destinées à garantir la survenance de sinistres susceptibles de mettre en cause la pérennité de l'entreprise.

Le groupe DMS répond au standard ISO 9001, ce qui lui assure un contrôle strict de ses processus de vente, d'approvisionnement et de production. Le groupe a d'ailleurs fait l'objet d'un contrôle en 2003 qui a validé le respect des procédures en matière de normes de qualité de la production.

En matière de R&D, une réunion hebdomadaire fait l'objet de compte rendu systématique et de suivi de l'avancement des projets.

### **Des implantations stratégiques et des moyens mutualisés**

En France, le groupe DMS bénéficie d'implantations stratégiques dans les différentes zones géographiques dans les domaines de la distribution et du service après vente.

La société LTR couvre la région du Sud Est, alors que la société MERIX implantée en région parisienne couvre la partie nord de la France.

En ce qui concerne l'export, le groupe a conclu des accords avec des distributeurs locaux, parfois exclusifs, qui prennent en charge l'installation et le service après vente des produits DMS.

La société mère DMS SA développe à la fois une activité de production et distribution de matériels d'ostéodensitométrie ainsi qu'une activité de centre de services au profit de ses filiales afin de mutualiser les ressources et d'en optimiser l'utilisation.

### **Procédures de contrôle de l'information comptable et financière :**

Les opérations concourant à l'exercice des activités sociales de la société, comme leur traduction dans les comptes sont vérifiées, sans nécessairement une formalisation des procédures appliquées, par la Direction Générale elle-même.

L'organisation comptable s'appuie également sur différents moyens permettant de satisfaire aux obligations réglementaires (comptables et fiscales) ainsi qu'aux besoins de reporting interne et externe :

- La piste d'audit :

A partir de l'opération enregistrée en comptabilité notre système nous permet de remonter à tout moment à l'opération initiale.

- Les contrôles de comptes internes :

Le service comptable établit de façon semestrielle de nombreux contrôles de cohérence des comptes tant au niveau du bilan que du compte de résultat pour l'établissement et la justification des comptes semestriels. Le groupe s'appuie à la fois sur les travaux de révision assurés par un cabinet d'expertise comptable et sur les travaux d'audit des commissaires aux comptes.

- La centralisation de la comptabilité du groupe sur un même progiciel
- La mise en place d'un suivi quotidien de la trésorerie afin de gérer au mieux les variations de besoin en fonds de roulement
- La mise en place de garantie de paiement sur les ventes
- Des contrôles des marges des principaux produits lors des arrêtés de comptes semestriels, et contrôle quantitatif qui permet de s'assurer du bon rapprochement des charges et des produits
- L'utilisation d'une fiche d'analyse de commande systématique sur les affaires de radiologie plus complexe que les affaires d'ostéodensitométrie,

### **3- POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL**

Je vous précise que, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration, et, dans la limite de l'objet social, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Fait le 20 mai 2005  
à Montpellier

Le Président du conseil d'administration

## 4.14 REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 MAI 2005

### PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Le 20 Mai 2005 à 14 heures 30:

Les administrateurs se sont réunis en conseil, au siège social, sur convocation du président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Antoine RABASTE,
- Monsieur Jean-Luc DUMAS,
- Monsieur Gérard DAGUISE,
- La société SPEF VENTURE représentée par Monsieur Jean-Paul ROHMER

Le conseil peut valablement délibérer, tous les membres étant présents.

Monsieur Jean-François BRU, censeur, est également présent.

La SCP CAZES BERNARD GODDYN & ASSOCIES représentée par Monsieur Claude CAZES, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, assiste à la réunion.

La société CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES représentée par Monsieur Gérard JEANNET, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, assiste à la réunion.

Monsieur DUMAS Marc et Monsieur SANCHEZ Claude, titulaires du collège Ouvriers/employés, monsieur BORGES Mario et monsieur TRANIENE Jean-Claude du collège Technicien/Employés/Agent de Maîtrise ainsi que Monsieur NICOLET Stephan du collège Ingénieurs/Cadres de la délégation unique du personnel, régulièrement convoqués, assistent à la réunion.

Sont également présents :

- Monsieur Frédéric HAMEON, salarié, directeur financier du groupe DMS
- Mademoiselle Idell MARIN, salariée, chargée des communications et du marketing du groupe DMS.

Monsieur Antoine RABASTE préside la séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté sans observation par le conseil.

Tel qu'il est rappelé, l'ordre du jour est le suivant :

- Offre d'options de souscription d'actions, conformément à l'autorisation accordée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 7 février 2005 et de conférer à ce titre tous pouvoirs au président.
- Arrêté les comptes annuels et consolidés de l'exercice social clos le 31.12.2004,
- Préparation de l'assemblée générale des actionnaires

-----

Les points suivants sont abordés préalablement au vote des résolutions.

### **Budget annuel**

Un Conseil d'Administration se réunira en fin d'année 2005 afin de voter un budget pour l'exercice 2006.

Chaque Conseil d'Administration comparera le budget au réalisé.

### **Reporting**

Un tableau de reporting trimestriel doit être mis en place, en plus des comptes semestriels.

Il comprendra:

- l'analyse des ventes et du chiffre d'affaires, par type d'appareils et par pays
- les soldes des comptes clients (hors groupe)
- les soldes des comptes fournisseurs (hors groupe)
- une synthèse des éléments de trésorerie
- les effectifs par département, en début et fin de trimestre
- les investissements réalisés
- les évènements clé relatifs aux opérations et à la situation de la société.

Monsieur Antoine RABASTE indique que, compte tenu de l'organisation actuelle, notamment en l'absence de comptabilité analytique, l'analyse de ventes par type d'appareil et par pays n'est pas réalisable à court terme.

Par ailleurs, il est décidé d'ajouter aux comptes semestriels un rapprochement des charges par rapport au budget et un suivi des marges par rapport aux PRI prévus.

### **Approbation du procès verbal du conseil d'administration**

Suite à la tenue d'un Conseil d'Administration, le procès-verbal devra être complété dans un délai très court, et circuler auprès de tous les membres du conseil afin d'être lu et approuvé lors de la réunion suivante du Conseil d'Administration.

### **Arrêté des comptes**

Le Conseil d'Administration est convoqué à l'effet d'arrêter les comptes consolidés et les comptes de la société DMS pour l'exercice clos le 31 décembre 2004. Il prend acte que tous les avis des commissaires aux comptes sur les filiales n'ont pas été obtenus. Le président du conseil d'administration est mandaté pour transmettre toute information significative qui apparaîtrait au cours de la finalisation des travaux des commissaires aux comptes, et qui pourrait justifier une nouvelle réunion du CA.

### **Création d'un Comité d'Audit**

Un comité d'audit est créé, chargé de suivre l'évolution des comptes de la société, et de transmettre au Conseil d'Administration toute observation utile.

Le comité est constitué comme suit:

- le représentant permanent de la société SPEF VENDURE, administrateur : Monsieur Jean-Paul ROHMER
- un membre de la Direction Générale, soit Monsieur Antoine RABASTE soit Monsieur Jean-Luc DUMAS

- le Directeur Financier, Monsieur Frédéric HAMEON.

**Les questions suivantes sur les comptes annuels clos le 31/12/2004 sont posées au président Monsieur Antoine RABASTE:**

**Q/Pourquoi les marges baissent-elles ?**

DMS subit de plein fouet l'effet de la baisse du dollar. Sur l'ostéodensitométrie, les deux principaux acteurs sont américains. Les marchés sur lesquels nous sommes implantés ne sont pas assez développés pour nous permettre de vendre en plus grande quantité les produits à plus forte marge.

**Q/Pourquoi les délais de paiement sont-ils si longs ?**

Historiquement, nous subissons une grande pression sur les délais de paiement. Cette pression s'accroît avec l'augmentation des prix de vente notamment sur le Paladio. De plus, les premières installations, ou les problèmes de réglage des machines décalent systématiquement le règlement des créances de la part des radiologues. J'ajoute que si les délais de règlement sont longs, les risques de non recouvrements sont faibles.

**Q/Concernant la hausse du BFR de 3 M€, des améliorations sont-elles à prévoir ?**

Plus les ventes se développeront de manière récurrente, plus nous serons dans une position de réduire les délais de paiement. Aujourd'hui nous souffrons de l'atomicité de notre clientèle.

**Q/Quid de la hausse des encours clients ?**

Le chiffre d'affaires est en augmentation et les ventes de fin d'année sont importantes. Les clients finaux utilisent leur budget et concluent beaucoup de ventes au dernier trimestre.

**Q/Résultat financier ?**

L'augmentation des charges financières est liée essentiellement à la dotation pour dépréciation des titres LTR et MERIX. Chaque année, la valeur nette des titres est ajustée au montant de la situation nette de chaque filiale.

**Q/Quid de la provision de 38% sur les stocks de marchandises ?**

Il s'agit des provisions sur les reprises de matériel.

**Q/Des provisions pour garanties sont-elles comptabilisées ?**

À ce jour nous n'avons pas suffisamment de recul et d'analyses statistiques sur les pannes que nous devons prendre en charge en tant que propre assureur.

**Q/Est-il opportun d'aller sur les marchés étrangers si les produits ne sont pas techniquement stables.**

Les produits sur lesquels des problèmes techniques ont été rencontrés ne font pas l'objet de promotion commerciale à l'export. Ils sont essentiellement vendus en France. De plus ils arrivent maintenant à maturité technique, ce qui va nous permettre d'ici 2006 de mettre l'accent sur les ventes à l'export.

### **Q/Qu'en est – il de l'affaire Swissray ?**

Nous sommes en phase de négociation. Dans le pire des cas nous aurions à payer 200K€ plus une redevance de l'ordre de 2 à 2,5% par machine. L'affaire ne sera pas jugée sur le fond avant début 2006.

Puis le Président commente les diverses propositions de nature ordinaire et extraordinaire qu'il y aura lieu de proposer aux actionnaires.

Puis le conseil d'administration prend les décisions suivantes :

## **A – OFFRE D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS**

Le président rappelle les résolutions de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 7 février 2005 autorisant le conseil à consentir en une ou plusieurs fois aux membres du personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L225-177 à L 225-185 du Code de Commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi.

Il expose les motifs pour lesquels le moment lui apparaît opportun de mettre en oeuvre cette faculté. Il expose ensuite les modalités du plan d'options qui serait proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité, faisant usage de l'autorisation accordée jusqu'au 7 avril 2008 par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 7 février 2005, décide de consentir à compter du 21 mai 2005 jusqu'au 21 mai 2013 inclus au bénéfice de Monsieur Frédéric HAMEON, salarié de la Société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS « DMS », des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société, à émettre à titre d'augmentation de son capital, à concurrence d'un montant nominal global de 24.000 Euros correspondant à 8.000 actions nouvelles de 3 euros chacune.

La réalisation de cette opération s'effectuera dans les conditions prévues par l'assemblée générale mixte sus énoncée et selon les modalités ci-après déterminées :

Le Conseil arrête le nombre maximum des actions qui pourront être souscrites par les bénéficiaires des présentes options à 8.000 actions.

Le prix de souscription par action sera égal à 80% de la moyenne du cours coté à la clôture durant les vingt jours de cotation précédant le jour de la présente décision ; soit 3 Euros l'action valeur nominale avec une prime de 1,41 Euro par action.

Elles devront être libérées intégralement lors de leur souscription nominal et prime comprise.

La libération s'effectuera en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.

Les actions porteront jouissance au premier jour de l'exercice au cours duquel l'option aura été levée.

Pour le surplus, elles seront dès leur création complètement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales; elles revêtiront la forme nominative.

Les droits résultant des options consenties sont incessibles jusqu'à ce que l'option ait été exercée. En cas de décès d'un bénéficiaire, ses héritiers pourront exercer l'option dans un délai de six mois à compter du décès.

Les actions souscrites seront négociables dès la levée des options.

Les conditions et modalités de l'opération insérées dans le Règlement du plan dit Plan Mai 2005, seront portées à la connaissance du bénéficiaire soit par lettre recommandée AR, soit par une remise de la main à la main contre décharge qui y sera invité à exercer ses droits dans le délai et les limites impartis.

Tous pouvoirs sont donnés au président pour exécuter la présente décision et remplir les formalités nécessaires.

## **B- ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31.12.2004**

Le président fait un exposé sur la marche de la société, donne diverses indications complémentaires sur la situation des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation, puis il présente et commente successivement les comptes annuels et les comptes consolidés.

Le Conseil arrête les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004 faisant apparaître une perte de 1.034.801 Euros.

Le Conseil arrête les comptes consolidés de l'exercice de consolidation clos le 31 Décembre 2004 faisant apparaître une perte nette (part du groupe) de 885.000 Euros.

## **C - AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil décide de soumettre à l'assemblée l'affectation de résultat suivante :

- Au Report à Nouveau pour -1.034.801 Euros

## **D - PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION D'ACQUISITION D'ACTIONS DONNEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil propose aux actionnaires de lui conférer pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 0,5 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 28 juin 2004.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action DMS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie admise par l'AMF,

- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation boursière.

Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans la résolution prévue à cet effet à caractère extraordinaire

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 80 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 1.354.080 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 0,5 % du capital, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

## **E – PROPOSITION D'AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ATTRIBUER GRATUITEMENT DES ACTIONS AUX MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE ET / OU CERTAINS MANDATAIRES SOCIAUX) (ARTICLE L.225-197-1 DU CODE DE COMMERCE**

Le conseil d'administration propose aux actionnaire de lui déléguer, pour une durée de 38 mois la faculté de procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourront être :

- les membres du personnel salarié ou certaines catégories d'entre eux tant de la société que des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L 225-197-2 du Code de commerce,
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le conseil d'administration au titre de la présente délégation ne pourra dépasser 2% du capital social existant au jour de la première attribution.

L'attribution des actions aux bénéficiaires ne serait définitive qu'au terme d'une période « d'acquisition » d'une durée minimale de deux ans à compter de la décision d'attribution du conseil d'administration. En outre, les bénéficiaires devront conserver les actions pendant une durée minimale de deux années à compter de leur attribution définitive.

Ainsi, le conseil disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions

gratuites parmi les personnes remplissant les conditions fixées ci-dessus ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux, déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation, le cas échéant constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserves indisponibles des sommes requises pour la libération des actions nouvelles à attribuer, décider la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement, procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution et généralement faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

TOUTES LES DECISIONS CI-DESSUS ONT ETE ADOPTEES A L'UNANIMITE.

Puis le conseil décide de procéder à la convocation de l'assemblée comme suit:

#### CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Le Conseil décide de convoquer les actionnaires en assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire le 30 Juin 2005 à 11 heures, au siège social à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2004, Rapport du président du Conseil d'Administration,
- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2004, rapport spécial du commissaire aux comptes sur le contrôle interne,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce,
- Approbation des comptes sociaux et des opérations de l'exercice,
- Approbation des comptes consolidés et des opérations de l'exercice,
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 (L.225-86) du Code de commerce,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Fixation des jetons de présence,
- Quitus aux administrateurs,
- Quitus au commissaire aux comptes,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,

#### **ORDRE DU JOUR RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

- Délégation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et / ou certains mandataires sociaux,

- Pouvoirs pour formalités.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Le conseil arrête alors le texte des résolutions et du rapport de gestion incluant le rapport de gestion du groupe qui seront soumis à cette assemblée.

De même, l'exposé sommaire de la situation de la société pendant l'exercice écoulé, le tableau des résultats financiers, le rapport sur les options de souscription ou d'achat d'actions, sont mis au point et approuvés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Monsieur Antoine RABASTE

Monsieur Jean-Luc DUMAS

Monsieur Gérard DAGUISE

La société SPEF VENTURE représentée par Monsieur Jean-Paul ROHMER

Monsieur Jean-François BRU

## 5 : ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

### 5.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

#### 5.1.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Fonction(s)	Date de nomination	Durée du mandat	Autres
<b>M. Antoine RABASTE</b> 17 chemin Couchant 34200 Sète	<b>Président Et Directeur Général</b>	24.06.2002 (renouvelé)	Expire lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes au 31.12.2007	Gérant de la SC MEDIAG. Président Directeur Général d'APELEM et Gérant de MEDILINK.
<b>M. Jean-Luc DUMAS</b> 102 impasse Girelles 34280 Carnon	<b>Directeur- Général Délégué Administrateur</b>	24.06.2002 (renouvelé)	Expire lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes au 31.12.2007	Gérant de LTR et MERIX. Directeur Général Délégué et Administrateur d'APELEM.
<b>M. Marc JOBIN</b> 19 rue de Bassano 75116 Paris	<b>Administrateur</b>	24.06.2002 (renouvelé)	A démissionné de ses fonctions le 28 juin 2004	
<b>M. Xavier LELARDEUX</b> Les Terrasses de Fontcaude 34990 JUVIGNAC 7	<b>Administrateur</b>	Nommé le 28 juin 2004	A démissionné de ses fonctions le 7 février 2005	Etait salarié de la société DMS
<b>M. Gérard DAGUISE</b> La Côte des Filles 38430 MOIRANS 452	<b>Administrateur</b>	07.02.2005	Expire lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes au 31.12.2007	Juge Consulaire au Tribunal de Commerce de GRENOBLE Président de TRIXELL Administrateur de Thales Avionic LCD
<b>M. Jean-Paul ROHMER</b> Président IDEFI Gestion 10 rue de Louvois 75002 PARIS	<b>Représentant permanent de la société SPEF VENTURE</b> Dont le siège social est à 75007 PARIS 5-7 rue de	07.02.2005	Expire lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes au 31.12.2009	Président du directoire, Meristem Therapeutics, Clermont Ferrand Président du conseil de surveillance, Medesis Pharma, Paris Membre du conseil de surveillance, Biophymed SA,

	Monttessuy RCS PARIS 327 205 258			Montpellier  Président du conseil d'administration Peptide Immune Ligands PIL, Paris  Président, Idefi-Gestion SAS, Paris.
--	--	--	--	--

### 5.1.2 DIRECTION GENERALE

**M. Antoine RABASTE** - Président du conseil d'administration et Directeur Général

**M. Jean-Luc DUMAS** - Directeur Général Délégué

### 5.1.3. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

- ⇒ Nombre de réunions du Conseil d'Administration au cours du dernier exercice clos : sept (7)
- ⇒ Dispositions particulières concernant les administrateurs (charte, règlement intérieur...) = Néant
- ⇒ Comités constitués par l'organe d'administration, de direction : Un comité d'audit est créé, chargé suivre l'évolution des comptes de la société, et de transmettre au CA toute observation utile.  
Le comité est constitué comme suit:
  - un administrateur : Jean-Paul ROHMER
  - un membre de la Direction Générale, soit Antoine RABASTE soit Jean-Luc DUMAS
  - le Directeur Financier, Frédéric HAMEON.

## 5.2 INTERETS DES DIRIGEANTS

### 5.2.1 INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL DES SOCIETES DU GROUPE ET MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS TOTALES ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSES NOMINATIVEMENT A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL PAR TOUTE SOCIETE DU GROUPE.

% de détention dans le capital au 31 décembre 2004	DMS	SC MEDIAG	APELEM	MEDILINK	LTR	MERIX
Mr Antoine RABASTE	21,05	0,002	0,3	0,03	-	0,02
Mr Jean-Luc DUMAS	11,90	-	0,3	0,03	0,2	0,02
Mr Marc JOBIN	0,49	-	0,3	-	-	-

Montant des rémunérations brutes totales au 31 décembre 2004 :

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice)	Dans la société DMS		Avantages en nature	Dans les sociétés contrôlées	
	Rémunérations fixes (valeur brute)			Rémunérations	Avantages en nature
	Au titre du mandat	Autres rémunérations			
Monsieur Antoine	63 464	NEANT	3.469	NEANT	NEANT

RABASTE					
Monsieur Jean-Luc DUMAS	52 234	NEANT	2.327	NEANT	NEANT
Monsieur Marc JOBIN	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Monsieur Xavier LELARDEUX	NEANT	52 575	NEANT	NEANT	NEANT

Il n'existe pas de part variable à la rémunération des dirigeants.

Aucun jeton de présence n'a été alloué aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2004.

#### **5.2.2 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS :**

Néant

#### **5.2.3 OPERATIONS NON-COURANTES CONCLUES AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION :**

Néant

#### **5.2.4 PRETS ET GARANTIES ACCORDES OU CONSTITUES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION :**

Néant

### **5.3 MENTION DES SCHEMAS D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL**

#### **5.3.1 CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION :**

Néant

**5.3.2 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTION CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS.**

Situation au 31/12/2004 :

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix Moyen Pondéré en Euros	Valeur en Euros
<p align="center"><b>Plan du 9 août 2004</b></p> Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	12.500	4,41	55.125
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	7.070 3.000 4.000	7,31 7,31 7,31	51.681 21.930 29.240

## ANNEXES

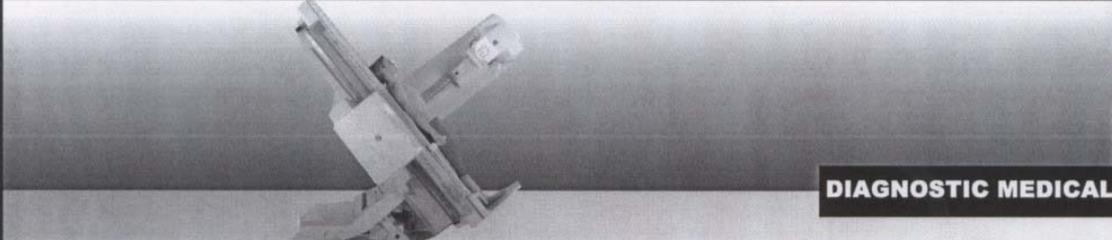
### ÉTAT DES LEVÉES D'OPTIONS DU 01.01.2001 AU 31.12.2004

Date de levée	Nom du Titulaire	Statut R/NR	Plan du 29.08.2000	Quantité d'options levées	Cours le jour de la levée	Montant souscription en Euros
12.04.2001	GAUCHER Lilian	R	7.31	900	12.00	6 579.00
03.05.2001	GRANDO Roland	R	7.31	2000	13.30	14 620.00
24.07.2001	LE QUELLEC Dominique	R	7.31	834	14.77	6 096.54
23.07.2001	ROCHE David	R	7.31	400	14.77	2 924.00
06.08.2001	LE QUELLEC Dominique	R	7.31	834	13.61	6 096.54
23.08.2001	LE QUELLEC Dominique	R	7.31	834	13.40	6 096.54
05.09.2001	LE QUELLEC Dominique	R	7.31	834	13.10	6 096.54
17.09.2001	LE QUELLEC Dominique	R	7.31	834	9.80	6 096.54
28.12.2001	LAMRI – BACHELARD Odile	R	7.31	300	11.94	2 193.00
18.04.2002	FERRANT Thierry	R	7.31	300	17.35	2 193.00
30.04.2002	PIMONT Céline	R	7.31	300	12.00	2 193.00
16.09.2002	BRAULT DES GROUETS François	R	7,31	1.000	12,50	7 310.00
15.07.2002	GIRAUD Mathieu	R	7,31	400	12,50	2 924.00
28.06.2002	COULON David	R	7,31	400	16,99	2 924.00

08.07.2002	LELOUP Eric	R	7,31	300	14,59	2 193.00
16.12.2004	JUTHIER Philippe	R	3,00	1 700	6,82	5 100.00
16.12.2004	SYCHOWICZ Jean	R	3,00	300	6,82	900.00
27.12.2004	JUTHIER Philippe	R	3,00	2.000	7,00	6 000.00
TOTAUX				14.470		88 535.70

R = Résident, NR = Non Résident

COMMUNIQUE DU 30 JANVIER 2004



**DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS**

## GROUPE DMS CHIFFRE D'AFFAIRES 2003 ET PERSPECTIVES

**CHIFFRE D'AFFAIRES 2003 : 23M€**  
Le chiffre d'affaires annuel du groupe DMS s'élève à 23 M€ contre 26.8 M€ en 2002, en recul de seulement 14%, alors que ce recul était de 30% pour les 3 premiers trimestres 2003. Le groupe bénéficie d'une fin d'année en très forte progression, comme annoncé dans les derniers communiqués.

**CHIFFRE D'AFFAIRES QUATRIEME TRIMESTRE 2003 : +130 %**  
Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2003 progresse de +130% à 7,5M€ contre 3,3M€ en 2002 et 4,8M€ au trimestre précédent, soit plus d'un doublement des ventes.

**1- L'activité Export :**  
L'activité radiologique et ostéodensitométrique export progresse de 132% à 4,4M€ contre 1,9M€ l'année précédente, bénéficiant d'un effet de base favorable malgré la faiblesse du dollar. En effet, le quatrième trimestre 2002, ainsi que le premier semestre 2003 avaient été particulièrement affectés par le SRAS en Asie et la guerre en Irak qui avait privé le groupe de débouchés importants sur ses principaux marchés.

**2- L'activité France :**  
En France, DMS a généré un chiffre d'affaires de 2,7M€ contre 1,2M€ au 4ème trimestre 2002. Le groupe a rencontré un engouement important pour les deux nouvelles technologies du groupe lors des JFR (Journées Françaises de Radiologie). Aujourd'hui, la table radiologique télécommandée digitale grand champ dispose de centres de référence importants autant dans les centres hospitaliers que dans les grands cabinets radiologiques.

**RESULTAT PREVISIONNEL 2003 PROCHE DE L'EQUILIBRE**  
Le groupe confirme son objectif de **résultat net proche de l'équilibre pour 2003** contre une perte nette de 3M€ en 2002 compte tenu :

- De l'amélioration des marges constatées à fin juin 2003
- d'un abandon d'avance Anvar de 710K€
- du coût du plan de licenciement économique d'environ 200K€.

**RETOUR AUX BENEFICES ATTENDU EN 2004**  
Le groupe confirme son objectif de **chiffre d'affaires 2004 compris entre 25 et 27M€** et le retour aux bénéfices grâce à de nombreux facteurs :

- baisse des charges de l'ordre de 3,5 M€ par rapport à 2002 avec un point mort ramené à environ 24M€.
- prévisions de ventes prometteuses du **détecteur digital radiologique grand champ** avec un doublement possible des ventes en 2004.
- commercialisation du premier **ostéodensitomètre digital bidimensionnel** via les centres de références.
- Redressement et réorganisation de la France portée par la demande des nouveaux produits digitaux.
- Désendettement du groupe de 1,4M€ par an.
- Résultat net prévu en 2004 entre 0,5et 1M€.

A terme, le groupe a pour objectif l'introduction de ses produits digitaux innovants sur le **marché américain**, véritable relais de croissance et de rentabilité pour le groupe dès 2005.

DMS est un groupe international qui conçoit, développe, fabrique et commercialise des appareils de diagnostic médical destinés aux marchés de l'ostéoporose et de la radiologie digitale. Positionné sur des marchés très porteurs, le groupe travaille en partenariat notamment avec le CEA pour développer ses nouvelles gammes de produits, qui présentent toutes un bond technologique par rapport aux standards du marché actuel.

**CHIFFRE D'AFFAIRES 2003 : 23 M€**

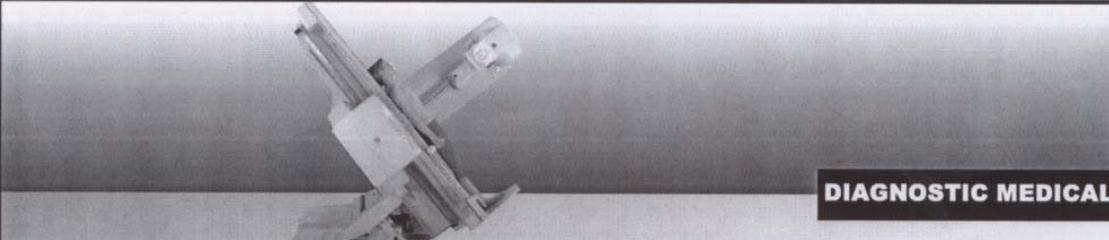
**DOUBLEMENT DES VENTES AU 4EME TRIMESTRE 2003**

**RESULTAT 2003 ATTENDU PROCHE DE L'EQUILIBRE**

**RETOUR A LA PROFITABILITE POUR 2004**

**Information financière :**  
**Xavier Lelardeux**  
Tél : 04 67 50 49 00  
Fax : 04 67 50 49 09  
E-mail : [xlardeux@dms.com](mailto:xlardeux@dms.com)  
Site web : [www.dms.com](http://www.dms.com)  
**ISIN : FR 0000063224 – DGM**





**DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS**

## AUTORISATION DE VENTE DE L'OSTEOSPACE AUX ETATS-UNIS

Le Groupe DMS vient d'obtenir de la FDA (Food and Drug Administration) l'autorisation de commercialiser l'OSTEOSPACE aux Etats-Unis. Cette nouvelle étape permet au groupe de se positionner comme **la seule société au niveau mondial** à proposer sur le territoire américain une gamme complète d'ostéodensitomètres à ultrasons homologuée FDA : avec l'UBIS 5000, système à imagerie digitale notamment utilisé dans les laboratoires et centres de recherche, et l'OSTEOSPACE, système sec sans image, destiné au marché des généralistes et plus adapté au marché US car sans eau et portable.

Le Groupe DMS a, de plus, bénéficié d'un cadre extrêmement favorable pour l'obtention de cette autorisation, l'application PMA étant, à l'époque où le dossier a démarré, sans redevance à la FDA, alors qu'il faut aujourd'hui s'acquitter d'un montant allant de 300 à 500 K\$ pour démarrer cette procédure. Cet obstacle devrait en outre **freiner les sociétés concurrentes** dans leur décision d'entamer une nouvelle procédure PMA pour ce type d'appareil.

Utilisé pour le diagnostic et le suivi de l'ostéoporose, l'OSTEOSPACE, dont la technologie a été sélectionnée dans le cadre du programme spatial Mir, présente la particularité d'être un système sec, ne nécessitant pas de bain d'eau thermostatée. Ainsi, mobile et facile à utiliser, il **correspond à une forte demande du marché américain** pour des systèmes simples, transportables et d'un coût abordable,

pour le dépistage et le diagnostic de fractures post-ménopause. En effet, en réponse aux problèmes grandissants de surpoids et à une sensibilité toujours plus grande au regard de sa santé (concept de "beauty care"), le dépistage de l'ostéoporose connaît aujourd'hui une forte croissance aux Etats-Unis.

Cette complémentarité de gamme devrait permettre de répondre à la demande du "mass market" américain en ostéodensitométrie ultrasonore, et pourrait **ouvrir de nouvelles perspectives de croissance**. La direction commerciale entend concrétiser les relations établies ces dernières années avec les sociétés américaines pressenties pour la distribution de la gamme aux Etats-Unis. Le Groupe DMS n'a pas, à ce jour, intégré de prévisionnel de ventes de ces appareils sur le marché américain. La signature d'accords commerciaux dans les mois à venir permettrait de renforcer les perspectives de croissance du Groupe.

*DMS est un groupe international qui conçoit, développe, fabrique et commercialise des appareils de diagnostic médical destinés aux marchés de l'ostéoporose et de la radiologie digitale. Positionné sur des marchés très porteurs, le groupe travaille en partenariat notamment avec le CEA pour développer ses nouvelles gammes de produits, qui présentent toutes un bon rapport technologique par rapport aux standards du marché actuel.*

### DE NOUVELLES OPPORTUNITES DE CROISSANCE AUX ETATS-UNIS POUR LE GROUPE DMS

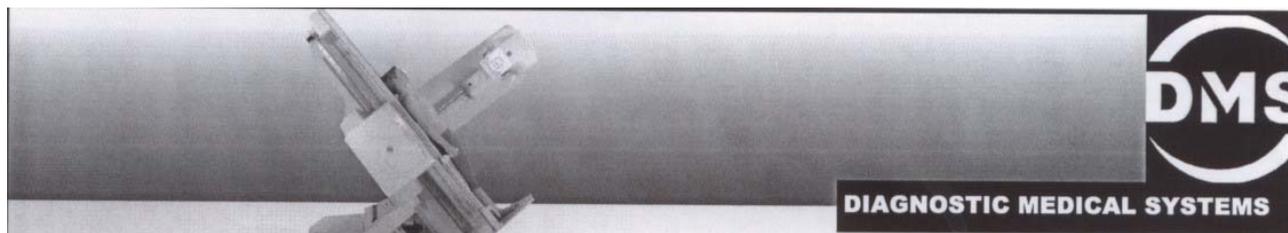
**Information financière :**

**Xavier Lelardeux**  
Tél : 04 67 50 49 00  
Fax : 04 67 50 49 09

E-mail : [xlardeux@dms.com](mailto:xlardeux@dms.com)  
Site web : [www.dms.com](http://www.dms.com)

**ISIN : FR 0000063224 – DGM**





## RESULTATS ANNUELS CONSOLIDES : OBJECTIFS ATTEINTS

COMPTES CONSOLIDES*	2003 (M€)	2002 (M€)
CA	23,3	26,8
Marge opérationnelle	13,0	13,3
EBE	-0,0	-2,6
Résultat net	-0,2	-3,0
Endettement financier net	9,4	12,7

Comme annoncé dans le communiqué du 30 janvier, le chiffre d'affaires annuel du groupe DMS s'élève à 23,3 M€ en baisse de seulement 13% par rapport à 2002, si on tient compte du recul de 30% enregistré sur les trois premiers trimestres 2003. Le groupe a bénéficié d'une fin d'année en forte progression sur le dernier trimestre.

### UNE SOLIDE CROISSANCE DES PERFORMANCES OPERATIONNELLES : RESULTAT D'EXPLOITATION A L'EQUILIBRE

Le résultat d'exploitation ressort à -0,07 M€ contre une perte de 2,6 M€ en 2002, la politique lancée début 2003 visant à diminuer les charges d'exploitation ayant porté ses fruits :

1- **Amélioration de la marge de 41% à 43%** : La marge moyenne en fin d'année confirme la progression des marges constatée au premier semestre. La perte de chiffre d'affaires ne s'est pas faite au détriment de la marge grâce à l'amélioration du mix-produit avec l'arrivée de ventes de PALADIO™ et un meilleur suivi de toutes les affaires (mise en place du contrôle de gestion depuis octobre 2002).

2- **Les charges de personnel sont en légère baisse (-3%)** sur la période alors qu'elles intègrent près de 310 K€ de coût de licenciement économique dont les effets se feront ressentir dès le mois de janvier 2004. Le plan de licenciement économique permettra une réduction d'environ 800 K€ de la masse salariale en 2004.

3- **Les autres charges d'exploitations sont en diminution de 33%**, traduisant les résultats d'un contrôle de gestion accru et d'une optimisation constante dans la recherche des solutions les moins onéreuses. L'année 2004 verra le maintien des autres charges d'exploitation au niveau actuel.

### Résultat net avant sur-valeur à l'équilibre :

Comme précédemment annoncé, le résultat net avant sur-valeur est proche de l'équilibre contre une perte de 3M€ en 2002.

### UNE STRUCTURE FINANCIERE EN FORTE AMELIORATION : DETTES ET CHARGES FINANCIERES EN REDUCTION DE 25%

Le groupe DMS a su réduire considérablement ses emprunts et dettes financières de 12,7 M€ en 2002 à 9,4 M€ en 2003 réduisant ainsi les charges financières de 0,7 M€ en 2002 à 0,5 M€ en 2003.

### PREVISIONNEL 2004 : RETOUR A LA PROFITABILITE

Le groupe DMS confirme une nouvelle fois son objectif de chiffre d'affaires 2004 compris entre 25 et 27 M€ et prévoit un résultat net compris entre 0,5 et 1 million d'euros.

Le chiffre d'affaires du premier trimestre sera publié le vendredi 23 avril 2004.

### PERSPECTIVES

A terme, le groupe a pour objectif l'introduction de ses produits digitaux innovants sur le marché américain, véritable relais de croissance et de rentabilité pour le groupe dès 2005. A ce jour, le **groupe DMS a entamé des négociations sérieuses avec deux acteurs majeurs de la radiologie pour la commercialisation de ses innovations aux USA dès 2005.**

Le groupe DMS rappelle qu'il vient d'obtenir de la FDA une nouvelle autorisation de commercialisation aux Etats-Unis pour un appareil d'ostéodensitométrie par ultrasons.

DMS est un groupe international qui conçoit, développe, fabrique et commercialise des appareils de diagnostic médical destinés aux marchés de l'ostéoporose et de la radiologie digitale. Positionné sur des marchés très porteurs, le groupe travaille en partenariat notamment avec le CEA pour développer ses nouvelles gammes de produits, qui présentent toutes un bond technologique par rapport aux standards du marché actuel.

(\*Données non auditées)

➔ **RESULTAT NET EN  
FORTE  
AMELIORATION**

➔ **REDUCTION DE LA  
DETTE FINANCIERE  
NETTE DE 25%**

➔ **PROFITABILITE EN  
2004**

➔ **PERSPECTIVES DU  
MARCHÉ AMERICAIN  
EN 2005**

### Information financière :

**Xavier Lelardeux**

Tél : 04 67 50 49 00

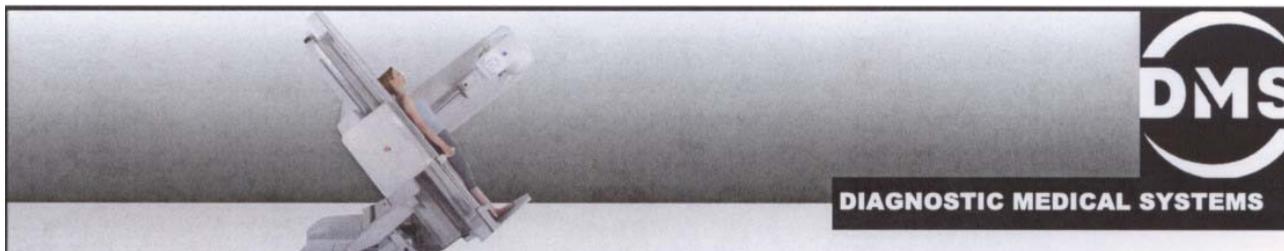
Fax : 04 67 50 49 09

E-mail : [xlardeux@dms.com](mailto:xlardeux@dms.com)

Site web : [www.dms.com](http://www.dms.com)

ISIN : FR 0000063224 – DGM





## BON DEMARRAGE DE L'ANNEE : CA DU PREMIER TRIMESTRE 2004 : + 15 %

### CONFIRMATION DE LA TENDANCE CONSTATEE AU DERNIER TRIMESTRE 2003 : TRES POSITIVE !

L'année 2004 s'inscrit pour le groupe DMS dans un cadre de retournement, avec un accueil commercial prometteur de ses 2 appareillages phare sur le marché porteur de la radiologie digitale et du diagnostic de l'ostéoporose.

Sur le premier trimestre, DMS réalise un bon démarrage de l'année avec un CA de 6,7 M€ contre 5,8 M€ en 2003, **en croissance de plus de 15 %.**

Les tendances observées en fin d'exercice 2003 se sont confirmées au premier trimestre avec **une activité très bien orientée** tant en France qu'à l'international. Ce phénomène est bien sûr le fait de l'apport en chiffre d'affaires des 2 appareils haut de gamme, le premier densitomètre digital 2 D et la première table radiologique digitale multi-applications.

Mr Antoine Rabaste, Président directeur général du groupe DMS, a indiqué : " ces chiffres sont encourageants même si nous ne sommes qu'au début de l'inflexion de tendance attendue avec le lancement de nos deux produits digitaux. En effet, l'inertie actuelle et habituelle constatée dans le cadre de lancement d'appareils de haute technologie nous fait penser que les mois à venir sont prometteurs. La tendance du premier trimestre se vérifiera au deuxième et nous pensons raisonnablement qu'elle s'accroîtra dans la deuxième partie de l'année.

Nous rappelons à nos actionnaires que nous ne commercialisons jusqu'à maintenant ces produits que sur une partie faible du marché mondial (environ 20 %) mais que dès 2005, notre arrivée dans les pays très industrialisés d'Europe, des Etats-Unis et finalement du Japon (attendue en 2006) représente un

potentiel de croissance prépondérant pour l'avenir : une présence sur 100 % du marché mondial **multipliant par 5 notre potentiel de marché** par rapport à l'année 2004. Il faut ajouter à cela que nos deux nouveaux produits sont particulièrement adaptés à ces marchés développés. A cet égard, nous avons été sollicités par de grands groupes dans la radiologie et nous avons entamé des discussions pour la commercialisation de ces produits dans certains des pays à fort potentiel tels que les USA et le Japon".

**LEXXOS**  
Premier  
ostéodensitomètre  
Digital 2D



**BACCARA PALADIO**  
table radiologique digitale multi-applications

DMS est un groupe international qui conçoit, développe, fabrique et commercialise des appareils de diagnostic médical destinés aux marchés de l'ostéoporose et de la radiologie digitale. Positionné sur des marchés très porteurs, le groupe travaille en partenariat notamment avec le CEA pour développer ses nouvelles gammes de produits, qui présentent toutes un bond par rapport aux standards du marché actuel.



➔ **CHIFFRE  
D'AFFAIRES  
1<sup>ER</sup> TRIMESTRE  
2004 : + 15%**

➔ **TENDANCE  
POSITIVE  
CONFIRMEE**

#### Information financière :

**Xavier Lelardeux**  
Tél : 04 67 50 49 00  
Fax : 04 67 50 49 09

E-mail : [xlardeux@dms.com](mailto:xlardeux@dms.com)  
Site web : [www.dms.com](http://www.dms.com)

ISIN : FR 0000063224 – DGM





**DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS**

## CONFIRMATION DES PREVISIONS 2004 AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DPS FORTE CROISSANCE ATTENDUE EN 2005-2007

### PRESENTATION

Le groupe DMS est spécialisé dans la radiologie et l'**ostéodensitométrie digitale**. Grâce à un partenariat exclusif avec le CEA/LETI, le groupe a réussi à égaler, voire à dépasser le degré de technologie des meilleurs. Des retards importants dans le développement ont fortement altéré le décollage du chiffre d'affaires ces deux dernières années. Les technologies étant désormais fin prêtes, le marché considérable de la radiologie digitale s'ouvre au groupe.

Le marché de la **radiologie digitale** est très prometteur. A l'heure où l'utilisation du film en photographie vit ses dernières années, on se rappelle que la radiologie procède par photographie du corps par rayons X et qu'à terme, chaque radiologue sera amené à remplacer son système analogique par un système digital tel que celui de DMS/APELEM, le Paladio.

S'agissant du marché mondial du diagnostic de l'ostéoporose, il est considérable et notamment aux USA et au Japon. Le Lexxos est le premier ostéodensitomètre digital qui réalise un examen **20 fois plus vite** que ses deux seuls concurrents dans le monde. A cet égard, il est déjà reconnu comme une révolution technologique. D'autre part, l'**ostéoporose** est de plus en plus reconnue comme une maladie qu'il faut diagnostiquer au plus tôt afin d'éviter tout risque de fracture. On notera d'ailleurs la forte probabilité d'un remboursement de ce diagnostic en France dès 2004.

Le groupe a jusqu'à maintenant réalisé la plupart de son chiffre d'affaires grâce à ses produits conventionnels. L'export reste son point fort avec 75 % de ses ventes réalisées dans une quarantaine de pays. L'arrivée des produits digitaux soutiendra une croissance forte selon 2 effets :

- Nouveau chiffre d'affaires car il n'existe pas de phénomène de cannibalisation vis-à-vis du reste de la gamme (marché haut de gamme)
- Nouveaux marchés par une offre correspondante à la demande haut de gamme: USA, Japon, marchés hospitaliers.

groupe a vendu son premier système en Europe du Nord, où l'on attend 3 commandes supplémentaires d'ici la fin 2004.

- 40 médecins étrangers viennent d'être reçus chez DMS, invités par un grand laboratoire. La moitié devrait commander un appareil d'ostéodensitométrie d'ici la fin de l'année.
- L'activité au premier semestre est conforme aux prévisions dans **sa fourchette haute**.
- L'activité du second semestre sera marquée par la facturation d'environ 2 millions d'euros de matériel relatif au contrat historique signé en décembre 2003 avec les organismes de santé publique d'un important pays du Moyen Orient.

L'année 2004 s'annonce donc comme une année de retournement, grâce à de nombreux facteurs positifs tangibles :

- baisse des charges de l'ordre de 3,5 M€ par rapport à 2002 avec un point mort ramené à 24 M€.
- lancement prometteur du PALADIO™ avec au minimum un doublement des ventes.
- véritable lancement commercial du LEXXOS™ avec une forte progression des ventes.
- Redressement et réorganisation de la France portés par la demande en Paladio et Lexxos.
- CA prévu en 2004 compris entre 25 et 27 millions d'euros.
- Résultat net prévu en 2004 entre 0,5 et 1 millions d'euros.

### ACTIVITE RECENTE EN 2004

- Parmi les ventes Paladio, le Groupe DMS vient notamment de recevoir un commande de 3 appareils pour 800 K€ d'un seul groupe de radiologues français; par ailleurs, le

### AUGMENTATION DE CAPITAL

Afin de mettre en place ses projets stratégiques et de renforcer ses fonds propres, le groupe DMS a reçu en date du 3 juin 2004 le visa N° 04-531 sur la note d'opération relative à une augmentation de capital en numéraire avec maintien du DPS. Cette opération bénéficie d'un engagement de souscription pour un montant maximum de 5.540.220,40 euros et minimum de 3.994.338,40 euros des investisseurs **CDC IXIS INNOVATION, SPEF VENTURE et ALTO INVEST**. Le montant souscrit par ces investisseurs de référence sera fonction du montant souscrit par les actionnaires actuels (voir note d'opération : [www.dms.com](http://www.dms.com)).

Nous remercions de leur confiance ces nouveaux investisseurs qui, à la vue des perspectives et du potentiel des technologies développées par le groupe DMS, soutiennent cette opération.

Le prix de souscription de 5.20 euros a été négocié en accord avec les investisseurs qui se sont engagés. Il est le point de départ d'une forte progression de l'action attendue et qui reflétera mieux :

- La valeur unique des technologies et des brevets qui y sont relatifs;
- Le caractère oligopolistique de ce marché et la position privilégiée du groupe DMS;
- L'intérêt que suscitent les technologies de DMS auprès des grands de la radiologie;
- Le potentiel de croissance induit par le fort développement géographique de DMS par rapport à ses concurrents qui eux, sont déjà présents au niveau mondial.

C'est avec plaisir que nous accueillerons les actionnaires DMS qui prendront la décision de souscrire à cette opportunité d'investissement.

*Le Groupe DMS bénéficie de la qualification "entreprise innovante" et à reçu la labélisation ANVAR qui lui permet d'être exigible aux FCPI.*

### PERSPECTIVES

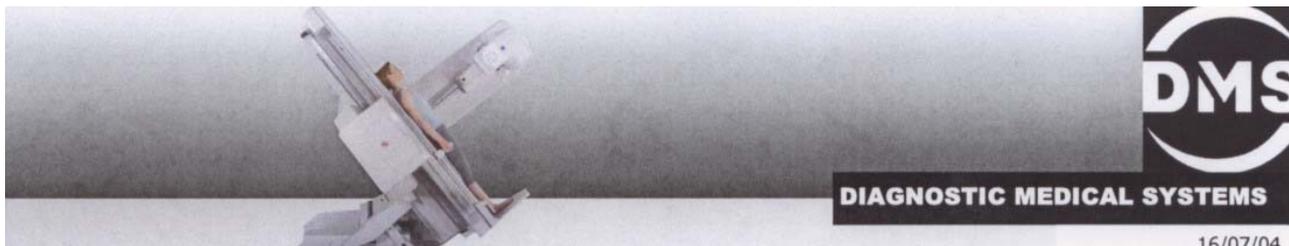
Le projet stratégique du groupe sur 3 ans s'articule autour de 4 axes :

1. La pénétration du marché américain dès l'année 2005. Ce marché représente environ 50 % du marché mondial de la radiologie et de l'ostéodensitométrie. Des discussions sont en cours pour la représentation commerciale sur place, notamment avec un grand groupe de la radiologie. Cette présence augmente de manière significative le marché potentiel pour le groupe.
2. La pénétration du marché japonais dès 2006. Ce marché est le deuxième marché mondial dans le domaine de l'ostéodensitométrie.
3. La pénétration de plus en plus importante du marché haut de gamme et du marché hospitalier grâce aux nouvelles technologies de DMS.
4. Le développement d'un nouveau projet d'envergure en collaboration avec le CEA et l'ANVAR, qui répond au marché très au de gamme de la radiologie.

### Information financière :

**Xavier Lelardéux**  
Tél : 04 87 50 49 00 - Fax : 04 87 50 49 09  
E-mail : [xlardoux@dms.com](mailto:xlardoux@dms.com)  
Site web : [www.dms.com](http://www.dms.com)  
ISIN : FR 0000063224 - DGM





DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS

16/07/04

## AUGMENTATION DE CAPITAL REUSSIE CA DU SECOND TRIMESTRE 2004 : +18%

### REUSSITE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément à son calendrier, le groupe DMS a finalisé avec succès son opération d'augmentation du capital avec maintien du DPS. L'opération a été souscrite à hauteur de 79%. Elle permet au groupe DMS de lever 5.889.770 euros par la création de 1.132.648 nouvelles actions, à 5,20€ par action.

Les investisseurs institutionnels ont répondu très favorablement à l'opération, et cela dans un contexte boursier très sélectif. En effet, **ces investisseurs de premiers rang** (CDC Entreprise Innovation, SPEF VENTURE du groupe Natexis, Alto Invest) qui avaient pris un engagement de souscription ont sollicité la société pour bénéficier de leurs quotas maximum, soit 5.540.220 euros.

Par ailleurs, durant toute la durée de l'opération, le cours de l'action a été inférieur au prix proposé pour les actions nouvelles. Malgré cet élément dissuasif, 9,5% du flottant a souscrit à l'augmentation de capital. Cette confiance renouvelée de la part des actionnaires du Groupe confirme l'intérêt qu'ils portent à la société et leur bonne compréhension de son activité et de ses perspectives.

Pour les actionnaires n'ayant pas souscrit à l'augmentation de capital, la dilution de leurs actions rapportée au nouveau nombre d'actions total est de 33,5%, contre 39% si l'opération avait été souscrite à 100%. Cependant, pour ces actionnaires, **leur quote-part dans les capitaux propres s'est appréciée de 23% à 3,79€ par action** contre 3,08€ avant l'opération, grâce à l'incorporation d'une prime d'émission importante de 2.491.826€.

La réussite de l'opération témoigne des excellents fondamentaux et de la cohérence des projets de développement du Groupe DMS.

### BONNES PERFORMANCES AU SECOND TRIMESTRE

Le chiffre d'affaires du second trimestre 2004 s'établit à 6 M€, contre 5,1 M€ pour le second trimestre 2003, soit une progression de 18% par rapport à l'exercice précédent, confirmant ainsi la tendance amorcée dès la fin de l'exercice 2003. Ce chiffre positionne actuellement le Groupe dans la fourchette haute de sa prévision annuelle.

Le Groupe DMS prévoit la poursuite de cette progression pour le second semestre 2004, tirée par le vif intérêt pour le LEXXOS et le PALADIO constaté au cours des 9 derniers mois. Par ailleurs, un certain nombre d'affaires importantes, essentiellement des appels d'offre d'envergure, pouvant être réalisées d'ici la fin de l'année ne sont pas intégrées dans les prévisions de ventes.

Avec un chiffre d'affaires en augmentation de 15% au premier trimestre, le premier semestre 2004 connaît une progression de 16,5%. Au vu de ces éléments, le Groupe DMS confirme la pertinence de ses prévisions 2004 qui se situent dans une fourchette d'augmentation de CA comprise entre 7 et 16%.

*DMS est un groupe international qui conçoit, développe, fabrique et commercialise des appareils de diagnostic médical destinés aux marchés de l'ostéoporose et de la radiologie digitale. Positionné sur des marchés très porteurs, le groupe travaille en partenariat notamment avec le CEA pour développer ses nouvelles gammes de produits, qui présentent toutes un bond par rapport aux standards du marché actuel.*



➔ **AUGMENTATION  
DE CAPITAL DE  
5.889.770€**

➔ **2<sup>ND</sup> TRIMESTRE :  
CA EN  
PROGRESSION  
+18%**

#### Information financière :

**Xavier Lelardeux**  
Tél : 04 67 50 49 00  
Fax : 04 67 50 49 09

E-mail : [xlardeux@dms.com](mailto:xlardeux@dms.com)  
Site web : [www.dms.com](http://www.dms.com)

ISIN : FR 0000063224 – DGM





## DISTRIBUTION AUX USA : PARTENARIAT ENTRE DMS ET CANON SUR UNE NOUVELLE TABLE DE RADIOLOGIE

Le groupe **DMS** et **Canon USA** ont décidé d'associer leurs compétences radiologiques en lançant un produit mis au point en commun, sous la marque commerciale **Radpro™** et portant le label « Powered by Canon ».

Il s'agit d'une table radio-télécommandée numérisée, fournie par **DMS**, dans laquelle sera intégrée un capteur plan digital conçu et fabriqué par Canon. Ce produit répond à la nouvelle demande américaine d'appareils de radiologie à la fois pluridisciplinaires et entièrement digitalisés.

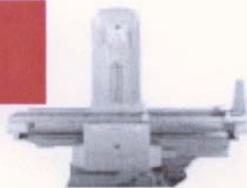
Ce nouveau produit sera commercialisé par le réseau qui distribue déjà les capteurs digitaux **Canon**. Rappelons à cet égard que **Canon** est aux USA, le numéro un des ventes de détecteurs digitaux. Ce réseau commercial couvre l'intégralité du territoire américain.

L'intégrateur américain, Virtual Imaging assemblera le détecteur **Canon** sur la table radio-télécommandée numérisée de **DMS**, offrant ainsi un produit radiologique digital de très grande qualité et au champ d'applications élargi (radiologie interventionnelle, angiographie...).

Cette nouvelle table radio-télécommandée digitale sera présentée pour la première fois lors du prochain salon mondial de la radiologie de Chicago en Décembre 2004, sur le stand **Canon USA**.

La promotion de la table télécommandée **DMS** sur le marché américain, soutenue par la notoriété de **Canon**, permettra au groupe **DMS** de bénéficier d'emblée d'un réseau et d'une image très positive aux Etats-Unis. Les ventes aux clients devraient commencer au premier semestre 2005.

Table  
télécommandée  
**BACCARA**



La commercialisation de la même table radiologique intégrant cette fois le **PALADIO** pourra également commencer dans le courant de l'année 2005, via un

autre réseau de revente en cours de constitution. La table **BACCARA** déjà introduite aux USA dispose comme atout supplémentaire un mode dynamique et un prix très compétitif.

Avec la première installation de table télécommandée à capteur **PALADIO** en Scandinavie (marchés les plus en avance en DR en Europe), cette collaboration laisse entrevoir de nouveaux débouchés au Groupe **DMS** dans les pays où **Canon** est fortement implanté (Etats-Unis et Japon notamment).

Dans le domaine de l'ostéodensitométrie, le groupe **DMS** annoncera d'ici la fin de l'année la sélection du distributeur américain qui aura la responsabilité de commercialiser le **Lexxos** aux USA en 2005.



Ostéodensitomètre Digital 2D **LEXXOS**

Par ailleurs, le groupe **DMS** vient de remporter un appel d'offre contre 23 sociétés radiologiques dans un pays de l'Europe de l'Est. Cette opération porte sur la livraison de 8 tables radio-télécommandées numérisées.

### Agenda

Le groupe présentera ses résultats du second semestre 2004 et procédera à l'annonce de son chiffre d'affaires du troisième trimestre le mercredi 20 octobre 2004.

*Le groupe Diagnostic Medical Systems (DMS) conçoit, développe et commercialise des systèmes d'imagerie dédiés à la radiologie et à l'ostéodensitométrie digitales.*

*DMS axe principalement sa stratégie sur l'innovation technologique, notamment à travers une étroite collaboration avec le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA/LETI, laboratoire spécialisé dans l'imagerie), et la conquête de nouveaux marchés, notamment étrangers, promis à une forte croissance (DMS est présent dans plus de 100 pays).*

*Les Etats-Unis constituent dans les années à venir l'axe principal de développement à l'export du groupe, et représentent 50% du marché mondial sur lequel DMS évolue.*

*En novembre 2003, DMS a obtenu la qualification d'entreprise innovante décernée par l'ANVAR.*

➔ **ACCORDS  
COMMERCIAUX  
AVEC CANON USA**



➔ **PERSPECTIVES  
2005 SUR LE  
MARCHÉ  
AMERICAIN**

➔ **AGENDA**

Information financière :

**Xavier Lelardeux**  
Tél : 04 67 50 49 00  
Fax : 04 67 50 49 09

E-mail :  
xlardeux@dms.com  
Site web : www.dms.com

DMS est cotée au Nouveau Marché  
d'Euronext Paris

**ISIN** : FR 000063224  
**Bloomberg** : DGM  
**Reuters** : DMSP.LN





19/10/04

## RESULTATS SEMESTRIELS CONSOLIDES : RETOURNEMENT CONFIRME

COMPTES CONSOLIDES*	2004 (M€)	2003 (M€)
CA	12,5	11,1
Marge opérationnelle	5,6	4,8
EBE	+0,5	-0,3
Résultat net	-0,2	-0,6
Endettement financier net	10,8	12,7

Comme annoncé dans le communiqué du 16 juillet dernier, **le chiffre d'affaires semestriel du groupe DMS s'élève à 12,5 M€ en hausse de 14%** par rapport à 2003. Ce chiffre positionne le groupe dans la fourchette haute de ses objectifs annuels.

### UNE SOLIDE CROISSANCE DES PERFORMANCES OPERATIONNELLES : RESULTAT D'EXPLOITATION POSITIF

Le résultat d'exploitation ressort à +463 K€ contre une perte de -311 K€ en juin 2003 grâce à :

#### 1- L'amélioration de la marge de 44% à 45% :

La marge moyenne en fin de semestre confirme l'amélioration du mix-produit grâce à la progression des ventes de PALADIO™ et de LEXXOS (29% du CA du groupe en juin 2004 contre 18% en juin 2003).

2—Une politique lancée début 2003 visant à diminuer les charges d'exploitation et le plan de licenciement économique initié en octobre 2003 :

- **Les charges de personnel sont en baisse de 229 K€ (- 8%)**. Le plan de licenciement économique permettra une réduction d'environ 600 K€ de la masse salariale en 2004.
- **Les autres charges d'exploitations sont stables à 1,8 M€**, traduisant les résultats d'un contrôle de gestion accru et d'une optimisation constante dans la recherche des solutions les moins onéreuses, représentant une économie de 30% par rapport à juin 2002.

#### 3- Un résultat net avant sur-valeur et IDA positif :

Avant impact des écritures de consolidation, le résultat net avant sur-valeur et IDA est positif de 40 K€ contre une perte de -592 K€ en juin 2003.

### UNE STRUCTURE FINANCIERE EN FORTE AMELIORATION

Avant opération d'augmentation de capital, le groupe DMS a su réduire considérablement ses emprunts et dettes financières de 12,2 M€ en juin 2003 à 10.6 M€ en juin 2004 grâce à une réduction de son BFR de 1,5

M€ alors que l'activité est en hausse.

Conformément à son calendrier, le Groupe DMS a finalisé le 17 juillet 2004 avec succès son opération d'augmentation de capital. L'opération a été souscrite à hauteur de 79%. **Elle a permis à la société de lever 5.889 K€**, qui sont venus renforcer la structure financière du groupe.

La réussite de l'opération témoigne des excellents fondamentaux et de la cohérence des projets de développement du Groupe DMS.

### CA Q3 et PREVISIONNEL 2004

Le Chiffre d'affaires du troisième trimestre s'élève à 5,5 M€ contre 4,8 M€ en Q3 2003, soit une progression de + 15% conformément aux objectifs.

Le groupe DMS revoit légèrement à la hausse son objectif de chiffre d'affaires 2004 avec une fourchette comprise entre 26 et 28 M€.

### PERSPECTIVES DU MARCHE AMERICAIN

A terme, le groupe a pour objectif l'introduction de ses produits digitaux innovants sur le marché américain, véritable relais de croissance et de rentabilité pour le groupe dès 2005.

Comme indiqué dans notre dernier communiqué du 1<sup>er</sup> octobre 2004, le groupe DMS et **Canon USA** ont décidé d'associer leurs compétences radiologiques en lançant un produit mis au point en commun, sous la marque commerciale Radpro™ et portant le label « **Powered by Canon** ». Cette nouvelle table radiotélécommandée digitale sera présentée pour la première fois lors du prochain salon mondial de la radiologie de Chicago en Décembre 2004, sur le stand **Canon USA**. Les ventes aux clients devraient commencer au premier semestre 2005.

Dans le domaine de l'ostéodensitométrie, le groupe DMS annoncera d'ici la fin de l'année la sélection du réseau américain qui aura la responsabilité de commercialiser le Lexxos aux USA en 2005.

*Le groupe Diagnostic Medical Systems (DMS) conçoit, développe et commercialise des systèmes d'imagerie dédiés à la radiologie et à l'ostéodensitométrie digitales.*

*DMS axe principalement sa stratégie sur l'innovation technologique, notamment à travers une étroite collaboration avec le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA/LETI, laboratoire spécialisé dans l'imagerie), et la conquête de nouveaux marchés, notamment étrangers, promis à une forte croissance (DMS est présent dans plus de 100 pays).*

*Les Etats-Unis constituent dans les années à venir l'axe principal de développement à l'export du groupe, et représentent 50% du marché mondial sur lequel DMS évolue.*

*En novembre 2003, DMS a obtenu la qualification d'entreprise innovante décernée par l'ANVAR.*

(\*Données non auditées)

➔ **RESULTATS EN TRES FORTE HAUSSE**

➔ **PROGRESSION DES VENTES Q3 : +15%**

➔ **REVISION A LA HAUSSE DES OBJECTIFS 2004**

➔ **MARCHE US EN VUE EN 2005**

### Information financière :

Xavier Lelardeux

Tél : 04 67 50 49 00

Fax : 04 67 50 49 08

E-mail : xlelardeux@dms.com

Site web : www.dms.com

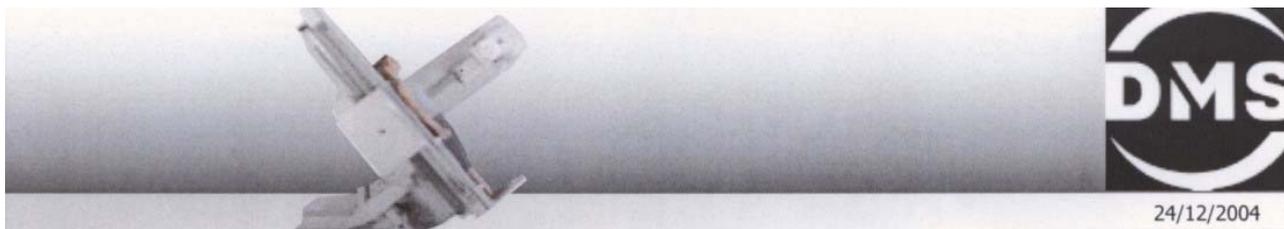
DMS est cotée au Nouveau Marché d'Euronext Paris

ISIN : FR 0000063224

Bloomberg : DGM

Reuters : DMSP.LN





## DMS PREND PIED SUR LE MARCHÉ AMÉRICAIN

Suite à la tenue des deux principaux congrès mondiaux de radiologie fin novembre - MEDICA à Düsseldorf et RSNA (Radiological Society of North America) à Chicago - les perspectives commerciales de DMS sur le marché américain se précisent.

### Premiers partenariats signés pour la distribution du Lexxos

DMS était en contact depuis plusieurs mois avec des distributeurs pressentis pour l'importation du Lexxos aux Etats-Unis. Le congrès du RSNA a été l'occasion de les réunir : une trentaine de personnes, soit environ 15 distributeurs ont répondu présents.

A l'issue du congrès deux premiers partenariats ont été signés et de nouvelles candidatures sont à l'étude.



Ostéodensitomètre Digital 2D LEXXOS

La procédure d'homologation (agrément FDA), qui inclut une phase de test consistant à établir une courbe de référence américaine, débutera au premier trimestre 2005 pour aboutir avant la fin de l'année 2005. Dans le même temps, l'objectif de DMS est de finaliser une dizaine de partenariats supplémentaires afin de couvrir l'ensemble du pays. Les ventes du Lexxos sur le territoire américain devraient donc commencer dès le quatrième trimestre 2005 et prendront leur plein effet en 2006.

### Élargissement du partenariat avec Canon

Lors du RSNA, Canon a confirmé le potentiel du marché américain en présentant pour la première fois la table de radiologie Baccara équipée d'un détecteur digital Canon.

DMS et Canon projettent d'étendre leur partenariat à travers deux nouveaux projets qui sont en cours d'étude. Les termes de cette nouvelle collaboration seront précisés dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2005.

Table télécommandée BACCARA



### Nouvelles perspectives pour l'Ostéospace et l'Ubis

Les deux salons ont montré que les technologies à ultrasons, développées pour la gamme d'ostéodensitométrie conventionnelle par DMS, ont un potentiel significatif aux Etats-Unis. En effet, une lettre d'intention vient d'être signée pour l'importation de l'Ubis 5000 aux Etats-Unis, le contrat portant sur une cinquantaine d'appareils. De même, un accord d'importation pour l'Osteospace devrait se conclure d'ici la fin du mois de janvier.

### Agenda

Le chiffre d'affaires 2004 sera publié le 28 janvier prochain.

*Le groupe Diagnostic Medical Systems (DMS) conçoit, développe et commercialise des systèmes d'imagerie dédiés à la radiologie et à l'ostéodensitométrie digitales. DMS axe principalement sa stratégie sur l'innovation technologique, notamment à travers une étroite collaboration avec le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA/LETI, laboratoire spécialisé dans l'imagerie), et la conquête de nouveaux marchés, notamment étrangers, promis à une forte croissance (DMS est présent dans plus de 100 pays). Les Etats-Unis constituent dans les années à venir l'axe principal de développement à l'export du groupe, et représentent 50% du marché mondial sur lequel DMS évolue. En novembre 2003, DMS a obtenu la qualification d'entreprise innovante décernée par l'ANVAR.*



➔ NOUVELLE ETAPE POUR LE LEXXOS

➔ DMS ET CANON : PARTENARIAT BIEN ENGAGE

➔ ULTRASONS : UN POTENTIEL CONFIRME

### Information financière :

**Stéphane Matre**  
Tél : 04 67 50 49 00  
Fax : 04 67 50 49 09

E-mail : smatre@dms.com  
Site web : www.dms.com

DMS est cotée au Nouveau Marché d'Euronext Paris

ISIN : FR 0000063224  
Bloomberg : DGM  
Reuters : DMSP.LN

